

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU
PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2017-2026

DOSSIER : R-3986-2016

RÉGISSEURS : M. LAURENT PILOTTO, président
Me LOUISE ROZON
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 23 MAI 2017

VOLUME 1

JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE FORTIN
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER
Me SIMON TURMEL
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU
procureur de l'Association coopérative d'économie
familiale (section Québec) (ACEFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de La Première Nation de
Whapmagoostui (PNW);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureur de l'Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION	10
LAMYA SOUKTANI	
RICHARD LAGRANGE	
FREDERIK AUCOIN	
HANI ZAYAT	
PATRICK LABBÉ	
FRANÇOIS G. HÉBERT	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	14
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU	29
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	67
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	118
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	177
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	199

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0071 : Présentation PowerPoint du Plan d'approvisionnement 2016-2026	11
C-ACEFO-13 : Extrait document intitulé : Regional Reliability Reference Directory #1 - Design and Operation of the Bulk Power System	39
C-ACEFQ-0014 : (HQD-5, Document 1.1)	54
C-GRAME-0014 : Document intitulé « Tarif expérimental BR »	118
C-GRAME-0015 : Article intitulé « Hydro-Québec renonce à un projet d'interruption des chauffe-eau »	19
C-GRAME-0016 : Tableau 3.2 du dossier R-3864-2013	119
C-GRAME-0017 : Extrait de la décision D-2011-162 rendue au dossier R-3748-2010	133
C-ROEÉ-0016 : Lettre du 28 mars 2017 du ministre David Heurtel adressée à monsieur Pierre Baril, président du BAPE	237

R-3986-2016
23 mai 2017

- 5 -

C-ROEE-0017 : BAPE-Communiqué - Les enjeux liés
à l'implantation des éoliennes
dans l'habitat floristique
protégé de la Dune-du-Nord aux
Îles-de-la-Madeleine, en date du
23 mai 2017 238

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-troisième
2 (23e) jour du mois de mai :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-trois (23)
8 mai deux mille dix-sept (2017), dossier R-3986-
9 2016.

10 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont
11 monsieur Laurent Pilotto, président de la
12 formation, de même que maître Louise Rozon et
13 maître Simon Turmel.

14 Le procureur de la Régie est maître Pierre Fortin.
15 La demanderesse est Hydro-Québec Distribution
16 représentée par maître Éric Fraser et maître Simon
17 Turmel.

18 Les intervenants sont :

19 Association coopérative d'économie familiale de
20 Québec, représentée par maître Denis Falardeau;
21 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
22 représentée par maître André Turmel;
23 Groupe de recherche appliquée en macroécologie,
24 représenté par maître Geneviève Paquet;
25 La Première Nation de Whapmagoostui, représentée

1 par maître Dominique Neuman;
2 Regroupement national des conseils régionaux de
3 l'environnement du Québec, représenté par maître
4 Prunelle Thibault-Bédard;
5 Regroupement des organismes environnementaux en
6 énergie, représenté par maître Franklin S. Gertler;
7 Stratégies énergétiques et Association québécoise
8 de lutte contre la pollution atmosphérique,
9 représentées par maître Dominique Neuman;
10 Union des consommateurs, représentée par maître
11 Hélène Sicard.

12 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
13 désirent présenter une demande ou faire des
14 représentations au sujet de ce dossier? Je
15 demanderais par ailleurs aux parties de bien
16 vouloir s'identifier à chacune de leurs
17 interventions pour les fins de l'enregistrement.
18 Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
19 votre cellulaire est fermé durant la tenue de
20 l'audience. Merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Madame la Greffière. Bonjour à tous les
23 participants. Bienvenue à cette première journée
24 d'audience. Donc, nous amorçons ce matin l'audience
25 du dossier réglementaire d'approbation du Plan

1 d'approvisionnement 2017-2026 d'Hydro-Québec dans
2 ses activités de distribution que nous appelons
3 communément le Distributeur ou HQD.

4 D'entrée de jeu, la Régie vous remercie
5 tous pour les efforts déployés en préparation de
6 cette audience, c'est-à-dire pour les nombreuses
7 questions et les tout aussi nombreuses réponses que
8 ce dossier a soulevées et qui, malheureusement pour
9 vous, soulèvera encore au cours de cette audience,
10 ainsi que pour l'ensemble de la preuve soumise.
11 Donc, la Régie vous remercie, qu'il s'agisse du
12 personnel du Distributeur, des intervenants ou de
13 la Régie, votre contribution à la régulation
14 économique et à l'intérêt public est appréciée.

15 D'ailleurs, en parlant du personnel de la
16 Régie, il m'importe de souligner que, grâce à leur
17 support constant, nous avons été en mesure
18 d'absorber, de digérer toute l'information contenue
19 dans ce dossier. Je tiens à remercier tout
20 particulièrement notre chargé de dossier, monsieur
21 Steve Demers, ainsi que notre greffière-
22 audiencière, madame Isabelle Taleyssat sur qui nous
23 pouvons toujours compter.

24 Les douze (12) et dix-neuf (19) mai
25 derniers, monsieur Pierre Méthé vous a fait

1 parvenir le calendrier d'audience. Comme vous
2 l'avez vu, il est relativement plus léger qu'il ne
3 l'a déjà été dans un tel dossier de plan d'appro.
4 Et si tout se déroule comme prévu, nous comptons
5 compléter cette audience en cinq jours et demi.

6 Je vous rappelle que, demain, compte tenu
7 d'empêchements que nous avons, notamment les trois
8 personnes devant vous, l'audience se terminera à
9 midi et que la semaine prochaine, nous ne siégerons
10 que mercredi et jeudi. Je compte sur votre
11 collaboration habituelle afin de respecter les
12 temps de présentation et de contre-interrogatoires
13 annoncés. Cependant, il est toujours possible que
14 nous soyons plus efficaces que prévu. Auquel cas,
15 certains parmi vous pourraient être appelés à
16 devancer leurs prestations. Alors, comme à
17 l'habitude, nous vous demandons d'être flexibles et
18 prêts en temps opportun.

19 Donc, mise à part la journée de demain,
20 l'audience se déroulera selon l'horaire habituel,
21 donc de neuf heures (9 h) à quinze heures (15 h)
22 avec des pauses lunch d'environ une heure et des
23 pauses santé lorsque le besoin s'en fait sentir.

24 Comme vous le savez, nos sujets sont
25 toujours arides pour les non-initiés. Alors, je

1 vous demanderais d'avoir une petite pensée pour
2 ceux qui nous assistent, les sténographes, les
3 interprètes, ainsi que madame la greffière pour
4 leur faciliter la tâche, s'il vous plaît parler
5 lentement et distinctement.

6 La Régie a pris connaissance de l'ensemble
7 de la preuve au dossier. Vous êtes donc invités à
8 faire une présentation ciblée de celle-ci afin de
9 souligner les points importants sur lesquels vous
10 souhaitez attirer notre attention. De manière
11 exceptionnelle, j'ai obtenu de la NSA que le mot de
12 passe du wi-fi de la Régie ne soit pas modifié le
13 premier (1er) du mois. Donc, si tout va bien, nous
14 devrions fonctionner durant les deux semaines avec
15 le même mot de passe.

16 Alors, à moins d'une question préliminaire,
17 la Régie est prête à procéder. Maître Fraser ou
18 maître Turmel. Maître Fraser.

19

20 PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

21

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Bonjour, Monsieur le Président de la formation,

24 Madame la Vice-présidente, Monsieur le Régisseur.

25 Toujours un plaisir de se retrouver en audience du

1 Plan d'approvisionnement, parce que,
2 habituellement, c'est aux alentours du mois de mai,
3 du mois de juin. Donc, habituellement, il fait
4 beau. On a de la température à l'avenant cette
5 semaine, je crois, j'espère.

6 Sinon, les c.v. du panel ont été déposés.
7 Vous aurez constaté qu'entre la lettre de
8 planification et les c.v. déposés, il y a un témoin
9 qui a été substitué. Donc, monsieur John Gaspo,
10 pour des raisons personnelles, ne pouvait être avec
11 nous cette semaine. Il est remplacé par monsieur
12 Patrick Labbé. Et par ailleurs, madame la greffière
13 a distribué la présentation qui sera faite ce
14 matin. Et nous en sommes rendus à quel numéro de
15 pièce, Madame la Greffière?

16 LA GREFFIÈRE :

17 Le numéro B-0071.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Qui sera déposée sous B-0071.

20

21 B-0071 : Présentation PowerPoint du Plan
22 d'approvisionnement 2016-2026

23

24 Pour les fins des notes et de l'ensemble des
25 intervenants, je vais présenter les témoins. À

1 partir de ma droite, vous avez madame Lamy
2 Souktani, qui est chef Prévission et
3 caractérisation; monsieur Richard Lagrange, chef
4 Planification et fiabilité; vous avez ensuite
5 monsieur Frederik Aucoin, qui est chef Optimisation
6 des approvisionnements; à ses côtés, vous retrouvez
7 monsieur Hani Zayat, directeur Approvisionnement en
8 électricité; et vous avez le témoin qui s'ajoute
9 monsieur Patrick Labbé, qui est chef Planification
10 et projets majeurs en réseaux autonomes. Et pour
11 compléter le panel, vous reconnaîtrez sans doute
12 monsieur François Hébert, directeur des Affaires
13 réglementaires et environnement.

14 Alors, Madame la Greffière, on peut
15 procéder à l'assermentation des témoins s'il vous
16 plaît.

17 (9 h 10)

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-troisième
20 (23e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :

21

22 LAMYA SOUKTANI, chef Prévission de la demande, ayant
23 une place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque
24 Ouest, Montréal (Québec);

25

1 RICHARD LAGRANGE, chef Planification et fiabilité,
2 ayant une place d'affaires au 2, Complexe
3 Desjardins, tour est, Montréal (Québec);

4

5 FREDERIK AUCOIN, chef Optimisation des
6 approvisionnements, ayant une place d'affaires au
7 2, Complexe Desjardins, Montréal (Québec);

8

9 HANI ZAYAT, directeur Approvisionnement en
10 électricité et tarification, ayant une place
11 d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
12 (Québec);

13

14 PATRICK LABBÉ, chef Planification et projets
15 majeurs, ayant une place d'affaires au 2625,
16 boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec);

17

18 FRANÇOIS G. HÉBERT, directeur Affaires
19 réglementaires et environnement, Hydro-Québec
20 Distribution, ayant une place d'affaires au 75,
21 boulevard René-Lévesque Ouest, 22e étage, Montréal
22 (Québec);

23

24 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, déposent et disent :

1

2 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

3 Merci, Madame la Greffière. On va rapidement
4 procéder à l'adoption de la preuve.

5 Q. [1] Madame Souktani, je commence avec vous. Je
6 comprends que vous avez participé à la préparation
7 de la preuve notamment en ce qui concerne les
8 questions reliées à la prévision, que vous avez
9 également préparé... participé à la préparation des
10 réponses des intervenants et de la Régie sur la
11 preuve relativement à ces questions? C'est exact?

12 Mme LAMYA SOUKTANI :

13 R. Oui, c'est exact.

14 Q. [2] Et vous adoptez le tout pour valoir à titre de
15 témoignage écrit en l'instance?

16 R. Oui, effectivement.

17 Q. [3] Je vous remercie. Mêmes questions pour vous,
18 Monsieur Lagrange. Je vous réfère à l'ensemble,
19 avec la particularité que je vous réfère à
20 l'ensemble de la preuve, donc tant en réseau
21 intégré qu'en réseau autonome. Avez-vous participé
22 à la préparation de ces documents?

23 M. RICHARD LAGRANGE :

24 R. Oui.

25 Q. [4] Et vous les adoptez pour valoir à titre de

1 témoignage écrit en l'instance?

2 R. Tout à fait.

3 Q. [5] Je vous remercie. Monsieur Aucoin, même chose,
4 avec la particularité que je vous réfère au réseau
5 intégré plus particulièrement, donc aux pièces
6 concernant le réseau intégré et aux réponses du
7 Distributeur aux demandes de renseignements sur ce
8 sujet. Avez-vous participé à la préparation de ces
9 documents?

10 M. FREDERIK AUCOIN :

11 R. Oui, tout à fait.

12 Q. [6] Et vous les adoptez pour valoir à titre de
13 témoignage écrit en l'instance?

14 R. En effet.

15 Q. [7] Je vous remercie. Monsieur Zayat, même chose,
16 je vous réfère à l'ensemble de la preuve. Je
17 comprends que vous avez participé à la préparation
18 de ces documents?

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Oui.

21 Q. [8] Et que vous les adoptez pour valoir à titre de
22 témoignage écrit en l'instance?

23 R. Tout à fait.

24 Q. [9] Monsieur Labbé, je vous réfère à la preuve sur
25 les réseaux autonomes, dont vous avez pris

1 connaissance, n'est-ce pas?

2 M. PATRICK LABBÉ :

3 R. Oui.

4 Q. [10] Si je vous réfère plus particulièrement aux
5 demandes de renseignements, est-ce que je comprends
6 que vous avez aussi participé à la préparation des
7 réponses concernant les réseaux autonomes?

8 R. Oui, c'est bien ça.

9 Q. [11] Et que vous adoptez l'ensemble de ces
10 documents concernant les réseaux autonomes comme
11 pour valoir à titre de témoignage écrit en
12 l'instance?

13 R. Oui.

14 Q. [12] Je vous remercie. Monsieur Hébert, je vous
15 réfère à l'ensemble de la preuve. Je comprends que
16 vous avez participé à la préparation et à
17 l'élaboration de ces documents?

18 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

19 R. Oui, je l'ai fait.

20 Q. [13] Et que vous les adoptez pour valoir à titre de
21 témoignage écrit en l'instance?

22 R. Oui.

23 Q. [14] Je vous remercie. Alors, Monsieur le
24 Président, je vais céder la parole à monsieur Zayat
25 qui a une courte présentation. Merci.

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et Madame
3 les régisseurs; bonjour à tous. Donc, en ce début
4 des audiences du Plan 2017-2026, une courte
5 présentation pour faire, en fait pour rafraîchir
6 nos mémoires et juste nous mettre dans le bain. Ça
7 ne se voulait pas un dossier complet, mais juste
8 repasser rapidement à travers les faits saillants
9 du Plan d'approvisionnement.

10 Donc, je vais commencer avec la prévision
11 de la demande. Donc, un rappel que la prévision
12 qu'on a ici représente un scénario centré qui tient
13 compte évidemment de l'évolution des composantes
14 démographiques, économiques, énergétiques et de
15 l'émergence de certaines technologies nouvelles qui
16 s'annoncent sur l'horizon du Plan.

17 (9 h 15)

18 On assiste aussi, on intègre aussi des
19 changements de comportements des clients
20 résidentiels, ce qu'on avait commencé à voir au
21 cours des deux dernières années, et qui se sont
22 maintenus, qui se sont confirmés au cours de
23 l'hiver deux mille seize, deux mille dix-sept
24 (2016-2017).

25 Donc, on voit un rythme normal de

1 croissance des ventes résidentielles au cours des
2 premiers mois de deux mille dix-sept (2017) et peu
3 d'écarts par rapport à la prévision qu'on avait
4 faite pour l'hiver deux mille seize, deux mille
5 dix-sept (2016-2017).

6 Peut-être du côté de la prévision de la
7 demande, le principal... en fait, ce qu'on voit
8 dans le plan, c'est... par rapport à l'état
9 d'avancement, c'est une révision des besoins en
10 énergie et en puissance, donc du côté prévision de
11 la demande. Une révision qui est quand même
12 importante, on parle de entre trois et cinq
13 térawattheures (3-5 TWh) de révision en énergie et,
14 je veux dire, en moyenne, cinq cents mégawatts
15 (500 MW) en puissance, avec des variations d'une
16 année à l'autre, dépendamment de l'année qu'on
17 regarde, mais c'est une diminution importante de la
18 demande par rapport à l'état d'avancement.

19 Pour ce qui est du... depuis le dépôt du
20 plan, donc le Distributeur a déposé une demande à
21 la Régie pour la conversion, pour la conversion du
22 chauffage au mazout à l'électricité. C'est un
23 programme donc qui est devant la Régie pour
24 approbation, qui visent les années deux mille dix-
25 sept, deux mille dix-huit (2017-2018) notamment. Et

1 la prévision de la demande n'intègre pas
2 évidemment, c'est l'impact de la conversion, du
3 programme de conversion dans la mesure où ce
4 programme est venu de façon postérieure au plan. Et
5 c'est des impacts qui sont relativement faibles les
6 premières années.

7 Donc, en fait, l'impact du programme, on
8 parle de trois cent quarante gigawattheures
9 (340 GWH) en deux mille dix-huit (2018) et donc ça
10 n'altère pas fondamentalement le plan. On ne le
11 traite... je sais qu'il y a eu des questions qui
12 remettaient en question la prévision de la demande
13 suite à ce dépôt-là, mais c'est quelque chose qui
14 ne change pas l'équilibre, l'équilibre énergétique
15 du Distributeur et qu'on pourra intégrer de façon
16 plus structurée, plus complète dans l'état
17 d'avancement, dans le fond, une fois que la
18 décision de la Régie va être rendue et qu'on aura
19 vécu pratiquement une année complète de déploiement
20 du programme de conversion.

21 Ce que ça nous donne, c'est des bilans en
22 énergie et en puissance qui sont similaires à ce
23 qu'on voit depuis plusieurs années, sinon que
24 les... que les chiffres sont différents. Donc, des
25 surplus importants sur l'ensemble de l'horizon du

1 plan en énergie, des surplus en énergie qui sont
2 très importants sur l'ensemble de l'horizon du plan
3 qui varient entre treize et neuf térawattheures
4 (13-9 TWh) par année. Donc, chacune des années est
5 une année de surplus, chacune des années du plan
6 est une année de surplus. Et on a plus de cent
7 térawattheures (100 TWh) de surplus sur l'horizon
8 du plan.

9 En puissance, le portrait est différent. On
10 voit toujours des besoins en puissance, donc ce
11 qu'on voyait aussi dans l'état d'avancement
12 précédent. Par contre, ces besoins sont moins
13 importants que dans le passé. La diminution est de
14 l'ordre, comme je l'ai mentionné tantôt, je veux
15 dire, pour prendre un chiffre rond, de cinq cents
16 mégawatts (500 MW), quoique le chiffre est
17 différent d'une année à l'autre.

18 Ce que ça fait, dans le fond, c'est que ça
19 retarde le besoin d'aller chercher de la puissance
20 additionnelle par des contrats de long terme. Et
21 c'est dans ce cadre-là qu'on a finalement annulé
22 les démarches qui visaient à utiliser la centrale
23 de TCE en pointe, un dossier qui avait été refusé
24 par la Régie, et donc on n'a pas cherché à
25 remplacer ces démarches-là par autre chose.

1 Dans la mesure où les projets, les besoins
2 en puissance sont inférieurs à mille cent mégawatts
3 (1100 MW) jusqu'en deux mille vingt-trois (2023),
4 deux mille vingt-quatre (2024), donc il n'y a pas
5 de nécessité d'aller chercher des contrats de long
6 terme pour l'instant.

7 Ce qui m'amène à parler de la contribution
8 des marchés de court terme. En fait, dans ce plan,
9 on revient avec la proposition de maintenir la
10 valeur de mille cent mégawatts (1100 MW) comme
11 contribution des marchés de court terme. Ça
12 représente une évaluation maximale de la
13 contribution attendue des marchés voisins. On se
14 rappelle que c'est un sujet qui a été... qu'on a
15 abordé assez pleinement au cours de l'ancien... de
16 l'ancien plan. Et on pense que onze cents mégawatts
17 (1100 MW) est une évaluation maximale pour les
18 marchés de court terme.

19 Dans le cadre du plan ici, ça ne déclenche
20 pas, donc ça ne... ça apporte un écart d'à peu près
21 un an entre le mille cent mégawatts (1100 MW) et le
22 mille cinq cents mégawatts (1500 MW), mais on pense
23 que c'est important de maintenir le recours aux
24 marchés de court terme à onze cents mégawatts
25 (1100 MW) puisque c'est la contribution qu'on peut

1 aller chercher de ces marchés-là, que ce soit au
2 Québec ou hors Québec.

3 (9 h 20)

4 On pense aussi qu'on maintient donc la
5 nécessité d'aller chercher des produits de
6 puissance pour équilibrer le bilan en puissance,
7 donc de s'assurer de la disponibilité des
8 ressources lorsqu'on va compter dessus. Donc, oui,
9 il y a un partage de réserves, ou ce qui est appelé
10 ailleurs du partage de réserves, avec les réseaux
11 voisins.

12 Et on confirme ce partage de réserves à
13 travers des ententes commerciales avec des
14 fournisseurs sur les réseaux voisins de façon à
15 assurer la fiabilité de nos approvisionnements en
16 hiver. Donc ce que ça nous permet de faire, c'est
17 d'avoir le même traitement pour la clientèle
18 québécoise que pour la clientèle des réseaux
19 voisins en termes de priorité d'alimentation. Donc
20 ça nous permet d'avoir un traitement équivalent
21 lorsqu'on va chercher des moyens de puissance au
22 traitement que ces réseaux-là vont faire à leurs
23 clients pendant les périodes où la puissance est
24 sous contrat.

25 Donc, comme je le mentionnais, ça nous

1 permet d'assurer la fiabilité de nos
2 approvisionnements et de ne pas mettre à risque
3 notre clientèle, notamment dans un contexte où
4 cette puissance-là est utilisée pendant l'hiver et
5 que la clientèle, évidemment, compte sur cette
6 puissance pour des besoins de chauffage.

7 Finalement, pour ce qui est des réseaux
8 autonomes, une brève planche sur les réseaux
9 autonomes pour rappeler c'est quoi notre modèle
10 d'affaires pour les réseaux autonomes. Évidemment,
11 il ne s'agit pas de, il ne s'agit pas de faire des
12 ententes de gré à gré ou de discuter avec des
13 promoteurs de façon, sur une base un à un, mais
14 plutôt d'avoir un modèle d'affaires qui est
15 transparent, qui est ouvert, et qui détermine, qui
16 établit les règles du jeu pour tout le monde pour
17 l'ensemble des réseaux autonomes.

18 Donc ce qu'on a soumis, c'est que... puis
19 ce sont les orientations qui sont aussi présentes
20 dans notre Plan stratégique, donc ce qu'on soumet,
21 c'est qu'il faut que les projets en réseaux
22 autonomes qui visent à convertir les réseaux à des
23 sources renouvelables, évidemment pas pour
24 l'ensemble de la, par pour chacun des réseaux au
25 complet mais ne serait-ce que pour diminuer

1 l'utilisation de combustibles dans chacun des
2 réseaux.

3 Donc on vise à avoir des projets qui sont,
4 évidemment, techniquement réalisables et qui
5 reflètent la réalité technique de chacun de ces
6 réseaux-là, qui sont économiquement rentables, donc
7 qui font du sens pour l'ensemble des clients du
8 Québec, et qui vont permettre de diminuer les coûts
9 d'approvisionnements pour les réseaux autonomes. Il
10 faut évidemment qu'ils soient acceptables du point
11 de vue environnemental et qu'ils soient accueillis
12 favorablement par les communautés concernées.

13 Donc quand on décline ces quatre critères,
14 évidemment, avant chacun des appels d'offres,
15 puisque ce qu'on vise, c'est des appels d'offres ou
16 des appels de propositions pour chacun des réseaux,
17 c'est d'établir les règles, donc les règles ou les
18 spécifications techniques que le promoteur doit
19 respecter, les conditions de la communauté, donc
20 les critères de la communauté en termes
21 d'acceptabilité, et, évidemment, il faut que ce
22 soit, après ça, que ça vienne diminuer les coûts
23 pour le Distributeur.

24 Évidemment, dans ce contexte-là, les coûts
25 évités représentent une balise importante, les

1 coûts évités qu'on mentionne dans nos dossiers,
2 dans notre dossier tarifaire notamment, ils
3 constituent une balise importante dans la mesure où
4 ça donne un signal, un signal de c'est quoi le
5 niveau qui ferait en sorte qu'un projet soit
6 rentable.

7 Évidemment, quand on va regarder les
8 projets un à un, quand on va analyser les
9 soumissions reçues, c'est l'ensemble des coûts
10 d'intégration qui va être regardé, donc ce n'est
11 pas juste le signal de coûts évités, le chiffre
12 qu'on donne dans la tarifaire, qui est une, souvent
13 une annuité simple, donc pour que l'outil reste
14 simple, mais plus une analyse détaillée des
15 propositions avec leur impact sur les coûts en
16 combustibles, en mode de fonctionnement de la
17 centrale et en coûts d'intégration de la nouvelle
18 proposition. Donc c'est l'ensemble de ces coûts-là
19 qui va être regardé et analysé avant de pouvoir
20 choisir si un projet est économiquement rentable et
21 s'il est retenu par le Distributeur.

22 Ça fait le tour pour moi pour l'ensemble
23 des facettes réseaux intégrés, réseaux autonomes,
24 puis évidemment, je comprends qu'on sera là pour
25 les, aujourd'hui et demain, pour répondre aux

1 questions.

2 Q. [15] Alors je vous remercie, Monsieur Zayat.

3 J'aurais peut-être une question supplémentaire pour
4 vous et j'aimerais... j'aimerais que vous reveniez
5 à la contribution des marchés de court terme, où
6 vous maintenez une valeur de mille cent mégawatts
7 (1100 MW) pour la contribution des marchés de court
8 terme, j'aimerais que vous... c'est une valeur qui
9 semble très conservatrice à la lumière de la preuve
10 qui a été faite au dossier et aussi à la lumière de
11 la décision de la Régie, qui avait quand même
12 décidé pour une contribution de mille cinq cents
13 mégawatts (1500 MW) dans le dernier plan, donc il y
14 a un certain repli ou une diminution de cette
15 contribution-là, est-ce que vous pouvez expliquer,
16 ou préciser les arguments derrière ce repli à mille
17 cent mégawatts (1100 MW) de manière un petit peu
18 plus détaillée?

19 (9 h 25)

20 R. Oui, bien sûr. En fait, le mille cent mégawatts
21 (1100 MW) à la, c'est le même chiffre que la
22 capacité technique des interconnexions du marché de
23 New York, donc le marché où on peut aller acheter
24 de la puissance, de la puissance ferme, et la faire
25 reconnaître de façon ferme dans notre équilibre

1 énergétique.

2 Pour ce qui est de la contribution des
3 marchés de court terme, donc le mille cent (1100),
4 pour ce qui est des interconnexions, est un
5 maximum. Évidemment, on ne peut pas aller chercher
6 plus que mille cent mégawatts (1100 MW) sur le
7 marché de New York, c'est le maximum technique pour
8 l'interconnexion.

9 Il y a toujours les conditions de marché
10 qui sont en arrière, donc la disponibilité de
11 fournisseur, la disponibilité de la puissance et
12 l'existence d'un marché et c'est pour ça qu'on
13 limite la capacité des interconnexions au marché de
14 New York puisque c'est le seul réseau voisin où il
15 y a un réseau, où il y a un marché de puissance qui
16 est organisé et on a des contreparties qui sont
17 prêtes à nous en fournir.

18 Évidemment, on pourrait rajouter le marché
19 du Québec, il y a une certaine puissance qui est
20 disponible au Québec. Par contre, c'est une
21 puissance qui ne nous est pas acquise. Elle est
22 disponible pour ses propriétaires pour en faire ce
23 que bon leur semble. Ils peuvent participer à nos
24 appels d'offres mais ils pourraient aussi avoir
25 d'autres stratégies avec la puissance disponible.

1 Et c'est pour ça que les marchés de court
2 terme, quand on regarde la contribution des marchés
3 de court terme, quand on regarde l'ensemble, on
4 croit que mille cent mégawatts (1100 MW) est
5 vraiment la contribution sur laquelle on peut,
6 qu'on peut inclure à des fins de planification dans
7 nos bilans. Donc, que ce soit pour le marché de
8 court terme, pour les interconnexions ou le marché
9 de Québec ou la puissance provenant du Québec.

10 Q. [16] Je vous remercie, Monsieur Zayat. Alors je
11 n'aurai pas d'autres questions, Monsieur le
12 Président. Les témoins vont être disponibles pour
13 être contre-interrogés.

14 R. Je m'excuse, j'avais oublié le sens de votre
15 question. Il y a aussi le repli du mille cinq cents
16 (1500), c'est parce qu'il y a aussi du côté du
17 marché du Québec, il y a eu de la puissance qui a
18 été acquise au Québec donc, depuis ce temps-là, le
19 Producteur a, on a signé avec le Producteur des
20 contrats de cinq cents mégawatts (500 MW) pour de
21 la puissance, ce qui réduit quand même la puissance
22 disponible au Québec.

23 Q. [17] Ça complète vraiment, Monsieur le Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Je vous remercie. Merci Monsieur Zayat. Maître

1 Falardeau qui s'approche.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU :

3 Monsieur le Président, Madame, Monsieur les
4 Régisseurs, Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec.
5 Bonjour.

6 Q. [18] Allons-y avec la pièce B-0008 à sa page 29.

7 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

8 R. Avez-vous la cote Hydro-Québec, Maître Falardeau?

9 Q. [19] Malheureusement, non.

10 R. O.K. Attendez un petit peu.

11 LA GREFFIÈRE :

12 HQD-1, Document 2.2.

13 Me DENIS FALARDEAU :

14 Q. [20] Et pardonnez-moi, ça sera toujours des B et
15 ainsi de suite, on va être au bingo, là.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ne vous excusez pas, c'est maître Hébert qui n'est
18 pas bilingue, ça m'étonne.

19 R. On a une liste qui concilie tout ça, Monsieur le
20 Président.

21 Q. [21] Ah, voilà.

22 Me DENIS FALARDEAU :

23 Q. [22] Donc, nous y allons. À sa page 29, plus
24 précisément le paragraphe 1.1 titré « Aléa
25 climatique ». Je vais citer des extraits. Nous y

1 allons? Donc, allons-y avec les extraits. Donc, à
2 la ligne 9 :

3 L'aléa climatique représente l'impact
4 des conditions climatiques sur les
5 besoins d'électricité (principalement
6 à des fins de chauffage et de
7 climatisation) par rapport au scénario
8 à conditions climatiques normales.

9 Un petit peu plus loin, et là, je fais référence à
10 la ligne 18 :

11 La simulation des besoins de l'année
12 2021...

13 Et là, on fait référence à un horizon de cinq ans.

14 ... montre que l'écart type en énergie
15 de l'aléa climatique est de 2,5 TWh.

16 Et là, je fais référence à un autre document,
17 c'est-à-dire le document B-0006 à la page 14. Il y
18 a là un tableau.

19 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

20 R. Vous êtes à quel tableau, Maître Falardeau?

21 Q. [23] Malheureusement, je n'ai pas le titre du
22 tableau mais je fais référence, et là on parle de
23 puissance, à un écart type dont l'impact des
24 conditions climatiques sur les besoins à la pointe
25 de l'hiver pour deux mille dix-neuf-deux mille

1 vingt (2019-2020), ça atteindrait mille cinq cents
2 soixante-dix mégawatts (1570 MW).

3 Tableau 4. Ça va? Bon, O.K. Avec toutes ces
4 données-là, pourriez-vous nous préciser les
5 hypothèses qui ont été retenues concernant les
6 conditions climatiques normales pour les besoins en
7 puissance à la pointe du réseau? Et notamment, si
8 c'est possible, là, en degrés Celsius.

9 (9 h 30)

10 Mme LAMYA SOUKTAMI :

11 R. J'aimerais juste préciser, pour ce qui concerne
12 l'évaluation de l'aléa climatique, en fait, c'est
13 qu'on se base sur des conditions climatiques,
14 plusieurs conditions climatiques de l'année mil
15 neuf cent soixante et onze (1971) jusqu'à la
16 dernière année disponible - dans ce cas-là c'était
17 l'année deux mille seize (2016) - et on simule
18 chacune des années en fonction de ces conditions
19 climatiques, qui vont de soixante et onze (71) à
20 deux mille quinze (2015).

21 En faisant plusieurs scénarios de vente
22 sous ces différentes conditions climatiques, là on
23 regarde la variabilité des réponses des modèles à
24 chacune des conditions climatiques, et on calcule
25 un écart type qui résulte de cet exercice-là, on

1 regarde l'impact sur l'énergie, et aussi l'impact
2 sur la puissance.

3 En termes de degrés-jour spécifiques, je
4 n'ai pas une température... Cet exercice-là, c'est
5 des simulations de plusieurs données climatiques,
6 donc je n'ai pas une température précise pour ce
7 scénario-là, mais c'est vraiment la variabilité de
8 différentes conditions climatiques.

9 Q. [24] Et justement, vous parlez de l'écart type.
10 L'évaluation repose sur un écart type, sur deux
11 écarts types?

12 R. Bien, ce qui est présenté dans la référence que
13 vous citez ici, on mentionne que c'est la pointe
14 d'hiver, mais c'est un écart type qu'on spécifie
15 ici, dans ce tableau.

16 Q. [25] Merci. Allons-y maintenant au document B-0031,
17 à sa page 5. Et là je fais référence à la question
18 1.6. C'est en bas. Je vais la citer, je vais
19 attendre...

20 R. Excusez-moi, c'est quoi la page s'il vous plaît?

21 Q. [26] C'est à la page 5, et c'est la question 1.6,
22 en bas. Vous me direz quand vous l'aurez, je vais
23 la citer. Ça va? Allons-y. 1.6 :

24 Veuillez préciser les hypothèses
25 retenues concernant la localisation

1 des besoins additionnels de 4000 MW.
2 Par exemple est-ce que les besoins
3 sont augmentés uniformément en
4 appliquant le même pourcentage partout
5 et à chaque catégorie de clients?

6 Et la réponse était :

7 Pour les études du Transporteur, la
8 charge de pointe...

9 Et là on fait référence,
10 ... (excluant les clients de grande
11 puissance) est augmentée uniformément
12 sur tout le réseau.

13 Et ça c'est la question 1.6. Et à la page suivante,
14 à la page 6 du même document, à la question 1.7,
15 que je vais citer aussi :

16 À la référence (v) on peut constater
17 que la valeur de l'écart type de
18 l'aléa climatique varie très peu selon
19 les années. Veuillez fournir la valeur
20 de l'écart type pour chaque catégorie
21 de clients...

22 Et là on fait référence aux :

23 ... (domestiques, petites et moyennes
24 puissances, grandes puissances,
25 contrats spéciaux).

1 Et la réponse était la suivante :

2 Le Distributeur ne dispose pas de
3 l'aléa climatique par catégories de
4 clients. Toutefois, l'aléa climatique
5 des besoins en puissance à la pointe
6 d'hiver découle en grande partie du
7 secteur résidentiel, soit le secteur
8 avec le plus grand volume de
9 consommation d'électricité pour le
10 chauffage des locaux.

11 On se promène avec cette question-là. Là
12 maintenant, on va aller au document B-0008. B-0008,
13 à la page 18, et plus précisément le tableau 2A-6.
14 Nous l'avons? Donc nous y allons. Bon. Avec les
15 deux questions que j'ai citées, on peut comprendre,
16 là, que dans le fond, il y a une augmentation de
17 puissance d'environ quatre mille (4000) mégawatts.
18 En se référant au tableau, là, le tableau 2A-6, on
19 peut comprendre aussi qu'il y a des besoins totaux,
20 pour le chauffage, qui totalisent pas loin de
21 quinze mille (15 000) mégawatts. Et là je fais
22 référence, si on additionne les deux premières
23 lignes du tableau. Et pour les fins de la
24 sténographie, je vais les citer. On fait référence
25 au chauffage résidentiel et agricole, et là on fait

1 référence à onze mille trois cent dix (11 310), et
2 on parle aussi du chauffage commercial et
3 institutionnel, trois mille six cent quatre-vingt-
4 dix (3690). C'est pas pire, je n'ai pas de
5 lunettes. Donc, allons-y.

6 (9 h 40)

7 Est-ce qu'on peut conclure que, avec... à la
8 lumière de ces chiffres-là, est-ce qu'on peut en
9 arriver à la conclusion qu'il y a une augmentation
10 quand même assez importante? Même, on pourrait
11 avancer un chiffre de vingt-sept pour cent (27 %),
12 c'est-à-dire on passerait de quatre mille (4000) à
13 quinze mille (15 000). Vingt-sept pour cent (27 %),
14 est-ce que c'est compatible avec votre analyse?

15 M. HANI ZAYAT :

16 R. Je vais peut-être juste apporter une précision.
17 C'est pas une augmentation des besoins, c'est un
18 aléa, hein! Donc, la prévision de la demande est
19 faite sur la base d'un scénario climatique normal,
20 donc une température... une température moyenne du
21 mois de janvier. Mais, c'est sûr qu'à une journée
22 donnée, il peut faire, donc une température
23 moyenne... Je vais juste donner une illustration.
24 Une température moyenne du mois de janvier, c'est
25 moins vingt (-20) degrés.

1 Par contre, quand on regarde un aléa, bien
2 c'est sûr, tous les jours du mois de janvier, il ne
3 fait pas moins vingt (-20). Il y a des jours au
4 mois de janvier où il fait moins dix (-10) et, ça,
5 ça ne nous préoccupe pas trop. Mais, les journées
6 où il fait moins trente (-30), c'est sûr que le
7 besoin de chauffage est nettement plus important
8 que la température moyenne du mois.

9 Donc, les deux écarts types représentent la
10 distribution, dans le fond, de la pointe, le risque
11 autour de cette pointe-là, pour refléter des
12 scénarios, des années où il fait plus chaud et des
13 années où il fait plus froid.

14 Q. [27] Mais, ceci étant dit, lorsqu'on évalue ça
15 autour de vingt-sept pour cent (27 %), c'est
16 plausible?

17 Mme LAMYA SOUKTANI :

18 R. Peut-être juste me clarifier votre question. Quand
19 vous parlez d'une augmentation de vingt-sept pour
20 cent (27 %), c'est quoi exactement?

21 Q. [28] Oui. Selon l'évaluation de notre analyste, il
22 y a une augmentation, là, de la demande qui
23 correspond... Comme je vous disais, lorsqu'on
24 regarde la demande concernant le résidentiel,
25 l'agricole et le commercial qui totalise quinze

1 mille mégawatts (15 000 MW), ça semble correspondre
2 à une augmentation quand même assez importante et
3 on la situe autour de vingt-sept pour cent (27 %).
4 Est-ce que ce pourcentage-là, qu'on évalue comme
5 besoins supplémentaires, c'est plausible?

6 R. Je ne peux pas vous dire si c'est vingt-sept pour
7 cent (27 %) exactement, mais par contre ce que je
8 peux vous dire, c'est que, oui, effectivement, plus
9 qu'on avance dans les années, plus le taux de
10 diffusion du chauffage, il augmente, le nombre de
11 clients, il augmente. Donc, on a des besoins de
12 chauffage de plus en plus importants. Mais, à
13 vérifier le vingt-sept pour cent (27 %), je ne sais
14 pas, il faut que je le vérifie.

15 Q. [29] Merci. Allons-y maintenant avec le document
16 B-0031 à sa page 4.

17 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

18 R. Quelle question, Maître Falardeau?

19 Q. [30] La question 1.1.

20 R. Merci.

21 Q. [31] Est-ce que je peux la citer? Oui? Donc,
22 allons-y :

23 Pour le critère de fiabilité en
24 énergie le Distributeur applique un
25 aléa global d'un écart-type...

1 Et là on fait référence à VI

2 ... [...] alors que pour le critère de
3 conception du réseau de transport, il
4 considère un aléa global de deux
5 écarts types...

6 Et là on fait référence à une donnée IV

7 ... ce qui correspond à un aléa
8 climatique de deux écarts types et un
9 aléa sur la demande de deux écarts
10 types. Veuillez expliquer et justifier
11 l'application d'un aléa correspondant
12 à deux écarts types pour le critère de
13 conception du réseau de transport.

14 Et la réponse était :

15 L'une des exigences du critère de
16 fiabilité du NPCC est l'évaluation de
17 la fiabilité du système de transport à
18 la pointe du réseau en considérant un
19 scénario de demande en puissance
20 extrême. L'application d'un aléa
21 correspondant à deux écarts types
22 reflète un tel scénario.

23 Et là toujours au document B-0031, à sa page 4, à
24 la question 1.2 qui était présentée comme suit :

25 Veuillez indiquer si le critère

1 mentionné en référence est un critère
2 usuel de conception de réseau de
3 transport exigé par le NPCC. S'il y a
4 lieu veuillez fournir le texte
5 définissant ce critère.

6 Et la réponse était :

7 Le Distributeur confirme que le
8 critère répond aux exigences du NPCC
9 décrites dans le Regional...

10 là j'ai de la misère avec mon anglais

11 ... Regional Reliability Reference
12 [...]

13 et caetera, et caetera. Je vous ai sorti l'extrait
14 de ce document. Et là, Madame la Greffière, nous
15 sommes rendus à la cote?

16 LA GREFFIÈRE :

17 Numéro 13.

18 Me DENIS FALARDEAU :

19 13.

20

21 C-ACEFO-13 : Extrait document intitulé : Regional
22 Reliability Reference Directory #1 -
23 Design and Operation of the Bulk Power
24 System

25 (9 h 45)

1 Q. [32] Je voudrais porter à votre attention
2 concernant le tableau que, l'extrait du tableau,
3 là, que je vous ai présenté; à la deuxième colonne,
4 je vous l'ai mis en surligné jaune, on parle d'un :
5 ... peak load condition resulting from
6 extreme weather...
7 donc, dans le fond, on parle de situations extrêmes
8 en termes de température.

9 D'une part, dans ce tableau, on comprend
10 qu'il n'y a pas vraiment de définition de ce qu'on
11 entend, là, par une température extrême, mais en
12 même temps, ça nous laisse penser que vous prenez,
13 comme référence, quelque chose qui est supérieur à
14 ce qu'on pourrait s'attendre en termes
15 d'évaluation, là, quand on parle de critères, est-
16 ce que je me trompe si vous faites référence à
17 quelque chose qui est plus extrême, plus sévère
18 autrement dit, qu'un critère normal?

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Peut-être, juste, on va parler du quatre mille
21 (4 000), je pense que c'est un peu l'objectif de
22 l'exercice. Nos exercices de fiabilité respectent
23 les critères du NPCC, puis je vais vous revenir, le
24 critère pour faire les choses simples, critère du
25 NPCC, critère de fiabilité, c'est d'être capable

1 d'alimenter la charge locale, donc la charge
2 québécoise en réseau intégré, avec un critère de,
3 avec pas plus qu'un événement aux dix ans, on a
4 simplifié donc le LOLE, le « Loss of Load », de
5 point un (0,1) par année, ou donc un événement de
6 panne aux dix ans.

7 Maintenant, pour arriver à un critère comme
8 ça, comment on fait cette évaluation-là, on fait ça
9 avec des évaluations de probabilités. Probabilités,
10 on a une prévision de la demande, qui est le
11 scénario centré, j'en ai parlé tantôt, c'est le
12 scénario centré réaliste dans lequel on a confiance
13 mais, évidemment, c'est un, c'est le scénario le
14 plus probable mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a
15 pas d'autres scénarios qui existent.

16 Donc déjà, il y a une incertitude au niveau
17 de la demande, la demande peut être plus importante
18 ou plus faible que ce scénario, et quand je parle
19 de la demande ici, je parle de la demande hors
20 température, donc on peut... on peut se tromper
21 dans notre prévision et plus l'horizon est en
22 avant, plus les risques que la demande soit
23 différente de notre planification sont élevés.

24 À ça s'ajoute un risque de température. Là
25 aussi, comme je l'ai mentionné tantôt, la prévision

1 est faite avec un scénario de température normale
2 mais malheureusement, ou heureusement, je ne sais
3 pas, la température n'est jamais normale, elle est
4 toujours soit plus chaud, soit plus froide. Et
5 nous, évidemment, notre responsabilité, c'est
6 d'alimenter la charge tout le temps, pas juste
7 quand la température est normale, mais quand la
8 température est normale, quand elle est plus
9 chaude, et surtout quand elle est plus froide,
10 quand nos clients consomment beaucoup plus que ce
11 qu'ils sont supposés consommer si la température
12 est à moins vingt (- 20) degrés en janvier.

13 Donc quand on regarde les critères du NPCC
14 et les exercices de fiabilité, si on regarde les
15 scénarios, la probabilité que ces scénarios
16 arrivent, donc la probabilité qu'un scénario
17 climatique extrême se produise, la probabilité que
18 la demande soit au-delà de nos attentes, au-
19 delà de notre prévision; on regarde aussi,
20 évidemment, les probabilités qu'il y ait des pannes
21 sur le... dans les moyens de production, donc que
22 des centrales soient en panne à ce moment-là.

23 Et c'est suite à ça qu'on détermine la
24 réserve qui est, la réserve requise, donc
25 l'addition qu'on doit aller avoir en place pour

1 pouvoir répondre à la demande dans un scénario
2 normal, mais aussi les moyens qu'on doit garder en
3 réserve pour répondre à une demande qui est, qui
4 n'est pas normale, bien, qui n'est pas normale, qui
5 est... qui est... une température plus froide, une
6 journée plus froide; ça n'a pas besoin d'être un
7 mois au complet, ça peut être juste une journée, ou
8 trois journées plus froides, bien, il faut répondre
9 à cette demande-là.

10 Et quand on regarde l'ensemble de
11 l'exercice comme ça, on a une, on détermine une
12 réserve requise, qui est de l'ordre de quatre mille
13 mégawatts (4 000 MW), c'est ce qui est dans notre
14 plan. Évidemment, cette réserve fluctue d'une année
15 à l'autre mais, fluctue en fonction de l'horizon,
16 parce que la partie prévision de la demande,
17 évidemment, le... plus l'horizon s'éloigne, plus le
18 risque de la demande augmente, alors que du côté
19 température, le risque est à peu près le même d'une
20 année à l'autre.

21 Donc la réserve requise varie d'une année à
22 l'autre mais est relativement stable autour de
23 quatre mille mégawatts (4 000 MW). C'est une autre
24 façon de voir le risque. Donc on peut regarder le
25 risque climatique, dire : deux écarts types, c'est

1 de l'ordre de quatre mille (4 000 MW); on peut
2 regarder la réserve requise, l'ensemble des besoins
3 du réseau, on a une réserve requise de l'ordre de
4 quatre mille (4 000 MW).

5 Et comme un réseau de transport ne se bâtit
6 pas du jour au lendemain, ce qu'on dit au
7 Transporteur, c'est que : « Dans tes scénarios,
8 dans ta planification, il faut bâtir un réseau de
9 transport qui est capable d'acheminer quatre mille
10 mégawatts (4 000 MW) de plus que le scénario de
11 référence de base, de façon à pouvoir acheminer
12 toute la puissance requise et pouvoir alimenter la
13 charge québécoise même si la température est plus
14 froide que la normale pendant trois jours.

15 (9 h 50)

16 Q. [33] Donc, est-ce que je me tromperais si je disais
17 que, bon, on a tendance à aller vers, justement, la
18 norme du NPCC, ce n'est peut-être pas exactement ça
19 mais on a tendance à, comment dire, être prudents
20 et à prévoir un scénario un peu plus, comment dire,
21 supérieur qui pourrait se produire?

22 R. C'est la norme du NPCC. La norme du NPCC elle dit
23 il faut prévoir les incertitudes et respecter le
24 critère d'une probabilité de panne ou de délestage
25 pas plus que point un (0,1). C'est ça le critère du

1 NPCC. Après ça, chacun le décline selon les
2 particularités de son réseau.

3 Notre particularité comme réseau, c'est un
4 réseau avec une grosse charge de chauffage et une
5 température plutôt froide en hiver. Donc, la
6 combinaison des deux fait en sorte qu'on a un
7 risque climatique qui est important en hiver.

8 Si on regarde le réseau de New York, ils
9 ont exactement le même critère. Ils ont le même
10 point un (0,1), ils utilisent la même chose. Ils
11 ont un risque climatique aussi mais pour eux, le
12 risque climatique n'est pas en hiver puisqu'ils
13 n'ont pas de charge, pas ou peu de charge de
14 chauffe en hiver. Par contre, ils ont une charge de
15 climatisation en été. Donc pour eux, oui, ils ont
16 un risque climatique mais ce risque climatique il
17 est dans l'autre sens. C'est un risque de chaleur
18 extrême qui vient en été parce que leur réseau
19 alimente beaucoup de charge de climatisation.

20 Donc, juste pour faire le parallèle, c'est
21 le même critère mais il est appliqué selon les
22 particularités propres à chaque réseau.

23 Q. [34] Merci. Allons-y maintenant à la pièce B-0031 à
24 sa page 6, la question 1.8.

25

1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

2 R. B-0031, Maître Falardeau?

3 Q. [35] Oui, oui. À la page 6, question 1.8. Nous y
4 allons?

5 R. Oui.

6 Q. [36] O.K. 1.8 :

7 Étant donné que le réseau de transport
8 est déterminé en fonction de la
9 localisation des besoins et de la
10 localisation des approvisionnements,
11 veuillez identifier et localiser les
12 approvisionnements additionnels
13 requis...

14 Pour, justement, le fameux quatre mille mégawatts
15 (4000 MW) qu'on parle depuis tantôt. La réponse :
16 Afin de répondre à l'augmentation de
17 la charge, les critères de conception
18 du réseau du Transporteur prévoient
19 l'utilisation des moyens suivants :

20 Et là, il y a une série de moyens. Premièrement, la
21 puissance interruptible, on fait référence aux
22 contrats spéciaux, située au nord. Il y a aussi les
23 contrats d'achat avec Rio Tinto Alcan. On parle
24 aussi de la centrale thermique disponible à
25 Bécancour. On parle aussi de la puissance

1 interruptible et là, on fait référence à des
2 contrats spéciaux et là, on parle que c'est situé
3 au sud. On parle aussi des interconnexions jusqu'à
4 un maximum de mille mégawatts (1000 MW). Et
5 finalement, on parle de l'électricité interruptible
6 située au sud.

7 Bon, parmi les approvisionnements
8 additionnels requis pour satisfaire le critère, on
9 parle entre autres de Rio Tinto, ça fait partie du
10 décor. Ma question, ça concerne, justement, toute
11 cette série de moyens là. Je vais les re-citer en
12 vrac et on ira un par un.

13 Donc, la question : veuillez donner plus de
14 précisions concernant ces contrats. Bon, depuis
15 quand sont-ils en vigueur, de quelle façon ont-ils
16 été autorisés, quels sont les paramètres concernant
17 les quantités de puissance et de prix et est-ce
18 qu'il y a d'autres conditions d'application comme,
19 par exemple, la fréquence et la durée des achats de
20 puissance. Là, je fais référence bien entendu à Rio
21 Tinto.

22 M. HANI ZAYAT :

23 R. Bien, je vais vous arrêter tout de suite. Je vais
24 juste revenir sur l'esprit du quatre mille
25 mégawatts (4000 MW). Ici, on gère les

1 approvisionnement du Distributeur dans leur
2 ensemble et quand on parle du quatre mille (4000),
3 il s'agit de la conception du réseau de transport,
4 du réseau principal de transport. Donc, on ne parle
5 pas de réseaux régionaux.

6 Ce qu'on dit, par contre, c'est : voilà
7 c'est quoi nos besoins, voilà où est la charge.
8 Donc, la charge elle est partout au Québec avec des
9 particularités, évidemment avec une charge plus
10 importante à Montréal qu'ailleurs. Mais ce qu'on
11 fournit au Transporteur, c'est une localisation de
12 la charge et où sont, quels sont les moyens qu'on
13 va utiliser pour répondre à cette charge-là, à la
14 demande.

15 Et on reflète certains éléments
16 particuliers lorsqu'il y a des moyens de production
17 qui sont dans des régions particulières, le but
18 étant que l'écoulement de puissance chez le
19 Transporteur permette d'alimenter la charge prévue,
20 donc le scénario de référence, avec quatre mille
21 (4000) de plus en termes de réseau global.

22 Q. [37] Mais j'imagine au moins que vous avez une idée
23 de la capacité de puissance que vous pouvez retirer
24 de ce contrat-là? Non? Concernant Rio Tinto, là?
25 (9 h 55)

1 R. Là je ne parle pas du contrat de Rio Tinto.

2 Q. [38] O.K.

3 R. Je parle du...

4 Q. [39] De façon générale.

5 R. De façon générale.

6 Q. [40] O.K.

7 R. Un peu comme je parle de l'interruptible.

8 Q. [41] Hum hum.

9 R. On a des moyens interruptibles, donc on dit au
10 Transporteur : « Voilà les moyens sur lesquels on
11 peut compter. On peut compter sur le contrat
12 patrimonial, on peut compter sur nos propres
13 contrats, et on peut aussi compter sur les
14 interconnexions et sur l'interruptible, de façon à
15 ce que lui puisse tenir compte de ces moyens-là
16 dans sa planification... dans sa planification
17 annuelle, et aussi quand il va faire des
18 investissements sur le réseau.

19 Évidemment, lorsqu'il s'agit de faire des
20 investissements importants sur le réseau, c'est
21 plus associé avec des besoins particuliers.

22 Q. [42] O.K. Donc allons-y, là, toujours à cette même
23 page-là, on parlait de puissance interruptible, on
24 parlait de contrats spéciaux pour le nord et pour
25 le sud. Toujours dans l'interruptible. Allons

1 maintenant au document B-29, à sa page 35. Il y a
2 là un tableau inti... Page 35. B-29. Il y a là un
3 tableau...

4 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

5 R. Maître Falardeau, la pièce...

6 Q. [43] B-29, page 35.

7 R. B-29 ne comporte pas de page 35. On est bien à
8 HQD-3, document 1?

9 Q. [44] Bien, c'est l'annexe E.

10 R. Ah! L'annexe E?

11 Q. [45] Oui. « Conciliation des données en MW pour la
12 pointe 2016-2017 ». Ça va?

13 R. C'est bien la pièce qui contient deux tableaux?
14 C'est ça, Maître Falardeau?

15 Q. [46] L'extrait que j'ai, il est intitulé
16 « Conciliation des données en MW pour la pointe
17 2016-2017 ». C'est bien ça? Vous l'avez?

18 R. Oui.

19 Q. [47] Bon. Dans le tableau, on fait référence, entre
20 autres, à la deuxième ligne intitulée « Puissance
21 interruptible ». On fait référence à une puissance
22 interruptible de trois cent cinquante-huit (358)
23 mégawatts. Est-ce que ce trois cent cinquante-huit
24 (358) mégawatts correspond à ce qu'on parlait tout
25 à l'heure, là, les puissances interruptibles des

1 contrats spéciaux au nord et au sud?

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. Je m'excuse, votre question?

4 Q. [48] Tout à l'heure, à la page 6, on parlait de

5 toute une série de moyens dont vous disposiez

6 pour... Je vais répéter, justement, la réponse.

7 Vous avez répondu :

8 Afin de répondre à l'augmentation de
9 la charge, les critères de conception
10 du réseau du Transporteur prévoient
11 l'utilisation des moyens suivants :

12 Et là, bien, plus particulièrement, en ce qui nous
13 intéresse pour la question suivante, là on parle de
14 la puissance interruptible, c'est-à-dire les
15 contrats spéciaux, située au nord, et un petit peu
16 plus loin, à la même réponse, vous disiez, vous
17 parliez de la puissance interruptible des contrats
18 spéciaux située au sud.

19 Dans le tableau que nous avons devant nous,
20 on parle de puissance interruptible, et on parle
21 d'un montant de trois cent cinquante-huit (358)
22 mégawatts. Est-ce qu'on parle, justement, de ces
23 contrats spéciaux, là, situés au nord et au sud, en
24 termes de puissance interruptible?

25 R. Effectivement, quand on regarde ici dans le

1 tableau, puissance interruptible est sous la
2 rubrique « Ressources d'Hydro-Québec Production »,
3 donc il s'agit des contrats particuliers, et c'est
4 Hydro-Québec Production qui, en fait, je veux dire
5 qui alimente ces contrats-là et qui bénéficie de la
6 puissance interruptible qui est associée.

7 À ne pas... C'est un peu comme ça qu'on
8 distingue les deux interruptibles, donc il y en a
9 un qui vient avec les contrats d'HQP, et c'est HQP
10 qui peut appeler cet interruptible-là, alors que
11 pour ce qui est des ressources du Distributeur, on
12 appelle ça de l'électricité interruptible, qui est
13 donc l'option... l'option tarifaire du Distributeur
14 qui est approuvée par la Régie.

15 (10 h)

16 Q. [49] Revenons à notre question concernant Rio
17 Tinto, je comprends, tout à l'heure, vous parliez,
18 vous disiez que, bon : « On y va de façon globale,
19 là, on y va, on a une approche qui est générale »,
20 mais quand même, tout de même, là, quels sont les
21 critères permettant d'enclencher la contribution de
22 Rio Tinto et quelles sont les conditions, les
23 ententes entre Hydro et Rio Tinto concernant tout
24 ce, l'approvisionnement en électricité, depuis
25 quand ça existe, cette entente-là, ainsi de suite?

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Je ne peux pas répondre à cette question, le
3 contrat de Rio Tinto est un contrat particulier
4 avec, les modalités de l'interruptible sont au
5 bénéfice du Producteur, donc je n'ai pas de
6 modalités pour ce qui est de Rio Tinto. Il ne fait
7 pas partie de nos ressources... ou plutôt des
8 ressources sous notre contrôle.

9 Q. [50] Toujours au même tableau, c'est-à-dire à
10 l'annexe E, le tableau intitulé « Conciliation des
11 données en mégawatts pour la pointe 2016-2017 »,
12 une... deux... trois... à la quatrième avant-
13 dernière ligne, intitulée « Électricité
14 interruptible (option) », on fait référence à une
15 valeur, c'est-à-dire neuf cent quatre-vingt-seize
16 mégawatts (996 MW); cette valeur-là de neuf cent
17 quatre-vingt-seize mégawatts (996 MW), ça
18 correspond à l'électricité interruptible située au
19 sud?

20 M. RICHARD LAGRANGE :

21 R. Bon, je vais casser la glace : neuf cent quatre-
22 vingt-seize mégawatts (996 MW), c'est l'option
23 d'électricité interruptible qui est sous le
24 contrôle du Distributeur, donc indépendamment que
25 les clients soient situés... excusez, je parle trop

1 vite... indépendamment que les clients soient
2 situés au nord ou au sud.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. [51] Ah! mais là, on dirait un vieux disque 33
5 tours, là.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Non, je suis content de voir qu'il a écouté mon mot
8 d'ouverture.

9 Me DENIS FALARDEAU :

10 Q. [52] Bon, allons-y avec des extraits du mémoire de
11 l'ACEF, donc je ne pense pas que vous ayez besoin
12 d'en prendre référence; par contre, je vais vous
13 remettre un document auquel on fait référence, et
14 qui ne fait pas partie du dossier, c'est le
15 document, et là, cette fois, j'ai la cote au
16 complet, c'est HQD-5, Document 1.1, à sa page 69;
17 c'est le dossier R-3550-2004.

18 LA GREFFIÈRE :

19 On va le déposer sous la cote C-ACEFQ-0014.

20

21 C-ACEFQ-0014 : (HQD-5, Document 1.1)

22

23 Me DENIS FALARDEAU :

24 Q. [53] Donc allons-y. Dans un premier temps, je vais
25 citer les extraits de la preuve de l'ACEF, c'est-à-

1 dire le document ACEFQ-0011, à sa page 8, donc :

2 Par ailleurs, en réponse à une demande
3 de renseignements de l'ACEF de Québec,
4 le Distributeur mentionne :

5 et ça, c'est l'extrait :

6 Le Transporteur dimensionne son réseau
7 de façon à ce que le réseau augmenté
8 de 4 000 MW, avec tous ses équipements
9 en service, puisse subir, sans
10 interruption de service, des
11 événements sévères dont la probabilité
12 d'occurrence, bien que faible, demeure
13 assez élevée pour qu'il faille s'en
14 prémunir...

15 et là, entre parenthèses :

16 ... (c.-à-d. un défaut entraînant la
17 perte d'équipements).

18 Et vous faites référence au document B-0031, à sa
19 page 6. Un petit peu plus loin, vous dites :

20 Au niveau des réseaux régionaux...

21 et là, je fais référence justement au document que
22 je vous ai remis, c'est-à-dire la page 69 du
23 document R-3550-2004, au dernier paragraphe, en
24 caractères gras, vous mentionnez :

25 Au niveau des réseaux régionaux, le

1 Distributeur a demandé que cette
2 pointe exceptionnelle de 4 000 MW soit
3 traduite par un accroissement de 117 %
4 de la charge planifiée de chaque poste
5 satellite. Le Transporteur entend
6 également appliquer ce nouveau critère
7 en comptant sur la disponibilité de
8 tous ses équipements.

9 Est-ce qu'on peut dire que la vérification de la
10 capacité ferme des transformateurs des postes de
11 transport, en fait, pour ce faire, on doit
12 considérer, là, une demande d'environ dix-sept pour
13 cent (17 %) de plus que celle qui est prévue, là,
14 au scénario moyen de la prévision des besoins,
15 autrement dit, il y a un dix-sept pour cent (17 %)
16 de plus, là, vous parlez de cent dix-sept pour cent
17 (117 %), là?

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Là, on parle du dossier de deux mille cinq (2005).
20 (10 h 05)

21 Q. [54] Oui, mais en complé... par rapport à
22 aujourd'hui aussi, là.

23 R. C'est le même... c'est le même critère en fait, le
24 critère de N + 4000.

25 Q. [55] Hum, hum.

1 R. Et le même critère qui était présent en deux mille
2 cinq (2005), qui était... on a... j'ai retrouvé je
3 pense mon propre témoignage en deux mille... en
4 deux mille onze (2011) sur le N + 4000 et c'est
5 toujours une constante dans le sens qu'il faut que
6 le... qu'on soit capable d'alimenter la charge
7 locale pour... dans des cas de demande de pointe...
8 de pointe de demande. Et pour ce faire, il faut que
9 le réseau de transport soit capable d'acheminer les
10 ressources qui y sont associées, donc quatre mille
11 mégawatts (4000 MW) de plus. En deux mille cinq
12 (2005) le quatre mille mégawatts (4000 MW) donnait
13 cent dix-sept pour cent (117 %) et on a dit
14 évidemment pour pouvoir acheminer le quatre mille
15 mégawatts (4000 MW) au niveau du réseau principal,
16 il faudrait que chacun des... chacun des réseaux
17 régionaux puisse être capable d'absorber aussi
18 cette demande additionnelle. Donc ce que ça dit
19 ici, c'est que la demande exceptionnelle est
20 répartie uniformément, comme la demande l'était à
21 ce moment-là ou comme elle l'est aujourd'hui.

22 Q. [56] O.K. Donc si je comprends bien, il n'y a pas
23 d'évolution entre deux mille cinq (2005) et
24 maintenant. C'est le... les mêmes prévisions, là.

25 R. C'est pas la même prévision.

1 Q. [57] Non?

2 R. C'est le même... c'est le même critère de... le
3 même N + 4000.

4 Q. [58] O.K.

5 R. N... le N, ici, c'est pour le normal, donc le
6 scénario à température normale, mettons. Plus
7 quatre mille (4000). Donc il faut qu'on soit
8 capable d'acheminer l'énergie associée à la
9 prévision de base avec quatre mille (4000) de plus
10 pour refléter une pointe exceptionnelle.

11 Q. [59] Merci. Allons-y maintenant toujours avec la
12 preuve de l'ACEF, c'est-à-dire ACEFQ, Document 11 à
13 sa page 9. Et je vais citer :

14 [...], de la détermination initiale du
15 critère de conception du réseau de
16 transport correspondant à une demande
17 prévue [c'est-à-dire] + 4000 MW, le
18 Distributeur a évalué qu'il fallait
19 ajouter environ 1600 MVAR de
20 condensateurs shunt, pour hausser la
21 capacité de transport du réseau
22 principal.

23 Et là, on fait plus particulièrement référence à
24 R-3550-2004 à son document HQD-3, Document 3, à sa
25 page 45 que je vous remets à l'instant.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Falardeau, où est-ce que vous en êtes dans
3 votre contre-interrogatoire? Vous aviez annoncé
4 trente (30) minutes et vous en êtes déjà à quarante
5 (40).

6 Me DENIS FALARDEAU :

7 C'est le... la dernière question.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Très bien.

10 Me DENIS FALARDEAU :

11 Donc en se basant sur le coût de... la cote, ça n'a
12 pas été encore coté. Je vais en profiter pour...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bon, procédez puis on la cotera.

15 Me DENIS FALARDEAU :

16 Je vais en profiter pour remettre un autre document
17 pendant ce temps-là. On peut continuer?

18 (10 h 10)

19 Q. [60] O.K. Donc je faisais référence au document
20 3550-2004. Allons-y maintenant avec l'autre
21 tableau, là, le tableau correspondant à 39-2016,
22 c'est-à-dire le document B-0039 à sa page 11. Je
23 l'ai reproduit et en se basant sur le coût de
24 compensation shunt qui est indiqué à cette page 11
25 là, l'ACEF en arrive, là, à une évaluation d'un

1 ajout de mille six cents mégavars (1600 Mvar).

2 Allons-y maintenant un petit peu plus loin.

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. Excusez-moi, le B-0039 en question, c'est un
5 dossier du Transporteur ou c'est... c'est quoi au
6 juste?

7 Q. [61] R-3960-2016, excusez-moi.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Est-ce qu'on fait référence à un document qui a été
10 déposé?

11 Me DENIS FALARDEAU :

12 C'est celui-là qui vient d'être déposé.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Ah, d'accord.

15 Il est coté sous quelle pièce, ce document-là?

16 LA GREFFIÈRE :

17 Ça serait mieux de le redéposer, Maître Falardeau.

18 Me DENIS FALARDEAU :

19 De les redéposer? O.K. Parfait.

20 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

21 R. Maître Falardeau, est-ce qu'on comprend que c'est
22 un document qui provient du Transporteur? Parce
23 qu'on n'a aucune mise en contexte de ce document-là
24 qui semble être tiré d'une preuve quelconque, là.
25 Est-ce que vous pouvez nous informer de l'origine

1 de ce document-là simplement pour nous mettre en
2 contexte?

3 Me DENIS FALARDEAU :

4 C'est effectivement un dossier du Transporteur et
5 comme vous pouvez le remarquer, dans l'intitulé du
6 tableau, ça fait référence à l'analyse du scénario
7 de la ligne de cent vingt kilovolts (120 kV) de
8 Grand-Brûlé.

9 LE PRÉSIDENT :

10 O.K., mais essayons de procéder dans l'ordre. Donc,
11 Maître Falardeau, pour les fins des notes
12 sténographiques, présentez les pièces, s'il vous
13 plaît. Vous avez déposé trois documents qui sont
14 cotés C-ACEFQ-0015, 0016 et 0017.

15 Me DENIS FALARDEAU :

16 Malheureusement, je les ai remis, mais les cotes,
17 je ne les ai pas. Là, actuellement, le tableau sur
18 lequel on fait référence, c'est le tableau intitulé
19 « Analyse du scénario de ligne à 120 kV du Grand-
20 Brûlé dérivation Saint-Donat », et plus
21 particulièrement, c'est tiré du dossier 3960-2016,
22 à sa pièce B-0039, page 11.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 O.K. Et ça, c'est ACEF-0015?

25

1 Me DENIS FALARDEAU :
2 ACEF-0015.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Excellent.
5 Me DENIS FALARDEAU :
6 Non, ça c'est ACEF-0016.
7 Me ÉRIC FRASER :
8 C'est ACEF-0016, ça? ACEF-0016.
9 Me DENIS FALARDEAU :
10 Oui.
11 LE PRÉSIDENT :
12 Alors, ACEF-0015, pour vous aider, Maître
13 Falardeau, c'était tiré du document HQD-3, Document
14 3 du dossier 3550-2004, à la page 45.
15 Me DENIS FALARDEAU :
16 O.K.
17 LE PRÉSIDENT :
18 Et C-ACEFQ-0017, c'est tiré du document HQD-1,
19 Document 1, page 27 du dossier R-3648-2007. Est-ce
20 qu'on est tous dans le même dossier?
21 Me DENIS FALARDEAU :
22 Parfait. Voilà.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Bon. Allons-y.
25

1 Me DENIS FALARDEAU :

2 Q. [62] Donc, on a mis, dans le contexte, la pièce 16.
3 Maintenant allons-y avec la suivante, dans le
4 dossier R-3648-2007, HQD-1, Document 1, page 27,
5 plus précisément la pièce 17. Et là, je vais citer,
6 c'est le dernier paragraphe de la page 27 :

7 En 2004, Hydro-Québec TransÉnergie a
8 entrepris les démarches et les projets
9 permettant la mise à niveau requise
10 pour assurer la conformité aux
11 critères de conception. Ces projets
12 ont permis de rehausser la fiabilité
13 du réseau de transport en ajoutant un
14 nombre limité de batteries de
15 condensateurs shunt. Dorénavant, les
16 coûts assumés pour maintenir ce niveau
17 de fiabilité sont imputés aux
18 nouvelles ressources intégrées et pour
19 lesquelles un service de transport
20 ferme est demandé.

21 Est-ce que vous êtes en mesure d'indiquer si ces
22 coûts, pour maintenir le niveau de fiabilité ça
23 correspond aux besoins de quatre mille mégawatts
24 (4000 MW) en supplément?

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Monsieur le Président, je vais m'objecter, là. La
3 question est, premièrement, beaucoup trop large,
4 fait référence à des coûts intégrés au dossier du
5 Transporteur et on s'éloigne nettement des enjeux
6 du dossier du plan d'approvisionnement qui sont à
7 un peu plus haut niveau et puis là, on nous fait
8 référé... bien, comme je l'ai indiqué, on fait
9 référence à un dossier du Transporteur lorsqu'on
10 fait référence à ces coûts-là, donc je pense qu'on
11 est dans une partie de pêche qui, non seulement est
12 trop large, mais beaucoup trop détaillée dans les
13 dossiers des autres.

14 (10 h 15)

15 Me DENIS FALARDEAU :

16 D'après notre analyse, Monsieur le Président, on
17 n'est pas d'accord avec l'évaluation du
18 Distributeur; selon le Distributeur, ça ne coûte
19 rien, ou presque rien, alors que selon notre
20 analyse, il y a quand même beaucoup d'argent en
21 jeu, puis c'est le fond de la question, là, qu'on
22 essayait de clarifier.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Falardeau, avant d'accueillir l'objection,
25 je veux être bien sûr où est-ce que vous vous en

1 allez avec cette question-là. Là, on est-tu en
2 train de remettre en question les critères de
3 fiabilité utilisés par le Distributeur dans son
4 Plan d'appro, on essaie d'identifier c'est quoi le
5 coût du respect de ces critères de fiabilité là,
6 parce que si on parle de coût, on est dans le Plan
7 d'appro, ce n'est pas tout à fait...

8 Me DENIS FALARDEAU :

9 C'est le coût, c'est que, dans le fond, de la façon
10 dont le dossier est présenté, ça nous donne
11 l'impression que les coûts sont intégrés, sont,
12 comment dire, il y a une confusion entre ces coûts-
13 là et le reste, et selon notre analyse, si on
14 dégage ces coûts-là, c'est quand même des coûts qui
15 sont assez importants. Et on voudrait, justement,
16 vérifier pour voir si notre analyse est bonne de ce
17 côté-là, voir ce que le Distributeur a à dire par
18 rapport à ça.

19 C'est parce qu'il y a des critères qui sont
20 utilisés et ces critères-là font en sorte que ça
21 laisse entendre que ça ne coûte rien, ou quasiment
22 rien, ces coûts-là, alors que, comme je vous
23 disais, Monsieur le Président, selon nous, il y a
24 quand même une somme assez importante, là, en jeu.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Je vous entends mais quel genre de réponse vous
3 entendez obtenir, vous pensez obtenir du panel qui
4 est là dans le cadre d'un dossier de plan d'appro,
5 qu'ils vous commentent combien ça coûte au
6 Transporteur de mettre en oeuvre les moyens
7 nécessaires à assurer la fiabilité du réseau de
8 transport? Je pense que vous n'irez pas bien bien
9 loin avec ça, là. Mais, cela dit, vous aurez
10 l'occasion de présenter votre preuve et de le
11 plaider, mais je ne vois pas ce que ce panel-là
12 peut répondre à ça.

13 Me DENIS FALARDEAU :
14 Je comprends, Monsieur le Président. J'ai terminé.
15 Merci.

16 LE PRÉSIDENT :
17 Nous avons... Maître Turmel, le FCEI avait prévu
18 quarante-cinq (45) minutes...

19 Me ANDRÉ TURMEL :
20 Peut-être trente (30).

21 LE PRÉSIDENT :
22 Peut-être trente (30)... On va prendre un petit
23 quinze minutes.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE
2 (10 h 40)
3 LE PRÉSIDENT :
4 Maître Turmel, avant que vous commenciez. Maître
5 Falardeau, il est trop tard évidemment puisque vous
6 avez posé vos questions, mais à l'avenir, puis
7 c'est bon pour tous les autres avocats, quand vous
8 avez des pièces à produire, s'il vous plaît,
9 prévoyez des quantités suffisantes pour que notre
10 procureur et notre équipe en ait au moins une
11 copie. Sinon ils ne peuvent pas vous suivre. Puis,
12 nous, on compte beaucoup sur eux. Voilà! Merci.
13 Maître Turmel.
14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :
15 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame le
16 Régisseur, Monsieur le Régisseur. André Turmel pour
17 la FCEI. Durant la pause, j'ai pris un peu d'avance
18 justement. J'ai déposé à madame la greffière,
19 j'avais dix copies, donc d'un document avec lequel
20 nous allons travailler, C-FCEI-0012 qui est un
21 extrait du Plan d'approvisionnement 2008-2017. On y
22 reviendra tout à l'heure. Et je déposerai un peu
23 plus tard un autre document en cours de contre-
24 interrogatoire.
25

1 Q. [63] Donc, bonjour au panel, monsieur Zayat et son
2 équipe, maître Hébert. Première thématique, on a
3 parlé de la pointe du matin et la pointe du soir,
4 évidemment dans le contexte d'Hydro-Québec, bien
5 sûr. Donc, je vous demanderais peut-être dans un
6 premier temps d'aller sur le site de la Régie au
7 dossier B-0063, c'est-à-dire les demandes de
8 renseignements, DDR numéro 2 de la Régie à la
9 réponse 15.1 Question et réponse 15.1. C'est à la
10 page 30.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Pouvez-vous donner le numéro de la pièce?

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 B-0063 (HQD-3, Document 1.1) réponse 15.1. Vous me
15 dites quand vous y êtes.

16 Donc, c'est la question 15. On référerait à la preuve
17 de la FCEI à la page 6 où la FCEI présente
18 - comment dire - en tableau 1 l'impact...
19 différents impacts quant à, à l'égard du Plan en
20 conséquence du programme de conversion à
21 l'électricité, des véhicules électriques et du
22 tarif DT sur les besoins de la puissance.

23 Q. [64] Vous me suivez, Monsieur Zayat? Oui. Et la
24 question que la Régie vous posait, bien, elle vous
25 demandait d'élaborer sur l'analyse de la FCEI qui

1 est faite à l'égard des besoins de puissance du
2 Distributeur à l'égard des trois éléments qu'on
3 vient de mentionner. Là, vous avez une très longue
4 énumération. Je vous demanderais d'aller à la page
5 suivante, à la page 31. En commençant à la ligne
6 27, et je cite, et là on parle de l'impact des
7 véhicules électriques, on dit :

8 Pour ce qui est de l'impact de la
9 recharge des véhicules électriques, la
10 FCEI est préoccupée par le fait que le
11 Distributeur ne peut prédire si la
12 pointe prévue survient le matin ou le
13 soir. Comme mentionné au tableau 2 de
14 la pièce HQD-1, Document 1 (B-0006),
15 les pointes sont normalisées pour les
16 conditions climatiques et pour les
17 autres conditions d'occurrence de la
18 pointe d'hiver que sont la date, le
19 jour de la semaine et l'heure. Ainsi,
20 l'appel de puissance coïncidant à la
21 pointe du réseau d'un usage doit tenir
22 compte...

23 et je cite, et je mets l'emphase,

24 ... de la répartition des occurrences
25 de pointes entre le matin et le soir,

1 notamment du fait que la pointe
2 d'hiver du réseau survient plus
3 souvent le matin que le soir.

4 Et, là, mettez ça de côté. Je viens donc de vous
5 passer un extrait d'une annexe du Plan
6 d'approvisionnement 2008-2017, donc à la page 143
7 de 291. Vous avez un extrait, Monsieur le
8 Président, qui est déjà coté. Nous sommes à
9 C-FCEI-0012. Il y a deux paragraphes qui nous
10 intéressent puis, ensuite, on va poser nos
11 questions. Donc, nous sommes dans le chapitre du
12 « Profil horaire des besoins prévus » décrit par
13 HQD à l'époque. Donc, à la page 143 ligne 3, HQD
14 nous dit :

15 Pour chacune des 252 courbes horaires
16 chronologiques des besoins prévus pour
17 un mois, il est possible d'obtenir un
18 profil, montrant la puissance appelée
19 à chaque heure, classée en ordre
20 décroissant; ces profils sont appelés
21 courbes de puissances classées (CPC).
22 Pour une CPC mensuelle particulière,
23 son maximum (valeur horaire de rang 1)
24 correspond à la pointe découlant des
25 conditions climatiques mensuelles

1 spécifiques qui lui sont associées
2 (par exemple, les conditions
3 climatiques tirées de l'année 1971) et
4 la surface sous cette courbe
5 correspond à l'énergie mensuelle
6 prévue sous ces mêmes conditions
7 climatiques spécifiques.
8 Pour chaque mois de l'horizon de
9 prévision, une CPC moyenne peut être
10 établie en calculant, à chacun de ses
11 rangs horaires, la valeur moyenne des
12 252 CPC spécifiques. Le maximum de la
13 CPC moyenne mensuelle obtenue
14 correspond à la pointe mensuelle
15 prévue (à conditions climatiques
16 normales) et la surface sous la courbe
17 correspond à la prévision mensuelle
18 des besoins en énergie visés par le
19 Plan augmentés de la consommation des
20 centrales d'Hydro-Québec Production
21 associée à l'électricité patrimoniale.

22 Je m'excuse pour la longue citation, mais au moins
23 elle sera dans les notes, et on sera clair sur
24 qu'est-ce qu'on parle.

25 (10 h 45)

1 Alors maintenant si on revient dans votre
2 preuve cette année, vous êtes... nous y sommes.
3 Allez à la pièce... à la pièce B-0006, au tableau 2
4 de votre preuve. B-0006, là, c'est... c'est donc
5 HQD-1, Document 1, donc dans votre preuve
6 principale à la page 13 de 27, c'est le tableau 2
7 intitulé : « Prévision des besoins en puissance à
8 la pointe d'hiver ». Oui, c'est ça. C'est le
9 tableau qu'on voit, c'est assez bref, là. On y voit
10 que les besoins réguliers du Distributeur sont
11 de... sont pour l'année deux mille dix-sept (2017)
12 de trente-sept mille sept cent onze mégawatts
13 (37 711 MW). Ma première question à vous, Monsieur
14 Zayat et l'équipe, peut-être de nous confirmer si
15 cette prévision-là qui apparaît au tableau 2 et le
16 total de trente-sept mille sept cent onze (37 711
17 MW) a été obtenu selon la méthode que l'on vient de
18 décrire, que l'on vient de lire dans le... dans le
19 plan d'appro 3648?

20 Mme LAMYA SOUKTANI :

21 R. En fait, la... Oui. La méthodologie est
22 principalement la même.

23 Q. [65] D'accord.

24 R. C'est-à-dire toute la réflexion derrière la
25 détermination de la pointe est à peu près la même.

1 Q. [66] À peu près la même en général... je veux dire
2 il n'y a pas... il n'y a pas eu de changement...

3 R. Parce que vous référez à un ancien... à un ancien
4 dossier. Ça se peut que les outils aient changé
5 entre les deux... entre les deux années, mais toute
6 la pensée ou le... toute la logique derrière
7 l'établissement de la puissance est principalement
8 la même.

9 Q. [67] Parfait. Merci. Maintenant si vous prenez,
10 toujours dans votre preuve, cette fois-ci à HQD-1,
11 Document 2.2, c'est la pièce B-0008 à la page 31 de
12 63. HQD-8... pardon, HQD-1, Document 2.2, page 31
13 de 63, le tableau 2B-2. Et non pas R2D2. O.K. 2B-2.
14 Excusez. Pouvez-vous donc également, si vous
15 l'avez... vous l'avez, Madame?

16 R. Oui.

17 Q. [68] D'accord. Nous indiquer si l'aléa climatique
18 pour les besoins de puissance à la pointe d'hiver
19 deux mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017)
20 que l'on voit à mille cinq cent trente mégawatts
21 (1530 MW) a été obtenu à partir de l'écart-type des
22 heures de plus grande puissance classées pour
23 chacune des simulations, toujours selon la même
24 méthode qu'on vient de discuter. J'imagine que
25 c'est oui la réponse, mais je veux juste valider

1 avec vous.

2 R. Cet écart-type en fait c'est... c'est l'écart-type
3 de... en fait il reflète toutes les variations
4 possibles entre une condition... entre les
5 différentes conditions climatiques de soixante et
6 onze (71) à deux mille... à deux mille quinze
7 (2015). Donc ça reflète toute la variabilité
8 possible au niveau de... de la demande par rapport
9 à un salarié moyen.

10 Q. [69] O.K. Non, mais là... là, vous me dites ce
11 qu'est un écart-type. Je sais ce qu'est un écart-
12 type, mais là je vous demande : est-ce que vous
13 avez obtenu le chiffre que l'on voit, quinze cent
14 trente (1530), à partir de l'écart-type des heures
15 de plus grande puissance classées pour chacune des
16 simulations? Toujours selon la méthode qu'on vient
17 de parler.

18 R. Je réponds de la même façon, c'est-à-dire qu'on
19 simule pour chacune des années une variation...
20 une... on simule la charge pour chacune des années
21 correspondant à une année climatique différente,
22 soixante et onze (71), deux mille seize (2016).
23 Puis en regardant les différentes puissances qui
24 sont... qui découlent de cet exercice-là, on
25 calcule l'écart-type de ces puissances-là.

- 1 Q. [70] O.K. Mais je comprends que la méthode, somme
2 toute, ce calcul que vous faites n'a pas changé
3 depuis 3648 dans ces... dans ces principes?
- 4 R. Non. Toute la méthodologie en arrière de ça, elle
5 est la même. Comme je vous ai expliqué, le...
- 6 Q. [71] D'accord.
- 7 R. ... les outils, peut-être ils ont évolué depuis,
8 mais toute la techno... la... la méthodologie en
9 arrière de ça est la même.
- 10 Q. [72] D'accord. Alors la grande question qui nous
11 turlupine à la FCEI c'est qu'on s'interroge
12 pourquoi n'êtes-vous pas en mesure de calculer des
13 pointes distinctes pour le matin et pour le soir et
14 d'utiliser deux pointes au lieu... est-ce qu'on
15 comprend que vous... est-ce que vous faites...
16 vous, vous faites une moyenne? J'essaie de
17 comprendre, là, votre... votre orientation là-
18 dessus.
- 19 R. Là, vous faites référence bien surtout à
20 l'évaluation de l'impact sur la pointe des
21 véhicules électriques.
- 22 Q. [73] Notamment.
- 23 R. Notamment, c'est ça. C'est un usage... c'est un
24 usage particulier, comme tous les autres usages
25 d'ailleurs. Ce qui est important de comprendre

1 c'est qu'au niveau de l'évaluation de la pointe, ce
2 qui est important c'est la contribution de chacun
3 des usages à la pointe du réseau et non pas la
4 pointe propre de chacun des usages. C'est pour ça
5 qu'on fait un exercice qui est vraiment global au
6 niveau de l'ensemble des usages et on regarde la
7 contribution de cet ensemble des usages sur la
8 pointe du réseau. Ça se peut que certains usages
9 aient des pointes le matin ou d'autres ils aient la
10 pointe du soir, une pointe le soir. Mais ce qui est
11 important c'est de regarder toutes les occurrences
12 de pointe et leur coïncidence avec la pointe du
13 réseau. C'est pour ça qu'on... qu'on regarde en
14 fait c'est quoi la probabilité ou c'est quoi les
15 occurrences de la pointe qui coïncident avec la
16 pointe du réseau. Et non pas la pointe propre à
17 chacun des usages.

18 (10 h 50)

19 Q. [74] Je ne suis pas sûr que je comprends bien, là.
20 La manière de... si on prenait une pointe distincte
21 pour le matin et on prenait une pointe distincte
22 pour le soir, comment cette approche, qui serait
23 une nouvelle approche, affecterait-elle
24 l'évaluation du besoin de pointe? Est-ce que ça
25 vous causerait un problème? Est-ce que ça affecte

1 vraiment l'évaluation du besoin de pointe?

2 R. Ce qui est important, c'est de voir l'occurrence,
3 les différentes occurrences des pointes et leur
4 coïncidence avec la pointe du réseau. Comme par
5 exemple, pour les véhicules électriques, vous
6 parlez d'une pointe du matin qui est peut-être
7 point deux (0,2)...

8 Q. [75] Un point deux (1,2).

9 R. ... et une pointe du soir qui serait plus élevée,
10 un point deux (1,2). Il faut regarder c'est quoi la
11 probabilité que la pointe coïncide avec la pointe
12 du réseau. Et ça, on peut le savoir en analysant
13 les données historiques. On sait que la majorité,
14 dernièrement, sur les dernières années, la pointe
15 du réseau survient plus le matin que le soir. Et en
16 appliquant des probabilités, même dans votre cas on
17 a essayé de... avec une hypothèse de quarante pour
18 cent (40 %) le matin et soixante pour cent (60 %) le
19 soir, on arrive à peu près à la même
20 contribution puissance sur la pointe du réseau.

21 Q. [76] Mais par exemple, dans l'étude d'Avista, donc
22 on vient de parler des chiffres, là, l'ajout d'un
23 véhicule électrique aura un impact moyen sur la
24 pointe de un point deux kilowatts (1,2 KW) si elle
25 survient le soir?

1 R. Oui.

2 Q. [77] Et de point deux kilowatt (0,2 KW) si elle
3 survient le matin, c'est exact, c'est ce qu'on a en
4 tête, c'est exact ces chiffres-là?

5 R. Oui.

6 Q. [78] Mais donc, mais il n'y a pas... mais il n'y a
7 jamais de pointe à zéro virgule six (0,6) ou zéro
8 virgule sept (0,7) qui serait la moyenne? J'essaie
9 de convenir avec vous que la moyenne, c'est
10 intéressant à comprendre, mais ça - comment dire -
11 ça démontre des réalités, quand même, qui peuvent
12 être différentes?

13 R. Mais vous êtes d'accord avec moi qu'on ne peut pas
14 juste, pour évaluer l'impact de l'ensemble des
15 usages sur la pointe, on ne peut pas juste
16 additionner les pointes maximales de chacun des
17 usages. Il faut regarder... parce qu'ils ne
18 surviennent pas tous en même temps, et ne
19 coïncident pas nécessairement avec la pointe du
20 réseau. Il faut regarder c'est quoi les
21 probabilités que ces pointes-là coïncident avec le
22 réseau et c'est ce qu'on fait. On regarde... on ne
23 regarde pas l'impact propre à chacun des usages,
24 mais plutôt la coïncidence de tous ces usages-là
25 avec la pointe du réseau.

1 Q. [79] O.K. Donc, je retiens de ce que vous dites que
2 le problème ce n'est pas vraiment de mesurer, de
3 prendre la pointe du matin ou de prendre la pointe
4 du soir, vous, ce qui vous importe, c'est de
5 prendre, si je comprends bien, tout ce qui
6 coïncide, tout ce qui est coïncidant? Est-ce que je
7 vous suis en disant cela?

8 R. Parce qu'on est dans un exercice, ici, le tableau
9 auquel vous avez fait référence, c'est la pointe du
10 réseau.

11 Q. [80] Oui.

12 R. Et on veut savoir, dans cette pointe du réseau,
13 c'est quoi la contribution de chacun des usages. Si
14 on était à l'étude de chacun des usages
15 particulièrement, peut-être qu'on regarderait la
16 contribution de chacun, mais c'est l'impact sur le
17 réseau, on veut savoir si l'ajout de véhicules
18 électriques va causer un problème ou ça serait quoi
19 son impact sur la pointe du réseau.

20 Q. [81] Mais retenons les dernières paroles, là, vous
21 semblez ouverts à l'effet que peut-être si on
22 voulait, je dirais, détailler l'usage, je comprends
23 que vous, vous regardez les grands nombres, là,
24 mais vous me dites que ce n'est pas impossible de
25 le faire, certainement, si on s'intéresse à ces

1 chiffres-là, c'est ce que je comprends?

2 R. Ça, là, en fait, pour n'importe quelle étude, il
3 n'y a rien qui n'est pas permis. On peut tout
4 faire. Par contre, c'est quoi l'objectif qu'on
5 recherche? Est-ce qu'on veut bien estimer la pointe
6 du réseau au moment de la pointe? C'est ça qui est
7 important, et dans cet exercice, c'est à ça qu'on
8 répond. On essaie de voir quand est-ce que la
9 pointe va arriver et la contribution des véhicules
10 électriques à la pointe du réseau.

11 Q. [82] D'accord. Mais si on veut bien mesurer la
12 pointe du réseau, c'est une chose, mais si, en
13 plus, on veut mesurer la pointe par usage, donc je
14 comprends que c'est utile, si ça fait partie de nos
15 objectifs?

16 R. Si ça fait partie de nos... mais c'est de
17 l'analytique, ça.

18 Q. [83] Ah.

19 R. C'est vraiment de l'analytique.

20 Q. [84] Oui.

21 R. Et pour un véhicule électrique, si on regarde
22 historiquement, là, c'est quoi les pointes, c'est
23 quoi la probabilité pour que la pointe survienne le
24 soir, les données historiques montrent que
25 dernièrement, ces dernières années, la probabilité,

1 elle est moins élevée que celle... bien en fait,
2 qu'elle arrive le matin. Donc, c'est ça qui est
3 important pour nous et on essaie de refléter ça
4 dans l'évaluation de l'impact des véhicules
5 électriques sur la pointe.

6 Q. [85] D'accord, je vous remercie. Maintenant,
7 changeons de thématique, parlons du bilan complet
8 des déficits et du surplus. Attendez-moi un
9 instant, on me... un instant.

10 (10 h 55)

11 Peut-être juste un retour sur notre dernier point :
12 dans les faits, dans le présent dossier, est-ce que
13 vous avez tenté de calculer des pointes distinctes
14 pour le matin concrètement dans ce dossier et des
15 pointes distinctes pour le soir, pour voir comment
16 le tout affectait concrètement, dans le dossier, le
17 bilan?

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Oui, je vais, je vais tenter une réponse. En fait,
20 ici, on cherche à regarder les besoins pour le
21 plan, pour les approvisionnements du Distributeur,
22 donc aussi bien en énergie qu'en puissance. Quand
23 on regarde l'impact en puissance, ce qu'on dit,
24 ici, on illustre à la pointe mais à la pointe ici,
25 mettons que c'est une heure sur les huit mille sept

1 cent soixante (8 760), mais en arrière de cette
2 heure-là, il y a des profils horaires pour chacun
3 des usages, qui sont additionnés entre eux et qui
4 donnent un profil horaire pour l'ensemble des
5 usages, pour l'ensemble de la charge du
6 Distributeur.

7 Et donc il y a le profil de la chauffe, des
8 industries, du véhicule électrique, puisque c'est
9 de ça qu'on parle, et ce qu'on regarde, c'est à la
10 pointe du réseau, donc qu'est-ce que c'est, et
11 c'est ça le chiffre qui est là, donc ça inclut ce
12 que Lamy a essayé de préciser, c'est que c'est, à
13 cette pointe-là, il y a différents usages qui sont
14 présents, qui ne sont pas nécessairement la pointe
15 pour chacun de ces usages-là.

16 Donc la contribution à la pointe du matin
17 du véhicule électrique ne correspond pas à la
18 pointe de l'usage véhicule électrique, qui survient
19 à un autre moment. Mais en arrière de ces
20 évaluations ici, il y a une évaluation horaire, un
21 profil de charge distinct pour chacun, pour chacun
22 des usages.

23 Q. [86] O.K., on y reviendra le cas échéant.

24 Maintenant, si vous voulez, allons à la DDR, à B-
25 0063, HQD-3, Document 1.1; dans les faits, c'est

1 les réponses à la DDR numéro 2, donc B-0063, HQD-3,
2 Document 1.1... vous me dites quand vous l'avez.

3 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

4 R. Nous l'avons. À quelle question, Maître Turmel?

5 Q. [87] Page 33, 16.1. Dans les faits, une remise en
6 contexte, la Régie vous interrogeait sur notamment
7 les hypothèses et les recommandations de la FCEI,
8 toujours dans les mêmes sujets, et la question
9 était :

10 16.1 Veuillez élaborer sur la
11 possibilité pour le Distributeur de
12 répondre à la recommandation de la
13 FCEI sur la présentation du bilan du
14 Distributeur.

15 Et là, vous répondez, donc je ne veux pas tout vous
16 lire, là, mais, c'est assez long, mais de manière
17 générale, vous soutenez que toute l'information
18 requise est au dossier et :

19 De plus, le Distributeur dépose à la
20 Régie, en réponse aux exigences [...] du Guide de dépôt...

21 ... aux exigences 28, 29 et 33 du
22 Guide de dépôt, les données horaires
23 de l'électricité patrimoniale, des
24 besoins réguliers du Distributeur et
25

1 des approvisionnements additionnels
2 requis. Ce fichier est disponible pour
3 consultation par les intervenants
4 [...].

5 Alors, si vous voulez, on va aller dans ce fichier,
6 j'ai deux ou trois questions à vous poser là-
7 dessus, sur le fichier Excel, que vous devez avoir
8 quelque part... pas loin. Le cas échéant, je l'ai.
9 C'est la première fois en audience que je pose des
10 questions sur fichier Excel mais elles sont
11 ciblées, là, alors je ne veux pas m'appesantir...

12 Alors dans ce fichier Excel-là, puis il y a
13 trois fenêtres, si on veut, le Guide de dépôt 28,
14 c'est intitulé « Courbe des puissances classées de
15 l'électricité patrimoniale et courbe des besoins
16 réguliers du Distributeur », est c'est la pièce B-
17 0005 du dossier, qui est au dossier, bien sûr,
18 l'onglet, bon, GD-28, 29 et 30, bon. À l'onglet 28,
19 on voit les courbes des puissances classées, et là,
20 on voit le volume de l'électricité patrimoniale,
21 les besoins réguliers en deux mille dix-huit (2018)
22 et ceux en deux mille vingt-six (2026), et tout ça,
23 notamment, ça serait pour les huit mille six cent
24 et quelque sept cent soixante (8 760) heures,
25 évidemment, qui se présentent à nous.

1 Alors si on va à l'onglet GD, au Guide de
2 dépôt 29, à cet onglet-là, pour la colonne 2017, on
3 voit que, ça, c'est les écarts, là, on observe, au
4 tout début, en haut, là, les valeurs de mille cent
5 quarante-deux (1 142); puis si on va, par exemple,
6 à la ligne 29, un peu plus bas, on va voir que
7 c'est, on va voir le chiffre trente-huit (38). Et
8 ensuite, ça tombe à zéro pour les huit mille
9 (8 000) et quelques heures qui restent. Vous me
10 suivez jusqu'à maintenant... oui, haussement
11 d'épaules, mais dans le micro, on ne le sait pas,
12 alors...

13 M. HANI ZAYAT :

14 R. Bien, c'est difficile de suivre un fichier Excel en
15 audience...

16 Q. [88] Oui.

17 R. ... puis je ne sais pas où est-ce que vous vous en
18 allez, donc...

19 Q. [89] Non mais là, vous êtes dans le fichier?

20 R. ... j'aurais du mal à hocher ni oui ni non.

21 Q. [90] Oui. Mais ma question, c'est : est-ce que vous
22 avez le fichier devant vous?

23 R. Oui.

24 Q. [91] Est-ce que vous comprenez ce que dit le
25 fichier?

1 R. Je comprends...

2 Q. [92] C'est dans votre preuve, est-ce que vous
3 comprenez ce fichier-là il sert à quoi, ce fichier-
4 là, il sert à quoi?

5 R. Je vais vous dire qu'il sert à répondre aux
6 exigences du Guide de dépôt.

7 Q. [93] Bon. Et quand il est intitulé le bilan... bon,
8 O.K., est-ce que c'est utile aux fins du dossier?

9 R. Je ne crois pas, mais...

10 Q. [94] Bien...

11 R. ... ça va dépendre de votre question, si vous en
12 voyez une utilité, on va suivre.

13 Q. [95] Écoutez, alors on va recommencer, là : c'est
14 une exigence du Guide de dépôt, O.K.; le titre,
15 c'est, Monsieur Zayat, vous êtes le directeur de
16 l'Approvisionnement, c'est la « Courbe des
17 puissances classées de l'électricité patrimoniale
18 et courbe des besoins réguliers du Distributeur »,
19 c'est une information que vous avez fournie à la
20 Régie, c'est exact?

21 (11 h 05)

22 M. HANI ZAYAT :

23 R. D'accord. Donc c'est des données qui servent à
24 faire un graphique. C'est ça qu'elles sont les
25 données.

1 Q. [96] O.K.

2 R. Et encore une fois je vous... je vais juste
3 entendre c'est quoi le... c'est quoi votre
4 question. Je ne peux pas commenter chacune des
5 étapes.

6 Q. [97] Non, tout à fait, mais c'est parce que vous
7 sembliez ne pas savoir de quoi on parlait. Nous
8 sommes dans un... dans un fichier de votre preuve
9 fourni par vous à la demande de la Régie. On
10 s'entend là-dessus?

11 R. Oui. Je ne sais pas où est-ce qu'on s'en va.

12 Q. [98] Non, je le sais. On n'est pas encore rendus
13 là, mais au moins les prémisses nous sommes sur le
14 même pied. Alors là, on a vu que la courbe à
15 l'onglet 28, on voit les volumes de l'électricité
16 patrimoniale, trente-quatre mille trois cent
17 quarante-deux (34 342), ça c'est l'heure... c'est
18 le moment où la pointe elle est... elle est la
19 plus... où on voit le volume finalement de... de
20 l'électricité patrimoniale. Et au même moment les
21 besoins du Distributeur pour deux mille dix-huit
22 (2018) sont à trente-sept mille neuf cent quarante-
23 six (37 946). Et ceux évalués pour deux mille
24 vingt-six (2026) sont à trente-neuf mille neuf cent
25 trente et un (39 931). Vous voyez ça, là. Vous le

- 1 voyez au tableau?
- 2 R. Je vous écoute, continuez.
- 3 Q. [99] Est-ce que vous voyez ces données au tableau?
- 4 R. On vous a perdu, je ne sais pas c'est quel chiffre
- 5 dont vous parlez. Excusez-moi.
- 6 Q. [100] Alors on recommence. Bien alors donc nous
- 7 sommes dans la pièce B-5, onglet... il y a trois
- 8 onglets. C'est un fichier Excel. Le premier onglet,
- 9 O.K., c'est à l'onglet 28.
- 10 R. Parfait.
- 11 Q. [101] Vous l'avez? En haut il y a un titre qui
- 12 s'intitule : « Courbe des puissances classées de
- 13 l'électricité patrimoniale et courbe des besoins du
- 14 Distributeur ». Là, vous voyez trois colonnes :
- 15 volume de l'électricité patrimoniale, besoins de
- 16 HQD pour deux mille dix-huit (2018), besoins pour
- 17 deux mille vingt-sept (2027). Vous voyez ça?
- 18 R. C'est bon.
- 19 Q. [102] Vingt-six (26), pardon. Et ensuite
- 20 immédiatement à la ligne 4 vous voyez trente-quatre
- 21 mille trois cent quarante-deux (34 342), à sa
- 22 droite trente-sept mille neuf cent quarante-six (37
- 23 946) et à l'extrême droite trente-neuf mille neuf
- 24 cent trente et un (39 931). Qu'est-ce que c'est?
- 25 Que représentent ces valeurs?

1 M. FRÉDÉRIC AUCOIN :

2 R. C'est les besoin réguliers du Distributeur de
3 l'année deux mille dix-huit (2018) qui est prévue
4 et de l'année deux mille vingt-six (2026), qui est
5 une prévision.

6 Q. [103] Parfait. Merci. Maintenant changeons
7 d'onglet. Allons à l'onglet... à l'onglet 29 on
8 voit l'année deux mille dix-sept (2017), l'année
9 deux mille dix-huit (2018), l'année deux mille dix-
10 neuf (2019) et l'année deux mille vingt-six (2026).
11 À la colonne... à la ligne 4 on voit onze cent
12 quarante-deux (11 2). Ensuite deux mille dix-huit
13 (2018) on voit douze cent soixante six (1266), deux
14 mille dix-neuf (2019), neuf cent cinquante-cinq
15 (955) et deux mille vingt-six (2026), deux mille
16 deux cent quarante-six (2246). Que représentent ces
17 valeurs, à votre connaissance?

18 R. C'est les approvisionnement additionnels requis.

19 Q. [104] Voilà.

20 R. Horaire.

21 Q. [105] Parfait. O.K. Merci.

22 R. Classés.

23 Q. [106] Classés, parfait. Et maintenant, si on
24 revient en deux mille dix-sept (2017) on voit la...
25 la donnée onze cent quarante-deux (1142), mille

1 cent quarante-deux (1142) à la ligne 4. Et si dans
2 la même année vous descendez à la ligne 28 vous
3 voyez trente-huit (38). Dites-moi si vous le voyez.

4 R. Oui.

5 Q. [107] Parfait. Ensuite si on descend, je vous
6 soumetts, là, jusqu'à la toute fin, ce sont... c'est
7 toujours des zéros. Est-ce que... dites-moi si ça
8 vous apparaît exact.

9 R. On observe ça.

10 Q. [108] O.K. Alors pou... bon. Alors pouvez-vous
11 m'expliquer, suite à votre observation que c'est
12 tous des zéros, comment ces valeurs sont... bien
13 dans un premier temps comment ces valeurs sont
14 obtenues?

15 R. On soustrait la demande à nos approvisionnements et
16 le patrimonial et on obtient ainsi le résiduel.

17 Q. [109] Parfait. Et pour... pour ce qui est zéro, les
18 lignes 0 et suivantes est-ce que le résultat est
19 toujours zéro ou ça peut être moins... ça peut être
20 négatif puis vous...

21 R. Vu qu'ici le titre s'appelle « les achats
22 additionnels requis », bien sur les... les données
23 qu'on observe zéro c'est qu'on n'observe aucun
24 additionnel... aucun achat additionnel requis.

25 Q. [110] Mais vous êtes d'accord avec moi que parfois

1 il peut y avoir une valeur négative, mais vous,
2 vous mettez zéro, c'est ce que je comprends.

3 R. Exactement.

4 Q. [111] Parfait. Bon. Mais dans les faits est-ce que
5 ce serait bien compliqué de fournir les données
6 négatives pour vous, puisque vous les avez?

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. On va revenir à l'utilité de l'exercice. Ce sont
9 des... donc on utilise la planification pour les
10 besoins du plan d'approvisionnement, donc pour
11 planifier nos approvisionnements, les achats
12 requis. Ici, il n'y a aucun achat requis. On ne
13 peut... c'est des surplus. Et étant donné que les
14 surplus on ne peut rien faire avec, sinon que c'est
15 du patrimonial qu'on n'utilise pas, il n'y a pas de
16 pertinence à fournir des données négatives.

17 (11 h 10)

18 Q. [112] O.K. Je comprends. Je comprends que ces
19 données-là existent, mais vous ne jugez pas
20 pertinentes? Je veux dire, il n'y a pas de...

21 R. C'est une soustraction, donc effectivement, les
22 données existent.

23 Q. [113] Parfait. O.K. Maintenant, changeons, allons
24 maintenant à la DDR de la FCEI, B-0032. C'est HQD-
25 3, Document 3, page 27. Dans les faits, c'était

1 une... donc, DDR, là, c'est B-0032, HQD-3, Document
2 3, page 27, réponse 10.2. On vous demandait de
3 justifier la position, bon, de HQD sur la
4 contribution... selon laquelle la contribution des
5 marchés de court terme en puissance, pour un
6 maximum de mille cent mégawatts (1100 MW) ne
7 prévoit aucune contribution en provenance de la
8 zone d'équilibrage du Québec. Vous nous avez
9 référés à une demande de renseignements de l'ACEF,
10 qui est HQD-3, Document 2. Et quand on va dans
11 ce... et là, on peut faire le renvoi, si vous
12 voulez, là, mais... et à la réponse à l'ACEF que
13 vous faites, c'est B-0031, donc B-0031, à la page
14 15, c'est la réponse 8.1. Dans les faits, c'est
15 simplement pour... Et là, vous... la question qui
16 vous était posée : « Veuillez expliquer qu'il n'y a
17 aucune contribution en puissance à partir du réseau
18 d'Énergie La Lièvre ». Et vous répondez :

19 HQD établit à 1100 MW la contribution
20 potentielle des marchés de court
21 terme. Celle-ci est basée entre autres
22 sur l'évaluation de la capacité des
23 interconnexions et la disponibilité
24 estimée des approvisionnements en
25 puissance. Bien que le marché de

1 référence utilisé soit celui de New
2 York, les approvisionnements en
3 puissance acquis par le Distributeur
4 peuvent provenir d'autres marchés,
5 dont celui du Québec.

6 Alors ceci étant dit, ma question c'est: Pouvez-
7 vous expliquer comment vous tenez compte des
8 surplus en puissance de la zone du Québec dans
9 l'évaluation de mille cent mégawatts (1100 MW)?
10 Peut-être que vous y avez fait référence brièvement
11 tout à l'heure, mais on a peut-être besoin de
12 comprendre un peu mieux, là, comment le tout est
13 calculé pour la zone du Québec.

14 M. RICHARD LAGRANGE :

15 R. Je vais en profiter pour peut-être repréciser un
16 point pour le onze cents mégawatts (1100 MW) pour
17 la contribution des marchés de court terme. Je
18 pense qu'il y a comme un biais qui se fait, des
19 fois, en associant la capacité des imports, donc
20 cent mégawatts (100 MW), avec la contribution des
21 marchés de court terme de onze cents mégawatts
22 (1100 MW). C'est la même valeur, là, mais ce qui
23 est important de préciser ici, c'est que la
24 contribution des marchés de court terme que le
25 Distributeur évalue, qu'il est en mesure d'aller

1 capter, là, c'est la globalité de la zone de
2 réglage et de la capacité qu'on peut aller chercher
3 avec les interconnexions. Donc, c'est la somme des
4 deux que l'on évalue à onze cents mégawatts
5 (1100 MW).

6 C'est sûr qu'au niveau de la zone de
7 réglage, on l'a vu dans... je ne me souviens plus
8 dans quel document qu'on a lu, mais on a vu les
9 marges de manoeuvre qui sont annoncées par le
10 Producteur, les marges de manoeuvre théoriques de
11 certains fournisseurs internes de la zone de
12 réglage, on parle de La Lièvre, ici. Certains
13 intervenants ont mentionné RTA, tout ça.

14 C'est important de préciser, il y a une
15 nuance importante entre des marges de manoeuvre
16 théoriques et la capacité, pour le Distributeur, de
17 pouvoir capter ces quantités-là. On le voit, pour
18 répondre à votre question comment on établit cette
19 capacité-là, par les appels d'offres que l'on fait
20 pour combler nos besoins, on voit la profondeur du
21 marché, on voit les soumissions qui nous sont
22 proposées et on n'est pas en mesure, aujourd'hui,
23 de façon prudente, de planifier les besoins de
24 fiabilité du réseau avec un montant supérieur à
25 mille cent mégawatts (1100 MW). On l'a vécu tout

1 récemment dans l'appel d'offres 2014-01, on
2 demandait de la puissance pour quatre années. On
3 voulait cinq cents mégawatts (500 MW) en deux mille
4 dix-huit (2018), on n'en a eu que cinquante (50).
5 Et à un prix, je ne sais pas si vous allez venir
6 là-dessus plus tard, je devance les questions, là,
7 à un prix qui est nettement supérieur à ce qu'on a
8 au niveau de l'option d'électricité interruptible.

9 Alors, il y a aussi des « shortcuts » qui
10 sont faits dans certains mémoires, là, comme quoi
11 c'est moins cher y aller sur le court terme; il
12 faut faire attention, il faut regarder, on a la
13 responsabilité d'assurer la fiabilité de
14 l'approvisionnement en puissance au Québec et ce
15 qu'on regarde, avec l'expérience des dernières
16 années, avec les UCAP que mon collègue, ici,
17 Frédéric, va pouvoir enrichir, qu'il fait à chaque
18 année, la profondeur du marché américain, il serait
19 imprudent d'aller au-delà de onze cents mégawatts
20 (1100 MW).

21 (11 h 15)

22 Q. [114] Merci. Donc, O.K. Parfait. Et maintenant, je
23 vous demanderais d'aller à la pièce B-0009, c'est
24 HQD-1, Document 2.3, page 51, toujours dans votre
25 preuve. B-0009, HQD-1, Document 2.3, page 51. Vous

1 parlez, notamment, de la limite des interconnexions
2 en Nouvelle-Angleterre.

3 C'est à la page 51. Vous y êtes... O.K. Alors pour
4 la Nouvelle-Angleterre, vous dites ceci :

5 La capacité d'importation en énergie
6 de l'interconnexion NE-HQT est établie
7 à 2 000 MW. Par contre,
8 l'interconnexion ne peut être utilisée
9 en mode import lorsque le poste de la
10 Nicolet est requis pour l'acheminement
11 de la production de la centrale LG2-A
12 au bénéfice de la charge locale. Il
13 s'agit de la configuration la plus
14 fréquente durant les heures de forte
15 consommation au Québec. Dans ce cas,
16 la seule possibilité pour importer de
17 l'énergie au moyen de cette
18 interconnexion consiste à compenser
19 des exportations vers le réseau
20 voisin. Des droits de passage fermes
21 sur la portion américaine de la ligne
22 doivent alors être acquis. Le nombre
23 de détenteurs de ces droits de passage
24 est limité et ces derniers sont
25 négociés de gré à gré. Par conséquent,

1 la possibilité d'importer en tout
2 temps n'est pas assurée sur le chemin
3 NE-HQT.

4 Donc, si je comprends bien, il y a, vous me dites
5 que, on voit qu'il y a une, une capacité pas
6 théorique mais un « nameplate », comme on dit, là,
7 à deux mille (2 000), et ce qu'on comprend, c'est
8 qu'il y a des contraintes. Peut-être juste nous
9 expliciter un petit peu en vos mots, là, au-delà
10 de...

11 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

12 R. Bien, à vrai dire, c'est sûr que qu'est-ce qui est
13 expliqué ici, c'est un peu qu'est-ce qu'on vit, là,
14 à chaque hiver. Dans le fond, dans les moments où
15 la pointe est, la forte consommation est au sud,
16 bien, on a besoin, dans le fond, là, d'acheminer
17 l'électricité à notre clientèle québécoise via,
18 dans le fond, le nord des centrales.

19 Et en acheminant cette énergie-là au sud,
20 on se retrouve à imposer des configurations
21 techniques, si on veut, au poste à Nicolet, ce qui
22 fait que, dans le fond, le mode import via la
23 Nouvelle-Angleterre est non, est impossible, sauf,
24 là, pour justement l'achat d'énergie, et non ici de
25 puissance, là, qu'on peut acheter à la pointe pour,

1 dans le fond, là, ramener le transit au net, là,
2 sur l'interconnexion tout près de zéro, là.

3 Q. [115] Puis là, j'allais sauter sur le mot
4 « impossible » mais là, vous avez dit « mais »,
5 vous avez donc...

6 (11 h 17)

7 R. Bien, le « mais », c'est qu'on ne peut pas dans un
8 mode de planification planifier des achats de
9 puissance sur cette interconnexion-là en sachant de
10 la façon qu'on l'opère au niveau du poste à
11 Nicolet. Par contre, à certains moments, c'est
12 possible d'acheter de l'énergie seulement parce
13 qu'il y a des flux, dans le fond, qui sont vers
14 l'exportation qu'on vient, dans le fond, réduire à
15 ce moment-là avec des achats en énergie seulement.
16 Mais, comme je disais, ces achats-là en énergie ont
17 une fiabilité beaucoup moindre parce qu'il faut
18 prendre pour acquis qu'il y a des transits vers le
19 sud à ce moment-là. Chose que, nous, on ne contrôle
20 pas. Ça fait qu'on peut tirer profit à certains
21 moments donnés de ces transits-là vers le sud. Mais
22 ce n'est pas le cas dans un mode de planification.

23 Q. [116] Puis l'exemple que je vous donnerais, qui est
24 dans votre preuve, là, vous avez fourni des données
25 chiffrées à B-0042 (c'est en PDF). Ça venait d'un

1 chiffrier Excel, mais que lui a été « pédéfié »
2 pour notre grand bien. B-0042, qui démontre le
3 suivi détaillé... Si vous voulez y aller. B-0042.
4 Vous n'êtes pas obligé. Vous pouvez prendre mon
5 mot, si vous voulez, mais je comprends que...
6 « Suivi détaillé des activités d'achat et de vente
7 du Distributeur en 2014 ». Évidemment, c'est la
8 période que vous connaissez bien. Pages 1 à 10
9 montrent la période du vingt-deux (22) au vingt-
10 quatre (24) janvier. La question était quasiment
11 attendue. Je vois que, comme le boxeur, vous étiez
12 prêt à...

13 R. Je ne savais pas que vous alliez là, mais je...

14 Q. [117] Non, mais ce sera bref. Ça ne fera pas mal,
15 comme chez le dentiste. Mais ça peut être
16 pertinent. Donc, pour la période du vingt-deux (22)
17 au vingt-quatre (24) janvier, je vous sou mets que,
18 donc, en provenance de NE ISO, le vingt-deux (22)
19 étant un mardi, le vingt-trois (23) étant un
20 mercredi et le vingt-quatre (24) étant un...
21 Pardon. Le vingt-deux (22) étant un mercredi,
22 vingt-trois (23), jeudi, et vingt-quatre (24),
23 vendredi. Il y a eu pour le mercredi, les données
24 démontrent en provenance de NE ISO dix mille neuf
25 cent un mégawattheures (10 901 MWh) en importation.

1 Le vingt-trois (23) janvier, le jeudi, dix mille
2 cent soixante et onze (10 171 MWh). On a fait le
3 calcul, pas moi mais mes collègues. Et le vingt-
4 quatre (24) janvier, onze mille deux cent onze
5 mégawattheures (11 211 MWh). Alors, ce fait-là
6 brut, vous reconnaissez que ça s'est passé
7 effectivement?

8 R. Absolument. Puis comme je disais tantôt, ici, on
9 parle vraiment d'achats d'énergie seulement. Et
10 dans le fond, ça fait l'hypothèse qu'il y avait un
11 flux vers le sud en exportation et que, nous, on
12 vient réduire ce flux-là de la transaction que vous
13 voyez là.

14 Q. [118] Tout à fait. Tout à l'heure, je comprends
15 bien que vous disiez, je ne peux pas utiliser en
16 mode planification ces données-là. Mais quand même,
17 comment concilier quand même le fait que ces
18 importations, je dirais, de quantités importantes?
19 Et quand vous dites...

20 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

21 R. Maître Turmel...

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Oui.

24 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

25 R. ... juste un instant, parce que mes collègues

1 discutent. Ça ne sera pas bien long.

2 Q. [119] On me suggère de vous poser la question. En
3 plus de ce fait-là avéré, donc il y avait un flux,
4 un flux qui provenait du sud au nord?

5 M. FREDERIK AUCOIN :

6 R. À vrai dire, le seul moyen d'importer de cette
7 interconnexion-là, c'est quand il y a un flux du
8 nord au sud, ça veut dire de l'exportation vers la
9 Nouvelle-Angleterre et que, nous, dans le fond, on
10 vient réduire ce flux-là en faisant des achats en
11 énergie. Ça veut dire que, dans le fond, le flux,
12 au lieu de partir de mille mégawatts (1000 MW) du
13 Québec vers la Nouvelle-Angleterre, nous, si on
14 achète, par exemple, cent soixante-dix mégawatts
15 (170 MW) qui est peut-être l'achat moyen de cette
16 interconnexion qu'on va, bien, dans le fond, le
17 flux passe de huit cent trente mégawatts (830 MW).
18 Ça veut dire, sur l'interconnexion même, on a un
19 flux qui est moindre, vers la Nouvelle-Angleterre.
20 Puis, nous, dans notre processus, dans le fond, on
21 soumet des demandes de transactions à TransÉnergie
22 de réservation de transport. Puis c'est eux qui
23 rendent disponible le transport au besoin.

24 Q. [120] Mais quand on revient finalement, pour clore
25 la boucle, à la preuve à l'égard des contraintes en

1 Nouvelle-Angleterre, vous disiez que c'était
2 presque impossible, mais est-ce qu'on n'est pas
3 capable de dire que... vous disiez que c'est
4 impossible, ça ne peut pas être utilisé
5 fréquemment, on peut quand même - comment dire - ce
6 n'est pas impossible? Donc, bien qu'il y ait des
7 explications techniques et détaillées, c'est quand
8 même - comment dire - une zone qui contribue?
9 R. À vrai dire, contribue en énergie seulement. Puis
10 qu'est-ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'on
11 ne peut pas compter dessus en puissance. Ça veut
12 dire que, ça, pour nos bilans en fiabilité, pour
13 assurer la fiabilité à notre clientèle québécoise,
14 parce que cette interconnexion-là, elle peut juste
15 être utilisée dans un contexte bien précis avec un
16 contexte d'exportation. Si les exportations
17 n'avaient pas été au rendez-vous par un tiers,
18 n'importe qui, nous, on n'aurait pas pu acheter
19 d'énergie de cette interconnexion-là. Ça fait que
20 ça serait un grand risque de penser avoir des
21 achats en puissance sur... Bien, à vrai dire, ce
22 n'est pas un risque, c'est qu'on mettrait même à
23 risque nos approvisionnements puis la fiabilité de
24 notre clientèle, là.
25 (11 h 20)

1 M. RICHARD LAGRANGE :

2 R. Je compléterais aussi, si je peux me permettre,
3 pour ajouter un élément que mon collègue vient de
4 mentionner. Même dans les travaux du NPCC, il est
5 indiqué que la capacité d'import de cette zone-là
6 est de zéro l'hiver. Donc on spécifie toujours les
7 capacités d'import dépendant si on est en « winter
8 peaker » ou « summer peaker », dans les travaux
9 avec le NPCC, il est clairement identifié que ce
10 lien-là en hiver est à zéro.

11 Q. [121] Merci, c'est clair. Parlant du NPCC, j'ai des
12 documents du NPCC pour vous, qu'on avait déjà cotés
13 sous FCEI-0013, qui s'appelle « Review of
14 Interconnection Assistance Reliability Benefits »,
15 au trente et un (31) décembre deux mille quinze
16 (2015). Juste m'assurer que vous connaissez... bon,
17 vous connaissez le NPCC, oui?

18 R. J'ai le même document ici, oui.

19 Q. [122] Ah! vous l'avez, parfait. Et dans ce tableau-
20 là, dans ce rapport du NPCC du trente et un (31)
21 décembre, il est fait mention que le représentant
22 d'HQD, à la page... le petit VI en caractères
23 romains, c'est monsieur Jean-Dominic Lacas...
24 Lacasse... Lacas?

25 R. C'est exact.

1 Q. [123] Est-ce qu'il est toujours à l'emploi, est-ce
2 qu'il participe toujours aux travaux, est-ce qu'il
3 vous fait rapport?

4 R. Oui, c'est un de mes employés.

5 Q. [124] Parfait. Donc tout ceci est actuel et connu
6 de votre équipe?

7 R. Oui.

8 Q. [125] Parfait. Et à ce tableau-là à la page... bien
9 dans l'« Executive Summary », au chiffre V en
10 chiffres romains, il y a un tableau, qui s'intitule
11 « Comparison of Assumed and Estimated ANNUAL
12 INTERCONNECTION ASSISTANCE - MW », et là, vous avez
13 les régions, les zones. Et pour le Québec, je vois
14 donc la mention « 1600 » mégawatts?

15 R. C'est exact.

16 Q. [126] Alors peut-être juste nous indiquer comment,
17 bon, et ici, on fait mille six cents mégawatts
18 (1600 MW), vous arrivez à onze cents mégawatts
19 (1100 MW), peut-être juste nous expliquer, nous
20 faire une conciliation s'il y en a une, s'il y a un
21 lien quelconque à comprendre ou à tirer de ce
22 document en lien avec votre preuve à l'égard du...
23 du montant de onze cents mégawatts (1100 MW)
24 demandé?

25 R. Dans le tableau dont vous faites référence, il y a

1 une note 2 qui explique la composition du seize
2 cents mégawatts (1600 MW), c'est-à-dire le onze
3 cents mégawatts (1100 MW) des capacités d'import,
4 théorique, et le cinq cents mégawatts (500 MW) de
5 la transaction qui a été négociée entre HQP et
6 l'Ontario.

7 Q. [127] Oui, un instant.

8 Dernière question sur ce document : je comprends,
9 de manière générale, êtes-vous à l'aise ou est-ce
10 que vous avez des réserves à l'égard de ce
11 document-là ou c'est un document avec lequel vous
12 vivez bien, là, vous êtes tout à fait à l'aise?
13 Puis ce n'est pas, est-ce que c'est un document
14 qui...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Je demanderais une question plus précise.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Oui, j'arrive, j'arrive, là.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Nous demander si on est à l'aise avec un document
21 de la NPCC, ce n'est pas une vraie question.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 D'accord. Alors c'est un peu une mise en bouche,
24 une approche contextuelle.

25 Q. [128] Alors ce document-là, donc, il est, votre

1 équipe y participe, est-ce que, il comporte...
2 attendez un instant... dans sa table des matières,
3 un nombre important, là, de points, et il y a des
4 conclusions, est-ce que vous êtes en accord avec
5 les conclusions de ce document, qui... qui tiennent
6 sur trois points, les conclusions pour le Québec,
7 là, à la page 29?

8 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

9 R. On va prendre connaissance des trois conclusions,
10 Maître Turmel.

11 Q. [129] Oui.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Turmel, c'est bien à la page 27?

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Excusez-moi, plutôt... 29, pardon. Bien, ça dépend
16 comment votre impression est faite.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Mais 27, c'est Québec.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Bien, Québec; ensuite, il y a... ah! il y a les
21 conclusions à 29, pardon, oui.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Ah! O.K.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Évidemment, l'information à l'égard de ce que, sur

1 le Québec est, bon, c'est surtout, là, bien, c'est
2 ce qu'on disait, c'est... attendez-moi un instant,
3 on va juste se ramasser.

4 Q. [130] Je vais être plus précis, là, exactement,
5 monsieur, à la page, bien, à la page V, là, donc le
6 tableau de tout à l'heure, là, excusez-moi... au
7 tout début, il y a un tableau pour le Québec, alors
8 il y a, à l'extrême droite, il y a « Available
9 Estimated Annual Tie Benefit for 2020 At
10 Criteria/As Is », et là, pour le Québec, il y a une
11 donnée de trois mille cinq cent quatre-vingt-douze
12 barre oblique à une heure, trois mille sept cent
13 quatre-vingt-neuf (3,592/3,789); est-ce que ça,
14 vous êtes... pas à l'aise mais en accord avec ces
15 données-là? Qui proviennent de vous peut-être, je
16 ne le sais pas, là, mais juste... voilà.

17 M. RICHARD LAGRANGE :

18 R. Le tableau auquel vous faites référence de la page
19 V en chiffres romains...

20 Q. [131] Oui.

21 R. ... c'est l'évaluation de ce qui est appelé « Tie
22 Benefit » à deux horizons, effectivement, deux
23 mille seize (2016) et deux mille vingt (2020).

24 Q. [132] C'est ça. Donc vous êtes... pas à l'aise mais
25 ça va, je veux dire, il y a...

1 (11 h 25)

2 R. Si ça peut éclairer la Régie et les intervenants,
3 c'est une estimation des capacités théoriques qu'on
4 pourrait importer potentiellement si on tenait
5 compte de toutes les interconnexions, qu'il n'y
6 avait aucune indisponibilité, qu'il n'y avait
7 aucune contrainte, donc si on fait une addition
8 purement mathématique de l'ensemble de l'oeuvre, ça
9 donne ces chiffres-là, oui, trois mille cinq cents
10 (3500), trois mille huit cents (3800).

11 Mais si ça peut aider les intervenants, je
12 trouve qu'ici à la Régie dans le document du plan
13 d'approvisionnement, lorsqu'on dépose l'annexe 3G,
14 vous y avez fait référence maître Turmel il y a
15 quelques instants, on amène un éclairage nettement
16 plus précis par rapport à la notion de « tie
17 benefit » parce qu'on reprend chacune des
18 interconnexions qui fait partie du trois mille huit
19 cents mégawatts (3800 MW) et on explique d'un point
20 de vue concret, pratique pourquoi on peut ou on ne
21 peut pas importer en puissance de ces
22 interconnexions-là.

23 Donc effectivement, je reconnais les
24 chiffres qui sont ici, mais ce n'est aucunement une
25 valeur que l'on peut utiliser en mode fiabilité.

1 D'une part, parce qu'il y a des contraintes;
2 d'autre part parce que ça prend un fournisseur
3 l'autre côté de l'interconnexion; troisièmement,
4 malgré qu'il y a des marges disponibles puis on les
5 observe, là, on fait tout comme vous, on voit les
6 marges disponibles, pour des raisons qui
7 appartiennent à ces contreparties-là, dans certains
8 cas ils ne veulent pas les commercialiser avec
9 nous. Et sans... on n'est pas ici pour nommer des
10 intervenants, mais il y a des intervenants qui,
11 année après année, on tente de mettre sous contrat
12 et pour des raisons qui leur appartiennent - puis
13 on respecte ça - ils ne veulent pas.

14 Alors, nous, on doit tenir compte en mode
15 fiabilité de cette réalité-là pour dire : bon,
16 c'est beau qu'on ait quatre mille mégawatts (4000
17 MW), là, mais on ne peut pas s'y fier pour faire de
18 la planification de puissance. Pour des fins
19 d'énergie, mon collègue, il peut s'approvisionner,
20 mais pour des fins de puissance on ne peut pas.

21 Q. [133] Mais peut-être quelques questions. C'est
22 quand même un document qui est intitulé « Review of
23 Interconnection Assistance Reliability Benefits ». Et ma question à vous c'est que je comprends que
24 vous faites... vous faites des bémols ou on est
25

1 d'accord ou pas, mais est-ce que vous n'êtes pas
2 d'accord avec moi que... bien ce que vous venez de
3 dire, ça n'apparaît pas à ce rapport-là, n'est-ce
4 pas? Vous semblez dire, si je comprends bien : oui,
5 c'est intéressant ça, mais allez lire notre preuve,
6 c'est plus détaillé, on explique davantage les
7 contraintes. Si je comprends bien ce que vous
8 dites.

9 R. Bien je ne dis pas que c'est pas intéressant. Je ne
10 dis pas que c'est pas intéressant.

11 Q. [134] Bien non.

12 R. Mais le but de l'exercice ici c'est de voir dans
13 une zone... dans l'ensemble des zones de réglage
14 qui fait partie du... dans l'ensemble des utilités
15 qui font partie du NPCC, quelles sont les capacités
16 d'interconnexion qui régissent l'ensemble de ces
17 zones et quelles sont les capacités théoriques qui
18 pourraient servir d'assistance à un réseau voisin,
19 pour répondre à une situation X. Et dans la
20 composition de ce quatre mille mégawatts (4000 MW)-
21 là, juste pour illustrer, il y en a une portion
22 importante qui provient de l'Ontario. On le voit
23 dans le même document à la page 13, là, on voit...
24 il y a un beau diagramme qui montre toutes les
25 interconnexions. On peut peut-être amener ça pour

1 l'ensemble des intervenants, 13 en chiffres arabes.

2 On voit ce qui compose le « tie benefit ».
3 Alors si on prend... on voit dans le cercle dans le
4 centre, c'est la zone du Québec et là on voit
5 beaucoup de flèches, là, c'est... ça peut donner
6 le... le tourniquet, là, le... mais on voit tout ce
7 qui peut être importé différent... en fonction des
8 différents points d'import au Québec. Et on le voit
9 en mode import, en mode export, avec un « S » si on
10 est en « summer » ou un « W » si on est en hiver,
11 « winter ». Et c'est ça qui compose le fameux « tie
12 benefit ».

13 Donc je voudrais juste vous amener sur un
14 élément : Ottawa. Ottawa, là, on indique qu'on peut
15 importer en hiver mille cinq cent quatre-vingt-dix
16 mégawatts (1590 MW). Je ne sais pas si vous le
17 voyez, là, c'est...

18 Q. [135] Oui, il y a une petite flèche croche... une
19 petite flèche, là, qui...

20 R. Il y a une petite flèche, là, qui pointe.

21 Q. [136] Oui.

22 R. Et vis-à-vis Montréal on voit mille cinq cent
23 quatre-vingt-dix mégawatts (1590 MW) en hiver, en
24 « winter ». Et on a dit ici à maintes et maintes
25 reprises que l'Ontario ne reconnaît pas le marché

1 de puissance. Il peut en tout temps couper la
2 transaction pour satisfaire ses propres besoins. Et
3 la position du Distributeur c'est d'avoir une
4 position en fiabilité qui nous place au même niveau
5 que les marchés dans lesquels on s'approvisionne.
6 C'est pour ça qu'on fait du UCAP. Et ça, c'est un
7 bon exemple. Juste là, vous avez seize cents
8 mégawatts (1600 MW) qui fait partie du quatre mille
9 mégawatts (4000 MW) sur lequel vous m'amenez,
10 Maître Turmel, mais que nous, là, on exclut
11 d'emblée. Lorsque l'Ontario va ouvrir son marché de
12 puissance on va être les premiers à vouloir
13 considérer ce montant-là, mais pour l'instant ce
14 n'est pas le cas.

15 Q. [137] Mais je ne vous chicane pas, mais j'essaye
16 juste de comprendre parce que donc quand on lit ce
17 document-là on ne voit pas les réserves que vous
18 faites et ce qui m'étonne un peu c'est qu'il y a
19 peut-être... dans ce que vous dites, il y a sans
20 doute des explications totalement expli... comment
21 dire, acceptables techniquement. Mais pour le
22 commun des consommateurs ou le lecteur du NPCC,
23 lui, il voit trois mille cinq cent quatre-vingt-
24 douze (3592). Il ne va pas lire le bilan des
25 annexes de votre preuve. Alors j'essaye juste de

1 faire un peu l'adéquation entre ce que vous dites à
2 la Régie et ce que vous dites à la... au NPCC. Je
3 vous suggère, de deux choses l'une. C'est que vous
4 devez revoir, augmenter vos informations au NPCC ou
5 bien donc la Régie va... j'essaie de voir parce
6 que, t'sais, on est deux... deux portraits
7 présentés avec des caractères différents, mais
8 quand... avec ce que vous me dites, le rapport du
9 NPCC me semble incomplet. Je peux me tromper, là.
10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Le rapport du NPCC est assez complet et je vais
12 vous inviter à regarder le tableau qu'on regarde,
13 que vous regardez vous-même, mais la première
14 colonne. C'est toujours le tableau du NPCC.

15 Q. [138] Page 5.

16 R. Toujours à la page 5.

17 Q. [139] Oui.

18 R. Donc au lieu de regarder la quatrième colonne qui
19 montre trois mille cinq cent quatre-vingt-douze
20 (3592) on peut regarder la première colonne, qui
21 est « Tie Assistance Reported in 2015 NPCC Area
22 Review of Resource Adequacy », mille six cents
23 mégawatts (1600 MW). Et la note spécifique que le
24 mille six cents mégawatts (1600 MW) provient de
25 deux choses : il provient de mille cent mégawatts

1 (1100 MW) de « tie benefits » dont je parlais
2 tantôt, qui est reconnu par le Distributeur. Et de
3 cinq cents mégawatts (500 MW), qui est une entente
4 entre l'Ontario et le Québec. Alors c'est pas...
5 les deux sont parfaitement intégrés, c'est
6 exactement le même rapport. Et le... le NPCC et nos
7 attestations de fiabilité sont en tous points
8 conformes.

9 Je vous rappelle simplement que le NPCC
10 c'est pour la région de Québec, donc c'est pas
11 spécifique au Distributeur, mais pour l'ensemble de
12 la zone de contrôle, Québec. Donc on va refléter
13 dans le NPCC les ententes qu'il peut y avoir entre
14 HQP et ses fournisseurs, d'où l'entente du cinq
15 cents mégawatts (500 MW) entre l'Ontario et HQP.
16 C'est pour ça qu'elle est reconnue dans le document
17 du NPCC, mais elle n'est pas reconnue... elle ne
18 figure pas dans les attestations du Distributeur
19 puisque c'est une puissance à laquelle le
20 Distributeur n'a pas accès. Mais c'est assez
21 spécifique dans la note... dans la note 2 du même
22 tableau.

23 (11 h 35)

24 Q. [140] O.K. Merci. Dernière... une des questions qui
25 est très courte, Monsieur le Président. Si vous

1 voulez aller à la... c'est donc la pièce B-0035,
2 c'était les réponses à une DDR du RNCREQ, B-0035.
3 C'est la pièce HQD-3, Document 6.1, pages 12 et 13,
4 réponse 9.2.1. Alors, B-0035, la pièce HQD-3,
5 Document 6.1, pages 12 et 13, réponse 9.2.1. On
6 vous posait la question :

7 À la fin de chaque année, HQD fait-il
8 des analyses afin d'évaluer la
9 performance de son programme d'achats
10 de court terme de l'année antérieure?

11 9.2.1 :

12 Si oui, veuillez décrire ce processus
13 en détail et fournir des copies des
14 rapports qui en résultent pour les
15 années 2013, 2014, 2015 et 2016.

16 Vous offrez une réponse, au deuxième paragraphe,
17 vous dites, notamment :

18 Par ailleurs, le Distributeur ne fait
19 pas d'autres analyses ex post, il
20 prend la meilleure décision avec
21 l'information dont il dispose pour
22 chaque transaction. Il évalue la
23 performance et ajuste ses actions de
24 manière quotidienne.

25 Ma question : Pouvez-vous, peut-être, élaborer un

1 peu sur comment vous évaluez la performance de
2 manière quotidienne, selon ce qu'on lit à la ligne
3 21?

4 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

5 R. Bien, à vrai dire, dans le fond, le suivi qu'on
6 dépose dans le cadre du suivi de la dispense,
7 c'est, dans le fond, un des... c'est peut-être la
8 meilleure illustration de nous, qu'est-ce qui nous
9 préoccupe. C'est, dans le fond, c'est quand on
10 arrive pour prendre des décisions dans le jour où
11 il faut prendre des décisions, nous, dans le fond,
12 on veut s'assurer qu'on paye le prix le moins cher.
13 Ça fait que quand on sollicite, dans le fond, les
14 différentes contreparties, ou qu'on compare les
15 prix, bien on veut s'assurer, dans le fond, qu'à
16 chaque jour, on prend la bonne décision. Puis avec
17 l'information qu'on dispose, autant de
18 l'information sur la demande, autant sur le risque
19 de la demande, le risque de la production aux
20 producteurs privés puis dans le fond, c'est la
21 préoccupation qu'on en a puis c'est un emploi
22 quotidien à s'assurer qu'on gère ce risque-là. Et
23 au meilleur prix.

24 Q. [141] Parce que j'ai bien compris, donc oui, vous
25 faites ça quotidiennement, mais est-ce que vous

1 faites ça - comment dire - la même journée le jour
2 ou vous faites ça après coup? Par exemple, ex post,
3 vous... trois mois plus tard vous revenez sur le...
4 sur trois mois passés, par exemple?

5 R. Dans le fond, nous on veut s'assurer que quand la
6 journée se termine, on ait pris les meilleures
7 décisions avec l'information qu'on avait cette
8 journée-là.

9 Q. [142] Puis il n'y a pas d'autre analyse quotidienne
10 que ça, là?

11 R. On dépose aussi l'indicateur dans le cadre du
12 dossier tarifaire qu'on peut voir, dans le fond, un
13 suivi a posteriori des prix de marché par rapport
14 aux achats qu'on fait dans le court terme.

15 Q. [143] Je vous remercie, ça termine mes questions.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Turmel. Oui? Approchez-vous. Je vais
18 vous laisser le temps d'arriver. Vous avez annoncé
19 soixante-dix (70) minutes de contre-interrogatoire,
20 alors c'est certain que je vais vous arrêter à un
21 moment donné, à vous de nous trouver le meilleur
22 moment.

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Oui, parfait.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Et on peut faire quand même un bon vingt-cinq (25)
3 minutes.

4 Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Oui, on va faire... Parfait, Monsieur le Président.
6 Geneviève Paquet pour le GRAME, donc on va pouvoir
7 débiter peut-être avec les questions pour le réseau
8 intégré et je verrai si on scinde autour de midi
9 (12 h 00).

10 LE PRÉSIDENT :

11 Très bien. Merci, Maître Paquet. Allez-y.
12 (11 h 40)

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

14 Merci. Peut-être, avant de commencer, j'aurais
15 trois pièces à déposer, donc je pourrais les
16 distribuer immédiatement, là.

17 Donc on peut les, peut-être coter les documents
18 immédiatement, avec l'arrivée de madame la
19 greffière. Le document « Tarif expérimental BR »
20 serait coté sous C-GRAME-0014.

21

22 C-GRAME-0014 : Document intitulé « Tarif
23 expérimental BR »

24

25 L'article intitulé « Hydro-Québec renonce à un

1 projet d'interruption des chauffe-eau » serait coté
2 sous C-GRAME-0015.

3
4 C-GRAME-0015 : Article intitulé « Hydro-Québec
5 renonce à un projet
6 d'interruption des chauffe-eau »

7
8 Et puis le tableau extrait du dossier 3864-2013, le
9 tableau 3.2, serait coté sous C-GRAME-0016.

10
11 C-GRAME-0016 : Tableau 3.2 du dossier R-3864-
12 2013

13
14 Q. [144] On peut débiter avec les questions portant
15 sur l'électrification des transports. Mon confrère,
16 maître Turmel, a posé quelques questions
17 précédemment, j'aimerais peut-être qu'on revienne
18 sur les réponses à la demande de renseignements de
19 la FCEI; à la pièce B-0032, HQD-3, Document 3, à la
20 page 10, on a la réponse 3.6, où il y a un tableau,
21 le tableau 3.6, qui indique la « Contribution des
22 véhicules électriques et hybrides rechargeables aux
23 besoins en puissance à la pointe... »

24 Et on constate qu'en deux mille vingt/deux
25 mille vingt et un (2020-2021), la contribution sera

1 de cinquante et un mégawatts (51 MW), et deux ans
2 plus tard, en deux mille vingt-deux/deux mille
3 vingt-trois (2022-2023), ça double, on constate que
4 c'est cent six mégawatts (106 MW), la contribution
5 des véhicules électriques. Donc, est-ce que le
6 Distributeur envisage la mise en place peut-être
7 d'un projet pilote pour chercher des solutions pour
8 pallier à cet impact, là, avant... avant deux mille
9 vingt-deux (2022)?

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. En fait, c'est un, ce sont les projections,
12 effectivement, de la contribution à la pointe qui
13 correspondent au déploiement des véhicules
14 électriques qui est dans la prévision de la
15 demande, donc c'est une analyse telle qu'elle est
16 là, tel qu'on voit les choses aujourd'hui, avec les
17 connaissances qu'on a aujourd'hui de l'utilisation
18 qui peut être faite des véhicules électriques.

19 La nuance que je ferais, c'est qu'il y a
20 une, dans la prévision de la demande, il y a une
21 progression qui est assez importante de la
22 pénétration du véhicule électrique à l'horizon
23 2027-2030; par contre, on part de relativement loin
24 aujourd'hui, on parle d'une, je pense que c'est dix
25 ou quinze mille (10 000 - 15 000) véhicules

1 électriques qui sont déployés.

2 Et dans un premier temps, ce qu'on essaie
3 de faire, c'est de, je veux dire, caractériser ou
4 de mieux comprendre les, la façon dont les
5 utilisateurs de véhicules électriques les
6 utilisent, utilisent les recharges, et caetera.
7 Donc on est au stade de plus de la... de la
8 compréhension et de la... même pas de la
9 compréhension, de la récolte des informations sur
10 les comportements de recharge pour les véhicules
11 électriques.

12 Évidemment, suite à ça, on va pouvoir doser
13 les interventions, possiblement doser le tarif
14 aussi, et voir comment ça peut se déployer pour que
15 ça, pour avoir un million (1 M) de véhicules
16 électriques au Québec mais avec un impact minimal
17 sur la, sur les approvisionnements et sur les coûts
18 d'approvisionnement.

19 Q. [145] Merci, Monsieur Zayat. En lien peut-être avec
20 justement votre réponse, là, par rapport à la
21 récolte d'informations, la Régie avait posé des
22 questions dans sa demande de renseignements numéro
23 2, ce n'est peut-être pas nécessaire, là, d'y
24 référer mais je vous donne quand même la référence,
25 là, qui est B-0063, HQD-3, Document 1.1, à la

1 réponse 15.1, où on parle de l'étude d'Avista par
2 rapport aux véhicules électriques.

3 Et le Distributeur donne un, c'est à la
4 page 32, donc le Distributeur a un petit bémol par
5 rapport à l'étude d'Avista et il indique :

6 [...] le Distributeur tient à
7 souligner qu'il s'applique uniquement
8 au secteur résidentiel et ne tient
9 donc pas compte des recharges aux
10 bornes publiques et sur les lieux de
11 travail.

12 Ensuite, le Distributeur indique :

13 Il serait plus approprié d'utiliser un
14 profil de recharge pour la
15 consommation totale d'électricité d'un
16 véhicule.

17 (11 h 45)

18 Donc par rapport à ça, votre constat est-ce que ce
19 serait envisageable ou est-ce que vous avez
20 commencé à peut-être suivre un échantillon de
21 véhicule électrique sur une journée pour savoir,
22 là, comment ça se fait les... comment se produisent
23 les recharges, là, peut-être pour affiner les
24 connaissances du Distributeur à ce niveau-là?

25

1 Mme LAMYA SOUKTANI :

2 R. Il y a deux éléments que j'aimerais mentionner à ce
3 sujet-là. Premier élément, les informations qu'on a
4 citées pour la réponse à cette... à la demande de
5 renseignements, à la question 15.1. C'est qu'on
6 comparait notre profil que nous on a utilisé pour
7 l'évaluation de la contribution à la pointe des
8 véhicules électriques par rapport aux hypothèses de
9 Avista. Donc, nous, donc ça c'est le premier
10 élément.

11 En fait notre profil qu'on a étudié c'est
12 un profil qui provient d'un projet pilote à
13 Boucherville et qui est ajusté pour une
14 consommation moyenne. Et en utilisant ce profil-là,
15 il est... il prend en considération la consommation
16 du véhicule électrique soit rechargé à la maison ou
17 dans les lieux de travail ou dans les bornes de
18 recharge. Donc ça, c'est le premier élément.

19 Deuxième élément, la Régie aussi dans sa
20 décision par rapport au dossier tarifaire elle nous
21 a demandé de faire... de documenter l'usage des
22 véhicules électriques pour une meilleure
23 compréhension de l'utilisation d'électricité par
24 véhicule électrique et aussi pour leur contribution
25 sur la demande en énergie et en puissance. Et là,

1 on est en train de regarder cet aspect-là.

2 Q. [146] Merci. Maintenant il y a une pièce qui a été
3 déposée concernant le nouveau tarif expérimental BR
4 sous la cote C-GRAME-0014. Donc seulement une
5 question de précision. On retrouve ce... en fait
6 c'est un extrait du site, là, Internet d'Hydro-
7 Québec qui explique je pense aux clients qu'est-ce
8 que c'est que le nouveau tarif expérimental et avec
9 des... quelles sont les conditions, là, pour
10 pouvoir en bénéficier.

11 J'aimerais seulement vérifier avec vous que
12 la condition qui a été soulignée en jaune est bien
13 effective, donc la condition que je vais lire :

14 Vous devez vous engager à soumettre à
15 Hydro-Québec les données non
16 nominatives d'utilisation de toutes
17 les bornes faisant l'objet de
18 l'abonnement à ce tarif, telles que la
19 durée, l'énergie consommée et la
20 puissance appelée pour chacune des
21 recharges.

22 Donc c'est bien une condition qui va être... qui
23 est effective, là, pour pouvoir bénéficier du tarif
24 expérimental BR?

25

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Oui, je vais répondre oui.

3 Q. [147] Merci. Et puis est-ce que le Distributeur va
4 utiliser les données, là, qui seront fournies par
5 les clients de ce tarif expérimental pour ses
6 prévisions quant à la puissance qui sera requise
7 lors des périodes de recharge intense, par exemple
8 à la pointe?

9 R. C'est sûr que c'est des données, comme je
10 mentionnais tantôt, qu'on essaye de mieux...
11 d'avoir de l'information sur l'utilisa... sur
12 l'utilisation... sur les comportements de recharge
13 des véhicules électriques. C'est un des intrants,
14 ça va faire partie des... des données disponibles.
15 C'est sûr qu'aujourd'hui pour ce qui est des bornes
16 rapides il n'y en a pas... en tout cas il y a
17 relativement peu d'autos électriques et le mode de
18 recharge est plutôt à la maison, qu'à travers des
19 bornes. Donc la... la majori... la grande majorité
20 des recharges de véhicules électriques se fait à la
21 maison aujourd'hui. Donc c'est sûr qu'on va
22 suivre... on va suivre aussi bien le comportement
23 des... de ces automobilistes, qu'aussi le
24 déploiement des bornes rapides et à ce stade on va
25 regarder aussi comment on va intervenir dans les

1 scénarios de déploiement des bornes rapides.

2 Q. [148] Donc c'est prévu, c'est ça, que ces
3 informations-là vont être... vont servir, là, à
4 quelque chose pour le Distributeur.

5 R. C'est l'objectif.

6 Q. [149] Merci. Concernant maintenant les approches de
7 sensibilisation à la notion de la pointe. Par
8 rapport à la technologie, là, des compteurs avancés
9 qui a été déployée presque sur tout le territoire,
10 là, qui est servi par Hydro-Québec, est-ce que ce
11 serait possible d'utiliser la technologie des
12 compteurs avancés pour des mesures de gestion
13 d'effacement de la pointe du réseau? Par exemple
14 pour donner un crédit à des clients ou... est-ce
15 que... comme de manière technologique, là, est-ce
16 que... est-ce que ce serait possible?

17 R. Bien je pense que la question de donner de
18 l'information et de... de donner des indicateurs
19 de... pour la gestion de la pointe ne passe pas...
20 je ne veux pas dire elle ne passe pas par les
21 compteurs, mais elle n'a pas besoin de passer par
22 les compteurs. Autrement dit, il y a bien d'autres
23 façons aujourd'hui qui permettent de communiquer
24 avec les clients, de leur donner une indication sur
25 leur consommation ou de leur dire... ou de leur

1 donner un signal de devoir s'effacer ou pas, qui
2 peut passer par les compteurs, mais qui peut ne pas
3 passer par le compteur non plus donc.

4 Q. [150] Mais est-ce que physiquement, là, ou
5 concrètement est-ce que quand même les compteurs
6 permettent... permettent d'offrir, par exemple, des
7 mesures de gestion de la pointe, là, qui seraient
8 calculées avec... avec un crédit? Est-ce que
9 concrètement ce serait possible?

10 (11 h 50)

11 R. Les compteurs eux-mêmes ne permettent pas ça. Ils
12 permettent d'envoyer un signal, mais ça prend autre
13 chose que le compteur pour pouvoir communiquer. Je
14 vais prendre nos interventions en gestion de la
15 demande en puissance. C'est sûr que ça prend un
16 équipement dans la maison qui permet l'effacement
17 de la charge de chauffe, du chauffe-eau ou peu
18 importe c'est quoi l'autre. Et le signal, il peut
19 venir à travers le compteur, mais il peut venir à
20 travers le wi-fi. Il peut venir à travers un
21 système... C'est un signal. Aujourd'hui, les
22 signaux de communication peuvent être à peu près de
23 toutes les sortes.

24 Q. [151] Et le signal, est-ce que ça serait semblable,
25 par exemple, au signal pour les chauffe-eau

1 interruptibles?

2 R. Effectivement, ça pourrait être quelque chose de
3 similaire.

4 Q. [152] Puis vous dites qu'il y a d'autres options
5 pour pouvoir mettre en place des mesures de gestion
6 de la demande. Est-ce que... Dans le rapport du
7 GRAME, on faisait référence au Maryland où il y a
8 un programme d'énergie, en fait de crédit à la
9 pointe qui est offert. Et puis est-ce que le
10 Distributeur envisage de peut-être mettre en place
11 à un projet pilote à cet effet-là considérant que
12 c'est possible même si la technologie des compteurs
13 avancés ne le permet pas?

14 M. RICHARD LAGRANGE :

15 R. On l'a déjà débuté ce projet pilote-là à la
16 demande... Lorsqu'on a indiqué qu'on ferait un
17 pilote au niveau du tarif biénergie où on voulait
18 que le signal pour basculer vers la source
19 alternative de combustible soit en fonction des
20 besoins et non en fonction d'une sonde de
21 température, on a ouvert un projet pilote cette
22 année, cet hiver. Et il y a certains clients qui
23 étaient... qui n'étaient pas des clients biénergie,
24 étaient des clients résidentiels réguliers, le
25 tarif D. Et c'est un peu ce concept-là qu'on leur a

1 proposé.

2 En fait, lorsqu'on annonçait qu'on avait un
3 besoin de réduction de la charge, le client prenait
4 les mesures qui lui convenaient et l'effacement
5 était rémunéré. En fait, on a appliqué, si je le
6 dis autrement, le même concept que le programme de
7 GDP côté affaire qu'on a introduit cette année, le
8 premier (1er) avril deux mille seize (2016), où on
9 donne un signal de prix au client, on indique à
10 quel moment on veut qu'il s'efface. Et ce que l'on
11 fait, c'est qu'on le rémunère en fonction de
12 l'effacement réel observé.

13 On a donc tenté la même démarche dans le
14 cadre du projet pilote qu'on a fait cet hiver avec
15 les clients résidentiels. Alors, oui, c'est quelque
16 chose qu'on regarde. Par contre, ce qu'on a vu à
17 date dans nos lectures, les vigies, c'est que
18 lorsqu'on tente de faire de la GDP (gestion demande
19 en puissance), qu'on qualifie, nous, de
20 comportemental, donc ça demande une intervention de
21 la personne. Ce qu'on observe dans les autres
22 utilités, c'est que la performance de ce type de
23 GDP là est moins grande, est moins bonne que
24 lorsqu'il y a vraiment une intervention qui est
25 faite par une utilité.

1 Les gens, à part certaines strates, les
2 gens en général ne veulent pas trop se préoccuper
3 de ces choses-là. Ils préfèrent avoir un programme
4 où, là, il y a une interruption qui est contrôlée
5 par l'utilité ou par un agrégateur, ou peu importe,
6 et que ce soit « trouble free », qu'il n'ait pas à
7 s'occuper de ça, plutôt que d'initier des démarches
8 pour réduire leurs charges. Alors, oui, on teste la
9 GDP comportementale. Mais dans nos stratégies, si
10 on se fie aux expériences des autres utilités, ce
11 n'est pas le premier créneau qu'on va vouloir
12 nécessairement adresser.

13 Q. [153] Le projet pilote est prévu pour combien de
14 temps?

15 R. On a fait un premier exercice l'hiver qui vient de
16 se terminer. On est en train de colliger les
17 résultats. Et on va pouvoir en parler de façon plus
18 détaillée dans le cadre de la prochaine tarifaire.

19 Q. [154] Merci. Donc, pour terminer avec le réseau
20 intégré, j'aurais une dernière question qui porte
21 sur la pièce qui a été déposée, l'article de La
22 Presse « Hydro-Québec renonce à un projet
23 d'interruption des chauffe-eau » sous
24 C-GRAME-0014... pardon, C-GRAME-0015. Donc, c'est
25 un article de madame Hélène Baril qui évoque que le

1 programme pourrait être reporté en raison des
2 conclusions de l'Institut national de la santé
3 publique. Puis on voulait savoir, là, suite à cette
4 annonce-là quelles sont les intentions du
5 Distributeur par rapport au programme de chauffe-
6 eau interruptible?

7 R. O.K. Les intentions du Distributeur, c'est de
8 poursuivre. C'est de poursuivre pour mettre sur...
9 pour pouvoir capter le potentiel des chauffe-eau. À
10 nos yeux à nous, c'est un des plus beaux potentiels
11 de puissance qui est disponible au Québec. Il y a
12 un enjeux de bactéries. L'INSPQ l'a souligné.
13 Présentement, ils ne nous donnent pas leur appui à
14 ce qu'on déploie un programme. Alors, on est en
15 démarche pour voir à résoudre le problème. Il est
16 trop prématuré pour dire ce que ça va donner.

17 Mais c'est sûr que, pour nous, on a testé
18 dans le cadre d'un projet pilote avec près de
19 quatre cents (400) employés la possibilité
20 d'interrompre les chauffe-eau. Donc, d'un point de
21 vue technique, il n'y a aucun enjeu. D'un point de
22 vue perception d'inconfort, on n'a eu aucun enjeu
23 non plus, même si avait des préoccupations par
24 rapport aux familles plus nombreuses, avec des
25 ados. La fameuse crainte de perdre de l'eau chaude.

1 Dans notre projet pilote, on n'a vu aucun cas.

2 C'est une technologie qui est identique
3 partout. Un chauffe-eau, c'est un chauffe-eau.
4 Alors, ce n'est pas... Contrairement aux autres
5 moyens de GDP qu'on va devoir déployer lorsqu'on
6 parle de chauffage de l'air, thermostat, les
7 plinthes, différentes technologies. Alors qu'un
8 chauffe-eau, c'est un réservoir thermique, point à
9 la ligne.

10 Alors, c'est clair qu'on va continuer à
11 mettre les efforts pour essayer de faire débloquent
12 ce programme-là. Et on va s'associer aussi avec les
13 autres partenaires. On est en relation étroite avec
14 les gens d'Hydro-Sherbrooke. Parce que,
15 malheureusement pour eux, suite à cet article-là,
16 ils ont mis leur programme en veille. On est en
17 contact mensuellement avec le DG d'Hydro-
18 Sherbrooke. Ils ont la même préoccupation que nous.
19 C'est un moyen qui est intéressant pour eux. C'est
20 un moyen qui serait intéressant pour nous. Et on va
21 tenter de le régler.

22 Q. [155] Merci. Donc, moi, ça complétait mes questions
23 pour le réseau intégré. C'est un bon moment pour
24 prendre la pause. C'est ce que j'offrirais.

25 LE PRÉSIDENT :

1 Bravo, Maître Paquet. Merci beaucoup. Donc, on va
2 prendre la pause, bien jusqu'à treize heures (13 h)
3 et de retour avec vous pour la suite. Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (13 h)

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bonjour, Maître Paquet. Je pensais qu'on avait
9 écrit une décision pendant la pause.

10 Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Rebonjour. Effectivement, c'est un extrait de
12 décision, une dernière pièce qu'on voulait déposer
13 sous C-GRAME-0017, qui est un extrait de la
14 décision D-2011-162 rendue au dossier R-3748-2010.

15

16 C-GRAME-0017 : Extrait de la décision D-2011-162
17 rendue au dossier R-3748-2010

18

19 Q. [156] Donc, je vais être prête à enchaîner avec les
20 questions pour les réseaux, qui portent sur le Plan
21 d'approvisionnement en réseaux autonomes. Donc
22 d'abord, sans nécessairement prendre la pièce qui
23 porte sur le Plan d'approvisionnement en réseaux
24 autonomes, on retrouve des informations concernant
25 le projet de raccordement des Îles-de-la-Madeleine.

1 Et puis en page 10 du document B-10 (HQD-2,
2 Document 1), le Distributeur indique que, en ce qui
3 concerne la recherche d'une solution alternative au
4 raccordement des Îles-de-la-Madeleine au réseau
5 intégré, il y a une table d'échange qui regroupe le
6 Distributeur et des acteurs de la municipalité qui
7 a été mise en place pour peut-être comparer
8 d'autres solutions au raccordement ou le statu quo.
9 Donc, est-ce qu'il y a d'autres types de solutions
10 qui ont été envisagées à ce jour par la table
11 d'échange?

12 M. RICHARD LAGRANGE :

13 R. Le but de la table d'échange, entre autres, c'est
14 de regarder quelles pourraient être les
15 alternatives à un raccordement au réseau intégré.
16 Il y a différentes possibilités qui s'offrent en
17 termes de substitution à un câble. Il y a des
18 centrales au... Ça peut être des centrales
19 thermiques au gaz naturel. Ça peut être des
20 centrales thermiques au biocarburant. Ça peut être
21 des centrales de biomasse. Ça peut être des projets
22 éoliens. Ça peut être des projets solaires. Donc,
23 il y a une multitude d'alternatives qui sont
24 possibles.

25 Et le but de la table d'échange, c'est de

1 voir avec les gens du milieu quelles sont les
2 alternatives qui sont envisageables pour eux. Parce
3 que, nous, ce qu'on vise, c'est qu'au terme de la
4 Phase 1 de l'avant-projet pour le projet de
5 raccordement des Îles-de-la-Madeleine, donc quelque
6 part vers la fin de cette année-ci, on va avoir une
7 confirmation des coûts pour un projet de
8 raccordement.

9 Et si les données que l'on obtient au terme
10 de cette phase 1 de l'étude d'avant-projet sont
11 concluantes, on va mettre en place la Phase 2 de
12 l'étude d'avant-projet pour poursuivre et, en
13 simultané, on va lancer un appel de propositions.
14 Sauf que l'appel de propositions, comme ça a été
15 indiqué dans la présentation de monsieur Zayat au
16 tout début de la rencontre, ça doit tenir compte
17 certes de l'aspect économique, mais ça doit tenir
18 compte également des préoccupations du milieu. Ça
19 doit tenir compte des aspects environnementaux. Ça
20 doit tenir compte des aspects sociaux.

21 Alors, c'est ce qu'on tente de faire avec
22 la table d'échange, voir est-ce qu'il y a des
23 alternatives au raccordement des Îles pour lesquels
24 le milieu serait favorable ou, au contraire, pour
25 lesquels il serait défavorable et qui permettront

1 par la suite de faire l'appel de propositions au
2 début deux mille dix-huit (2018).

3 Q. [157] Dans la présentation, vous avez indiqué en
4 page 4, dans la présentation de ce matin, vous avez
5 indiqué quels sont les critères qui devront être
6 respectés pour les appels d'offres, pour chaque
7 appel d'offres en réseaux autonomes. Mais au niveau
8 des Îles-de-la-Madeleine, dans quelle mesure est-ce
9 que vous entendez tenir compte de la nécessité de
10 diminuer les émissions atmosphériques qui sont
11 liées à la production thermique en ce moment? Est-
12 ce que c'est un critère qui va prendre davantage
13 d'importance par rapport aux autres?

14 R. Ce qu'on a déjà dit, je crois, par rapport au plan
15 de conversion des réseaux autonomes, c'est... Je
16 pense que j'avais pris même ces termes-là : on ne
17 peut pas faire pire que ce qu'on fait aujourd'hui
18 en termes de pollution atmosphérique. Pas parce
19 qu'on le veut, parce que c'est le seul moyen qu'on
20 a jusqu'à maintenant qui assure la fiabilité. Dans
21 le cadre de l'évaluation des projets qui vont être
22 soumis dans le cadre de l'appel de propositions, un
23 des critères concerne le développement durable.

24 (13 h 7)

25 Donc il y a un pointage, on va utiliser la

1 même grille de pointage que l'on utilise dans nos
2 appels d'offres usuels pour « stacker », là...
3 ordonnancer les propositions que l'on va avoir.
4 Donc il y a, le critère du développement durable va
5 servir à ce qu'on appelle l'étape 1 dans
6 l'ordonnancement des projets.

7 Q. [158] D'accord, parce qu'on, je ne le voyais pas,
8 là, dans la liste des critères à part, là,
9 acceptable du point de vue environnemental, là,
10 mais vous nous confirmez que le critère du
11 développement durable va faire partie des critères
12 des appels de propositions?

13 R. Bien, il y a les quatre critères que monsieur Zayat
14 a mentionnés ce matin...

15 Q. [159] Oui.

16 R. ... économiquement acceptable, socialement,
17 environnementalement, technologiquement, on ne veut
18 pas de vitrine technologique. Et lorsqu'on va
19 analyser l'ensemble de ces projets-là, c'est, parce
20 qu'on risque d'avoir toutes sortes de propositions,
21 dans le pointage, je rentre un peu dans le
22 technique, là, mais dans le pointage qu'on va
23 accorder pour ce qui est de franchir l'étape 1, là,
24 du dossier, on va appliquer la grille, qui a été
25 approuvée par la Régie, qui sert à ordonnancer les

1 projets, là, un par rapport aux autres, et dans
2 laquelle il y a un critère qui concerne le
3 développement durable.

4 Q. [160] Merci.

5 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

6 R. Plus globalement, j'ajouterais, si vous le
7 permettez, que, évidemment, la conversion des
8 réseaux autonomes en tout ou en partie, là, c'est
9 davantage en partie que pour le tout, là, il
10 restera toujours, évidemment, du thermique ou une
11 énergie probablement fossile, mais tout ça
12 s'inscrit aussi dans la volonté de, dans la
13 Politique énergétique du Québec qui vise à réduire
14 l'empreinte, l'empreinte environnementale de ces
15 réseaux-là.

16 Q. [161] Et à cet égard-là, est-ce que le Distributeur
17 a une cible, là, est-ce qu'il s'est fixé une cible
18 à atteindre, là, concernant, en lien justement avec
19 la Politique énergétique, par rapport à la
20 conversion de ses réseaux autonomes, ou n'a pas
21 encore de cible établie?

22 M. HANI ZAYAT :

23 R. En fait, notre cible, c'est de diminuer
24 l'utilisation du diesel en réseau autonome, c'est
25 l'objectif...

1 Q. [162] Mais il n'y a pas de pourcentage, là...

2 R. Il n'y a pas de pourcentage, ça va dépendre... ça

3 va dépendre des propositions qu'on va recevoir.

4 Donc le but, c'est d'avoir un processus ouvert à

5 tous et de regarder les propositions à leur face

6 même et voir comment elles contribuent à la

7 réduction des émissions de GES, mais aussi comment

8 elles contribuent à la réduction des coûts

9 d'approvisionnement pour ces réseaux.

10 Q. [163] Merci. Maintenant, j'aimerais attirer votre

11 attention sur une réponse qui a été donnée au ROÉÉ

12 à la pièce B-0037, HQD-3, Document 7, page 25;

13 c'est la réponse 6.3, où le ROÉÉ faisait référence

14 à une réponse de monsieur Éric Martel, PDG d'Hydro-

15 Québec, concernant le développement de l'énergie

16 solaire. Je vais attendre que tout le monde ait la

17 pièce en main.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Quelle page?

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Excusez-moi, c'est la page 25, réponse 6.3.

22 Q. [164] Donc, comme je disais, le ROÉÉ faisait

23 référence à une affirmation du, de monsieur Éric

24 Martel concernant le développement de l'énergie

25 solaire et puis en réponse, là, le Distributeur

1 indique que, en fait, que HQ :

2 ... est en réflexion sur l'opportunité
3 de développer l'énergie solaire.

4 Donc on voudrait savoir, que vous élaboriez un peu,
5 là, sur l'avancement de votre réflexion concernant
6 le développement de l'énergie solaire
7 photovoltaïque, est-ce qu'on s'oriente vers un
8 partenariat avec les communautés, est-ce que, êtes-
9 vous assez avancés dans votre réflexion par rapport
10 à ça?

11 M. RICHARD LAGRANGE :

12 R. Oui... excusez... on a poursuivi notre réflexion et
13 il est évident qu'avec les coûts que l'on doit
14 assumer pour produire de l'électricité en réseau
15 autonome, qu'on voit une opportunité dans ces
16 réseaux-là. Le but du Plan de conversion, c'est de
17 réduire nos coûts, de réduire le manque à gagner
18 annuel, près de deux cents millions de dollars
19 (200 M\$) que l'ensemble des consommateurs doit
20 assumer, et on va donc lancer un projet pilote, dès
21 cette année, au niveau du solaire en réseau
22 autonome.

23 Il reste à déterminer le réseau qu'on va
24 choisir mais on veut s'approprier cette
25 technologie-là, on veut s'approprier ce « know-

1 how », et on va le faire, dans un premier temps, je
2 dirais, interne à nous, là, on ne s'associera pas à
3 des, on n'a pas, en tout cas, présentement, dans
4 les réflexions, on pense le faire vraiment
5 uniquement au niveau de notre centrale et de mettre
6 des panneaux solaires et de voir comment peuvent
7 cohabiter cette... ces deux technologies-là.

8 (13 h 12)

9 Toutefois, il ne faut pas perdre de vue
10 qu'on va également lancer dans l'ensemble des
11 réseaux autonomes des appels de proposition. Et là,
12 s'il y a des propositions solaires ou quoi que ce
13 soit, elles seront les bienvenues, là, si elles
14 respectent les conditions qui sont énoncées.

15 Q. [165] Et puis dans le cadre de votre projet pilote
16 est-ce que ce sera axé sur le calibrage d'un prix
17 de rachat qui serait garanti, pré-approuvé par le
18 Distributeur? Est-ce que c'est vers là qu'on
19 s'oriente?

20 R. Ce qu'on veut voir, je vois où vous vous en venez
21 avec la ligne de questions, là, ce qu'on veut voir,
22 nous, dans un premier temps c'est vraiment la
23 cohabitation du solaire avec les systèmes de
24 production au diesel. Donc comment qu'on peut faire
25 l'arrimage entre les deux. Est-ce qu'il y a un

1 avantage à mettre des unités de stockage aussi dans
2 un tel projet pilote, pour essayer de valoriser
3 l'apport de la production solaire? Alors c'est
4 vraiment d'un point de vue technique, là, qu'on
5 tente... et économique, voir c'est quoi
6 l'économique de tout ça. Est-ce qu'au final il en
7 coûte moins cher pour produire l'électricité versus
8 ce qu'on fait aujourd'hui.

9 Pour ce qui est de votre sous-question,
10 nous, jusqu'à maintenant la réflexion que l'on fait
11 au niveau de favoriser l'implantation de sources
12 solaires en réseau autonome, on le voit davantage
13 par un calibra... une calibration de notre option
14 de mesurage nette. Je l'ai mentionné en audience au
15 mois de février lorsqu'on a eu à témoigner pour
16 l'avis à la Régie, que... je vais... je ne sais pas
17 si je vais me paraphraser, mais ce qu'on avait dit
18 c'est que présentement l'option de mesurage net est
19 calibrée en fonction du tarif que le client paie.
20 Et à mon point de vue cette calibration-là n'est
21 pas optimale. Et je m'explique.

22 En réseau intégré, on offre donc à
23 quelqu'un qui s'installe du mesurage net, des
24 panneaux solaires, par exemple, un crédit de huit
25 cents (8 ¢), qui est à peu près le tarif qu'il paie

1 au résidentiel. Alors que, nous, en termes
2 d'approvisionnement, lorsqu'on doit
3 s'approvisionner sur un réseau intégré, lorsqu'on
4 voit qu'on a à peu près treize térawattheures
5 (13 TWh) de surplus de patrimonial qui me coûtent
6 trois cents (3 ¢) ou qui nous coûtent trois cents
7 (3 ¢), on trouve que la calibration de l'option
8 n'est pas adéquate.

9 Mais inversement, quelqu'un qui s'installe
10 des panneaux solaires en réseau autonome bénéficie
11 également présentement d'un crédit de huit cents
12 (8 ¢), alors qu'il nous en coûte trente (30 ¢),
13 quarante (40 ¢), cinquante cents (50 ¢). Alors ce
14 qu'on voudrait faire c'est calibrer l'option de
15 mesurage net pour qu'elle reflète davantage les
16 coûts que l'on a pour produire le kilowattheure,
17 plutôt que d'être calibrée en fonction de... d'un
18 tarif. Et c'est plus sur cette avenue-là qu'on
19 voudrait tabler pour favoriser l'émergence de ces
20 énergies renouvelables-là en réseau autonome.

21 Q. [166] Je vous remercie. Maintenant si on... si on
22 consulte le bilan de puissance par réseau, après
23 l'application du critère de planification, c'est à
24 la pièce B-10, HQD-2, Document 1, page 9. C'est
25 pas... c'est peut-être pas nécessaire de le

1 prendre, mais ça donne une idée, là, assez générale
2 du bilan de puissance. Et puis on remarque que
3 depuis l'ajout d'une génératrice à Kuujjuarapik on
4 voit que... on constate des excédents de puissance,
5 là, sur la durée du... du plan.

6 R. Je ne suis pas encore rendu, mais oui, je le sais
7 que...

8 Q. [167] Le tableau 3, là, la pièce B-10, HQD-2,
9 Document 1, page 9. En fait si vous êtes d'accord
10 avec mon affirmation...

11 R. C'est beau. Oui, oui.

12 Q. [168] ... comme quoi... O.K.

13 R. Bien c'est que le tableau ici reflète pour trois
14 des réseaux. Il y a un petit astérisque, là, il
15 faudrait que je voie...

16 Q. [169] Par rapport...

17 R. Il y a trois des réseaux qui ont des génératrices
18 mobiles, là, qui sont indiqués avec la note 1. Donc
19 Kuujjuarapik, Kangiqsujuaq et Taslujaq.

20 Q. [170] Oui. Par rapport à Kuujjuarapik, c'est ça, on
21 constate qu'il y a eu l'ajout d'une génératrice?

22 R. Oui, une génératrice mobile pour des travaux que
23 mon collègue pourra expliquer plus en détail.

24 Q. [171] Ah. Mais...

25 R. Et...

1 Q. [172] C'était pour une raison spécifique, l'ajout?

2 R. Initialement ça a été mis pour des travaux de
3 réfection qui étaient à réaliser sur le poste, mais
4 en même temps on l'a maintenue en place parce qu'il
5 y a un enjeu de fiabilité. Le réseau présentait un
6 déficit au niveau du critère... le respect du
7 critère de fiabilité en puissance.

8 Q. [173] D'accord. Et puis il y avait une question
9 qu'on avait posée au précédent plan
10 d'approvisionnement, par rapport à... au réseau du
11 Kuujjuarapik. Puis on voulait savoir, là, peut-être
12 une mise à jour cette année si l'accès au tarif
13 général qui est prévu, là, à l'article 7.4, alinéa
14 3 du texte des Tarifs et conditions qui permet en
15 fait la... d'utiliser le tarif général pour la
16 fabrication et la conservation de la glace dans les
17 arénas. Est-ce que c'est... est-ce que maintenant
18 c'est accessible, là, à la communauté ce tarif
19 général-là?

20 (13 h 17)

21 R. Je vais préciser votre question, mais sûrement que
22 mon collègue, Patrick, va devoir enchaîner. Si
23 votre question c'est de savoir, étant donné qu'il y
24 a une présence, actuellement, d'une génératrice
25 mobile, est-ce que la fabrication et la

1 conservation de la glace pourraient être prise sur
2 la charge du réseau d'Hydro?

3 Q. [174] Oui.

4 R. Si c'est ça la question, la réponse c'est non,
5 parce que l'enjeu de la prise en charge des charges
6 générantes à l'aréna, ce n'est pas en fonction de
7 la capacité installée au réseau. La capacité
8 installée est suffisante. L'enjeu, puis ça, bien je
9 vais laisser l'expert, mon collègue Patrick,
10 l'expliquer, l'enjeu, c'est au niveau de la charge
11 subite que de telles charges créent sur le réseau
12 qui ne sont pas... qui ne respectent pas les
13 critères techniques qui sont édictés par Patrick et
14 qui risqueraient de carrément faire tomber le
15 réseau. Les charges subites sont trop importantes.
16 Alors même si nous, on a rajouté une génératrice
17 mobile pour satisfaire au respect du critère de
18 fiabilité, ça ne permettra pas de prendre en charge
19 la charge électrique de l'aréna pour la
20 conservation et la fabrication de la glace.

21 Q. [175] Donc, parce que l'année dernière il y avait
22 eu une réponse aux demandes... en fait, pas l'année
23 dernière, lors du plan d'approvisionnement, il y a
24 trois ans, il y avait eu une réponse qui avait été
25 donnée par le Distributeur puis ensuite, cette

1 réponse-là avait été modifiée. Et puis la réponse
2 modifiée était que le bâtiment était alimenté par
3 le Distributeur puis que la génératrice servait
4 seulement pour les urgences. Donc, est-ce que c'est
5 encore la même réponse que vous avez par rapport au
6 bâtiment qui contient un aréna?

7 R. Je vais commencer. Patrick, tu me reprends si je
8 suis dans l'erreur, là. Moi, la connaissance que
9 j'ai du réseau, c'est que la génératrice, à
10 Kuujjuarapik, sert à alimenter des charges reliées
11 à la fabrication et à la conservation de la glace.
12 C'est ce qui avait été demandé... En fait,
13 lorsqu'il y a eu une demande de la communauté
14 d'installer un aréna dans ce réseau-là, les gens
15 techniques ont signifié aux gens de la communauté
16 que le réseau n'était pas en mesure de prendre une
17 telle charge à cause des charges subites. Et ils
18 ont dit : « Si vous voulez néanmoins construire un
19 aréna, vous allez devoir être autonome au niveau de
20 la fabrication et de la conservation de la glace. »
21 Alors moi, ce n'est pas en mode d'urgence que la
22 génératrice est utilisée, selon moi, c'est vraiment
23 pour satisfaire à ces deux charges-là qui ne
24 pouvaient pas être prises en charge par le réseau
25 d'Hydro-Québec.

1 Q. [176] Écoutez...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Maître Paquet?

4 Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Oui?

6 LE PRÉSIDENT :

7 J'aimerais ça que vous poursuiviez puis... pour ma
8 compréhension, là, moi je ne suis pas un chauffeur
9 de zamboni, là, je ne comprends pas le... C'est
10 quoi le problème des charges des arénas, les
11 charges subites, là? D'un point de vue technique,
12 c'est quoi le...?

13 R. Ça je vais demander à Patrick d'y répondre.

14 Q. [177] Bien oui, ça fait longtemps qu'il veut
15 parler, en plus, allez-y.

16 M. PATRICK LABBÉ :

17 R. C'est à mon tour, là. Donc, au fond, on a des
18 normes, des exigences techniques puis ça, c'est
19 pour l'ensemble des clients qu'on raccorde sur nos
20 réseaux, que ce soit au réseau principal ou au
21 réseau du Nunavik. Donc, les charges qui sont
22 installées par les clients puis lorsqu'ils font le
23 démarrage de leurs charges, il se produit des
24 phénomènes d'abaissement de tension. Au fond, il y
25 a une variation de tension subite lorsque des gros

1 moteurs sont démarrés et donc, c'est pour ça qu'on
2 demande à nos clients, lorsqu'ils font des
3 raccordements sur nos réseaux, de respecter nos
4 encadrements, nos exigences techniques.

5 Ça fait que dans le cas de Kuujjuarapik, le
6 client doit faire... bien, de l'aréna, là, à
7 Whapmagoostui, là, doit faire la démonstration
8 qu'il va respecter ces exigences techniques là pour
9 être intégré sur le réseau de distribution. Donc,
10 selon le procédé, ou selon le choix des moteurs,
11 selon l'investissement qui va être fait, on peut
12 arriver à, disons, diminuer l'impact de ces charges
13 perturbatrices là en mettant des systèmes, disons,
14 plus sophistiqués. Puis à ce moment-là, ça permet
15 l'intégration au réseau, ou tout dépendant, en
16 choisissant le procédé de glace, là, tu sais, il
17 existe des glaces traditionnelles ou des glaces
18 comme Éco-Glace, là.

19 Q. [178] O.K. Je vous arrête là. Je comprends qu'il y
20 a une charge particulière associée à la force
21 motrice...

22 R. Exact.

23 Q. [179] ... dans ce type d'installation là puis qu'il
24 y a moyen de les... il y a moyen d'installer des
25 équipements électriques pour atténuer...

1 R. Atténuer l'impact, c'est ça.

2 Q. [180] ... la problématique mais...

3 R. Bien au fond, c'est comme, disons, un frigo qui
4 démarre, là, si votre lumière est raccordée dessus,
5 on peut voir un petit... tu sais, un petit... dans
6 les anciennes maisons, là, il n'y avait pas de
7 distinction sur les raccordements, donc on pouvait
8 voir une fluctuation de la tension ou de la
9 lumière, de l'éclairage. Astheure, dans les
10 nouvelles normes, c'est un « braker »
11 complètement... un circuit indépendant pour le
12 réfrigérateur. Ça fait que là, à ce moment-là, on
13 ne voit pas l'impact de la lumière.

14 C'est un peu le même principe, mais à des
15 charges plus importantes l'impact pourrait aller
16 jusqu'à une variation de tension si importante qui
17 pourrait faire arrêter la centrale à ce moment-là.

18 (13 h 22)

19 LE PRÉSIDENT :

20 Je vous remercie. Maître Paquet, je vous retourne
21 la parole. Merci.

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Merci. Je vous remercie, Monsieur Pilotto. Ça m'a
24 éclairée également concernant les technicalités de
25 la réponse.

- 1 Q. [181] Mais, ce que j'en comprends également, c'est
2 qu'il y aurait possibilité pour le Distributeur
3 d'effectuer certains arrangements pour permettre à
4 la communauté de Whapmagoostui, Kuujjuarapik de
5 bénéficiaire du tarif qui est prévu à l'article 7.4
6 alinéa 3 des Tarifs et conditions?
- 7 R. Au fond, c'est les clients qui font l'acquisition
8 de leurs équipements. Ils ont un choix à faire
9 lorsque normalement ils font une demande de
10 raccordement puis ils doivent faire la
11 démonstration qu'ils vont respecter les
12 émissions... bien qu'ils vont respecter toutes les
13 exigences techniques. Donc, c'est pas
14 nécessairement Hydro-Québec, mais ça revient plus
15 aux clients de s'assurer que le choix de ses
16 équipements va être compatible et qu'ils vont être
17 fonctionnels dans les conditions qui sont définies,
18 là.
- 19 Q. [182] Merci, c'était ma dernière question
20 concernant... concernant ce point technique.
21 Maintenant, concernant la question plus générale,
22 la conversion des réseaux autonomes, on voulait
23 savoir : est-ce que le Distributeur compte intégrer
24 dans ses appels d'offres une possibilité
25 d'ouverture à des projets d'efficacité énergétique

1 comme c'est prévu à l'article 74.1 de la loi?

2 M. RICHARD LAGRANGE :

3 R. Le Distributeur est ouvert à cette possibilité-là.
4 Toutefois, là c'est mon point de vue, je ne sais
5 pas si c'est envisageable qu'on ait de telles
6 propositions qui vont nous être faites. Ça, c'est
7 un point de vue personnel parce que, comme vous
8 savez, notre stratégie en réseau autonome au niveau
9 de l'efficacité énergétique, ça nous coûte
10 tellement cher alimenter ces réseaux qu'on fait
11 tout ce qu'on peut faire. Alors, quand on rentre
12 dans un réseau, on l'a dit souvent, j'ai même tout
13 le détail ici si vous voulez qu'on passe à travers,
14 tous les programmes qu'on a faits, des entretoits,
15 des changements de lumière, les fluocompactes,
16 toutes les mesures qu'on peut faire, on les fait.
17 Et dans bien des cas, on les fait gratuitement pour
18 essayer de réduire nos coûts. Alors, on voit...
19 Oui, on est ouvert, pour répondre à votre question,
20 mais on voit difficilement qu'est-ce qui pourrait
21 être proposé qui permettrait d'adresser l'enjeu
22 qu'on tente avec de l'efficacité énergétique parce
23 que, comme je vous dis, tout ce qui est rentable de
24 faire, on le fait.

25 Q. [183] Mais, est-ce que le Distributeur a une

1 stratégie pour atteindre les promoteurs de projets
2 d'efficacité énergétique ou, considérant votre
3 réponse, vous n'avez pas encore de stratégie pour
4 essayer de les atteindre?

5 R. Bien, stratégie, dans le sens qu'elle est générale.
6 On cherche à réduire nos coûts, on cherche à
7 substituer l'usage du diesel pour quelque chose qui
8 est moins dispendieux et on est ouvert à toutes les
9 propositions qui vont nous être faites en autant
10 qu'elles respectent les conditions que monsieur
11 Zayat a énoncées ce matin et qu'elles soient moins
12 dispendieuses que notre solution actuelle. Donc, si
13 c'est quelqu'un qui veut nous proposer des
14 programmes d'efficacité énergétique qui
15 répondraient à ces critères, oui, on est ouvert.

16 Q. [184] Merci.

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Peut-être juste pour compléter là-dessus. C'est sûr
19 que l'objectif premier, c'est d'aller chercher des
20 moyens de production qui vont venir pouvoir se
21 compléter avec la centrale et où il va y avoir une
22 intégration technique avec la centrale qui est dans
23 ces réseaux-là.

24 Mais, comme l'a mentionné monsieur Lagrange
25 tantôt, la modification de l'option de mesurage net

1 ou le reflet d'un meilleur tarif ou d'un meilleur
2 signal de prix dans l'option de mesurage net
3 pourrait être une façon peut-être plus appropriée
4 pour aller capter des projets en efficacité
5 énergétique en réseau autonome plus que d'inclure
6 des projets d'efficacité énergétique à proprement
7 dit dans nos appels de propositions.

8 Je vous rappelle que c'est des... on parle
9 de micro-réseaux et c'est vraiment on parle de
10 quelques... quelques kilowatts, quelques
11 kilowatts... pas des kilowattheures, presque
12 quelques kilowattheures, donc c'est des tout petits
13 réseaux. C'est déjà difficile d'avoir des...

14 Q. [185] Difficile d'impliquer en réseau autonome.

15 R. Ça va être difficile d'avoir... C'est ça. Ça va
16 être difficile d'avoir des projets d'efficacité
17 énergétique qui se présentent dans un appel
18 d'offres.

19 Q. [186] Maintenant, je n'ai pas de... je n'ai
20 malheureusement pas de copie avec moi, mais je vous
21 réfère à une décision qui a été rendue l'année
22 dernière dans le cadre du plan d'approvisionnement,
23 la décision D-2015-013, au paragraphe 169, mais je
24 vais vous lire la formulation de la Régie parce que
25 la Régie demandait au Distributeur de présenter,

1 lors du prochain plan, donc au présent plan, réseau
2 par réseau, une liste de clients CII communautaires
3 ou privés qui bénéficient du PUEÉRA pour leurs
4 besoins de chaleur, ainsi que ceux qui possèdent
5 déjà des groupes électrogènes.

6 Donc, est-ce que le Distributeur a produit cette
7 liste-là au présent dossier ou ailleurs en suivi de
8 cette décision?

9 (13 h 27)

10 M. RICHARD LAGRANGE :

11 R. Ça doit être en suivi des décisions de la Régie. Je
12 serais porté à dire que oui, on l'a déposée.

13 Q. [187] Est-ce que ce serait possible de prendre un
14 engagement pour pouvoir y avoir accès dans la
15 mesure où elle a été déposée?

16 R. C'était une demande de la Régie?

17 Q. [188] Oui, c'est dans le dossier 3864-2013,
18 décision D-2015-13 au paragraphe 169.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Je veux la consulter parce que liste de clients,
21 habituellement, si on fait des suivis par rapport à
22 des listes de clients, il y a un enjeu de
23 confidentialité sur une liste de clients
24 évidemment. Je veux tout simplement faire une
25 vérification.

- 1 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 2 Merci. Je vais aller à une autre question.
- 3 Me ÉRIC FRASER :
- 4 Oui. On va y revenir, parce qu'on a répondu à ça
- 5 dans une annexe du Plan.
- 6 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 7 Parfait. Je vais passer à une autre question en
- 8 attendant.
- 9 Me ÉRIC FRASER :
- 10 On va la trouver.
- 11 Me GENEVIÈVE PAQUET :
- 12 Merci.
- 13 Q. [189] Maintenant, je réfère à l'autre décision que
- 14 je vous ai transmise, dont je vous ai transmis un
- 15 extrait sous la cote C-GRAME-0017, D-2011-162.
- 16 M. RICHARD LAGRANGE :
- 17 R. Excusez-moi, Maître Paquet!
- 18 Q. [190] Oui.
- 19 R. Si ça peut aider mes collègues, je viens de tomber
- 20 dessus.
- 21 Q. [191] Sur la réponse précédente?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. [192] Merci.
- 24 R. Je n'ai pas la cote, mais ça a été déposé dans le
- 25 Plan d'appro. J'ai HQD-2, Document 2 page 101 de

1 124. Il me semblait que j'avais vu ça en fin de
2 semaine. On reprend. On dit :

3 Dans sa décision D-2015-013, la Régie
4 demande au Distributeur de
5 présenter...

6 Je m'excuse, je parle encore trop vite. En tout
7 cas, on reprend la demande de la Régie. Et à cette
8 page-là, à la page 101 de 124, on indique :

9 En vertu de la Loi sur la protection
10 des renseignements personnels, le
11 Distributeur ne peut fournir les
12 informations demandées. Le tableau
13 4C-1 présente le nombre de clients
14 privés, par segments [...].

15 Donc, je crois que la réponse à votre question,
16 Maître Paquet, est à la page 101.

17 Q. [193] Donc, ça fournit les informations sans
18 nécessairement avoir le nom des clients?

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Exact.

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Parfait. Merci.

23 Q. [194] Donc, je reviens à l'extrait de la décision
24 que j'ai déposée. C'est une décision D-2011-162
25 rendue au dossier 3748-2010. Et puis je vous réfère

1 au paragraphe 377 où la Régie demandait au
2 Distributeur de fournir, dans ses plans
3 d'approvisionnement futurs, le coût de revient
4 moyen ainsi que le coût d'entretien et
5 d'exploitation de chaque réseau autonome. On voit
6 que, au dossier R-3864-2013, ça avait été déposé.
7 Je vous ai transmis un extrait sous la cote
8 C-GRAME-0016 où le... Donc, l'année suivant cette
9 décision, le Distributeur avait déposé ou avait
10 préparé un tableau avec le coût de revient par
11 réseau autonome. Au présent dossier, on ne retrouve
12 pas ce tableau-là. Est-ce que ça signifie que le
13 Distributeur n'est pas en mesure d'identifier ses
14 coûts de revient par réseau? Est-ce qu'on doit en
15 conclure ceci?

16 M. RICHARD LAGRANGE :

17 R. Pour répondre à votre question, non, si on ne l'a
18 pas présenté, ce n'est pas qu'on n'a pas
19 l'information. Par contre, on a mentionné également
20 lors des audiences précédentes que cette
21 information-là est très sensible actuellement dans
22 le contexte où on appelle le marché privé à nous
23 faire des propositions pour qu'on réduise nos
24 coûts.

25 Dans toute bonne négociation, si on se dit

1 d'emblée, voici le prix que je suis prêt à payer,
2 on risque d'avoir un prix tout juste en dessous.
3 Alors, on ne trouvait pas approprié, opportun de
4 présenter ce niveau de détail là compte tenu du
5 contexte dans lequel on est présentement.

6 Q. [195] Même si c'était de manière confidentielle,
7 là, est-ce que ça causerait un problème, en fait,
8 le but de la question, c'est pour permettre, là, à
9 la Régie peut-être de comparer le coût de revient
10 par réseau en fonction du coût de remplacement si
11 on doit ajouter un équipement, donc ça permet de
12 voir, là, pour tel réseau, quels sont les coûts de
13 revient puis de pouvoir comparer les
14 investissements qui seraient demandés par le
15 Distributeur.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Alors je vais, même sous pli confidentiel, la
18 raison pour laquelle le témoin a énoncé les raisons
19 pour lesquelles on ne déposait pas, et même sous
20 pli confidentiel, on aurait des réserves dans le
21 contexte du présent dossier.

22 LE PRÉSIDENT :

23 La Régie va accueillir l'objection d'Hydro-Québec.

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Je vous remercie.

1 Q. [196] Donc, il me reste quelques questions, une
2 question de précision par rapport à une réponse qui
3 avait été donnée à la demande de renseignements du
4 GRAME, donc à la pièce B-0033, HQD-3, Document 4, à
5 la réponse 3.3... 3.3, c'est à la page 25, donc B-
6 0033, HQD-3, Document 4, page 25, la réponse R 3.3.
7 On demandait certaines précisions concernant ce qui
8 est inclus dans les coûts évités; le Distributeur
9 nous référait à... aux composantes, là, du coût
10 évité à une pièce du dossier R-3980, où on retrouve
11 les composantes du coût évité.

12 Et puis on sait que le coût du combustible
13 est inclus dans le coût, dans le calcul du coût
14 évité. Maintenant, les coûts qui sont liés à des
15 déversements accidentels, en réseau autonome par
16 exemple, et dont on sait qu'il y a un compte
17 d'écarts pour les déversements dont le montant de
18 coût est plus de quinze millions (15 M\$), mais pour
19 ceux qui sont de moins de quinze millions (15 M\$),
20 est-ce que ces coûts-là sont inclus dans le, sont
21 toujours inclus dans le coût du combustible?

22 M. RICHARD LAGRANGE :

23 R. Les coûts de déversements ne sont pas inclus dans
24 les coûts évités, les coûts de déversements, c'est
25 des coûts imprévisibles et...

1 Q. [197] Ils ne sont pas inclus dans les coûts évités,
2 je sais, vous... bien, c'est ce que le Distributeur
3 nous a répondu mais on veut juste vérifier, les
4 coûts des déversements accidentels, est-ce qu'ils
5 sont inclus dans le coût du combustible?

6 R. Non.

7 Q. [198] Merci.

8 R. Mais je profiterais peut-être de la question pour
9 préciser un élément par rapport aux coûts évités.
10 On a eu énormément de questions de plein
11 d'intervenants sur le coût évité, sur la balise,
12 sur le fait que le coût évité inclut ou n'inclut
13 pas certains éléments, c'est important, monsieur
14 Zayat l'a présenté ce matin, c'est important de
15 revenir sur le point que le coût évité ne sert que
16 de balise, il ne servira pas à l'évaluation des
17 projets qui vont être soumis dans le cadre des
18 appels de propositions.

19 L'analyse qu'on va faire pour analyser les
20 propositions, ça va être de vraiment faire une
21 analyse économique exhaustive pour l'ensemble des
22 éléments et le coût évité n'entrera pas dans
23 l'équation. Alors, parce qu'on semblait voir, par
24 des demandes, des questionnements des intervenants,
25 une volonté d'ajouter des éléments dans le coût

1 évité pour que cette balise-là augmente sur la,
2 peut-être la prémisse que ça va aider à passer
3 certains projets, mais je tiens à rassurer, ou à
4 préciser que cet élément-là, le coût évité, ce
5 n'est qu'une balise.

6 Et je voudrais aussi renchérir qu'on a fait
7 beaucoup de travaux sur les coûts évités depuis
8 quelque temps, la Régie a demandé de voir si la
9 méthode qu'on utilisait au Distributeur était
10 comparable à ce qui se faisait ailleurs, on a donc
11 fait appel à un expert, on a eu une rencontre
12 technique avec les intervenants et la Régie à ce
13 sujet, et juste un rappel pour tout le monde, c'est
14 important, la méthodologie utilisée par le
15 Distributeur est la même, au niveau des coûts
16 évités en énergie, que toutes les autres utilités
17 balisées, à l'exception... à l'exception qu'on en
18 fait plus que les autres.

19 Dans bien des cas, ils ne font que
20 considérer le combustible dans le coût évité alors
21 que nous, on considère le combustible, l'entretien,
22 l'exploitation, les gaz à effets de serre, les
23 pertes; donc, on a un coût évité en énergie
24 beaucoup plus riche, beaucoup plus complet
25 qu'ailleurs, d'une part. D'autre part, le coût

1 évité, vous l'avez mentionné, Maître Paquet, là, la
2 principale composante du coût évité en énergie
3 c'est le combustible. Ça représente plus de quatre-
4 vingt pour cent (80 %), même quatre-vingt-dix pour
5 cent (90 %) du coût évité en énergie et ça, là,
6 c'est un coût qui est obtenu dans le cadre d'un
7 appel d'offres et qui octroyé au plus bas
8 soumissionnaire. Et dans ce coût-là tout ce qu'il y
9 a c'est le coût de la matière, la composante, qui
10 le même prix, c'est le prix du Nymex, auquel
11 s'ajoute le transport et l'entreposage et la marge
12 de profit du... de celui qui a gagné l'appel
13 d'offre.

14 (13 h 38)

15 Donc, je devance peut-être les questions qui s'en
16 viennent, mais sur la base du coût évité, là, si on
17 veut se comparer à d'autres, là, on va comparer le
18 prix qu'on paye pour le combustible avec le prix
19 que les autres payent pour le combustible, incluant
20 les autres éléments. Et la seule différence qu'il
21 va y avoir c'est pas le prix de la composante,
22 parce que le combustible on paye le même prix que
23 tout le monde, c'est les particularités auxquelles,
24 nous, comme Distributeur, on fait face. À cause de
25 l'éloignement, à cause qu'on n'a pas accès au... si

1 on parle du Nunavik, aux territoires, outre une
2 courte période l'été, à cause qu'on doit donc
3 entreposer le combustible pour une année complète.
4 Mais c'est ça qu'il y a dans ça, là, alors... et je
5 reviens à la charge, ça ne sert que de balise.

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Q. [199] Merci. Concernant justement l'entreposage
8 est-ce qu'on parle, là, des coûts de fourniture de
9 réservoir par Hydro-Québec pour entreposer le... le
10 mazout, par exemple?

11 R. Non, le coût d'entreposage que je mentionne dans le
12 coût évité c'est celui qui est assumé par le
13 fournisseur, donc c'est les réservoirs multiannuels
14 qui permettent d'assurer la fiabilité de
15 l'approvisionnement en diesel. Ça n'inclut pas les
16 parcs à carburant qui sont dans nos centrales.

17 Q. [200] Donc c'est ça, seulement pour résumer, là, la
18 réponse que vous nous aviez donnée en réponse à la
19 demande de renseignements, il y a certains coûts
20 dont on vous demandait s'ils étaient inclus dans
21 les coûts évités. Vous nous avez répondu que non.
22 Est-ce que, par exemple pour les déversements
23 accidentels, est-ce que ce sont des coûts qui sont
24 inclus dans les charges d'entretien et
25 d'exploitation du Distributeur? Par exemple, là, le

1 tableau, là, qui avait été... qui avait été déposé
2 au précédent plan d'approvisionnement nous donnait
3 les coûts d'entretien et d'exploitation. Est-ce
4 qu'on retrouverait ces coûts-là dans les montants
5 d'entretien et d'exploitation?

6 R. C'est des charges d'exploitation, s'il y a un
7 déversement, là, mais je ne peux pas vous dire
8 davantage mais je... C'est des charges
9 d'exploitation qu'on assume. C'est sûr que s'il y a
10 un déversement on assume les coûts inhérents à
11 cela.

12 Q. [201] Et puis concernant les coûts de fourniture de
13 réservoir, donc vous nous disiez... vous avez
14 répondu que c'était pas dans les coûts évités, on
15 va les retrouver dans les coûts d'entretien et
16 d'exploitation à ce moment-là?

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Je vais peut-être m'essayer avec les coûts évités
19 en fait, dans la mesure où ce qu'on va chercher à
20 évaluer c'est... c'est quoi l'opportunité d'avoir
21 un nouveau projet en réseau... on va prendre
22 n'importe quel réseau. Dans la mesure où on a déjà
23 une centrale là qui est déjà opérationnelle et qui
24 n'a pas besoin d'investissement, donc elle n'est
25 pas à pérennité. C'est une centrale en opération.

1 Le fait d'avoir une nouvelle source d'énergie
2 renouvelable, que ce soit du solaire ou de
3 l'éolien, peu importe cette nouvelle source
4 d'énergie-là, ce qu'elle va nous permettre de
5 sauver c'est uniquement le coût du combustible,
6 donc juste faire la distinction entre coût de
7 revient et coût évité. Donc coût de revient, c'est
8 on regarde l'ensemble de nos coûts, historique,
9 puis on... on va les diviser par les kilowattheures
10 puis on dit c'est ça notre coût de revient. Mais
11 c'est un coût historique, c'est pas... ça ne sert
12 pas à... c'est pas un critère d'investissement, ça
13 ne va pas nous permettre de nous projeter.

14 Alors que pour le coût évité ce qu'on va
15 faire c'est plutôt regarder qu'est-ce que ça va
16 nous coûter alimenter un réseau pour les vingt (20)
17 prochaines années, tel qu'on le fait aujourd'hui et
18 c'est quoi l'alternative, c'est quoi le coût
19 d'installation d'une... d'une centrale solaire,
20 mettons, ou à quel prix un fournisseur nous propose
21 le kilowattheure pour les vingt (20) prochaines
22 années et on va comparer ces deux scénarios-là. Et
23 c'est pour ça que les coûts des installations
24 existantes, que ce soit du... que ce soit les parcs
25 à carburant, que ce soit l'entreposage, etc., ne

1 sont... ne font pas partie des critères de choix,
2 dans la mesure où ils sont déjà derrière nous.

3 Je finirai avec les coûts de déversement.
4 C'est sûr que dans la mesure où on ne planifie pas
5 les déversements, bien il y a
6 (13 h 43)

7 R. Il n'y a pas de coûts qui sont inclus là-dedans. Ou
8 on ne prévoit pas de déversement.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. [202] Je vais en profiter, j'ai une petite
11 question, j'aimerais avoir une précision sur les
12 coûts de stockage et d'entreposage. Tantôt, vous
13 avez mentionné quelque chose qui m'a laissé un
14 petit doute. J'ai l'impression qu'il y a comme deux
15 niveaux d'entreposage, le vôtre, sur place, dans
16 chacun des villages, à côté de votre centrale et le
17 stockage qui est assumé par le fournisseur, c'est
18 bien ça?

19 M. RICHARD LAGRANGE :

20 R. C'est exact. Il y a deux fournisseurs qui
21 alimentent le Nunavik, FCNQ ainsi que FCNQ Pétro,
22 c'est deux entreprises qui ont remporté l'appel
23 d'offres. Et ces deux entreprises-là disposent de
24 leurs... des gros réservoirs pour, en fait,
25 emmagasiner le diesel pour une année complète. Et

1 le mode de fonctionnement opérationnel dans ces
2 réseaux-là, c'est que... là c'est Patrick qui va
3 pouvoir préciser, là, mais à toutes les semaines,
4 il y a un camion qui fait la livraison entre le
5 réservoir multiannuel du fournisseur et notre parc
6 à carburant à nous, qui est dans notre centrale. Et
7 là, ce que j'ai précisé, c'est que dans le coût du
8 combustible que le fournisseur nous charge,
9 évidemment, il y a le coût de l'entreposage dans
10 ces énormes réservoirs-là. Par contre, nos parcs à
11 carburant, que d'ailleurs, on a des investissements
12 qui sont pour répondre à des normes
13 environnementales, eux ne font pas partie du coût
14 évité. Est-ce que ça précise?

15 Q. [203] Oui, oui, oui. Merci.

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Q. [204] Donc, maintenant, j'enchaîne avec l'ajout,
18 les coûts relatifs à l'ajout des génératrices
19 mobiles seulement pour préciser. Si le Distributeur
20 a encore l'intention, comme il avait annoncé au
21 dossier tarifaire 3980, d'ajouter des génératrices
22 mobiles pour deux réseaux, celui de Salluit et
23 celui d'Umiujaq, est-ce que c'est toujours dans
24 les... En fait, ces deux réseaux-là seront en
25 déficit de puissance en deux mille dix-sept/deux

1 mille dix-huit (2017-2018), est-ce que c'est
2 toujours dans l'intention du Distributeur d'ajouter
3 des génératrices pour ces réseaux?

4 R. Oui, la stratégie est toujours la même. Lorsqu'il y
5 a un déficit en puissance observé, un déficit au
6 niveau du respect du critère de fiabilité, je
7 précise, parce que dans aucun des réseaux autonomes
8 on n'a... la capacité installée est toujours
9 suffisante pour répondre à la charge, mais en
10 appliquant le respect du critère de fiabilité,
11 lorsqu'il y a un déficit, la première intervention
12 qu'on tente de faire, c'est de minimiser les coûts
13 pour répondre à ce déficit par une génératrice
14 mobile.

15 Q. [205] Puis on parle toujours de coûts d'environ
16 sept point soixante-dix-neuf millions (7,79 M) pour
17 le rajout des deux génératrices, est-ce que c'est
18 exact?

19 R. Ça me semble très élevé huit millions (8 M) pour
20 une génératrice mobile, là. Je n'ai pas les
21 chiffres ici.

22 Q. [206] Non, pour les deux, pour le total des deux?

23 M. HANI ZAYAT :

24 R. Ce sont des chiffres tirés de la demande tarifaire?

25 Q. [207] Oui, effectivement.

1 M. RICHARD LAGRANGE :

2 R. Ça me semble élevé parce que la balise qu'on
3 utilise, nous, c'est deux point cinq millions
4 (2,5 M), habituellement, par génératrice. Alors
5 sept point soixante-dix-neuf (7,79), je ne sais
6 pas, là. C'est plus un groupe permanent, ça.

7 Q. [208] Bien à ce moment-là... vous parlez de deux...
8 environ deux point vingt-cinq millions (2,25 M) par
9 génératrice?

10 R. C'est une balise qu'on utilise, oui.

11 Q. [209] Oui, oui, c'est ça. Parfait. Merci. Puis
12 dernière question, Monsieur le Président.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Vous êtes dans les arrêts de jeu, là.

15 Me GENEVIÈVE PAQUET :

16 Oui, c'est ça, je le sais.

17 Q. [210] Donc, dernière question porte sur le balisage
18 des coûts de différentes formes d'énergie de
19 remplacement qui avaient été demandées par la
20 Régie. Et puis il y a... bon, l'extrait, là, que je
21 vous ai déposé, de la décision D-2011-162, le
22 reprend, reprend la demande, là, de la Régie. Ce
23 qu'on veut savoir, on sait que la Régie a accepté
24 la proposition du Distributeur de présenter un
25 échéancier. On voudrait savoir pourquoi ça a pris

1 autant de temps, là, pourquoi le Distributeur a
2 tardé pour faire... pour essayer de répondre à
3 cette demande de la Régie qui date quand même de
4 deux mille onze (2011), là? Donc, pourquoi avoir
5 attendu jusqu'en avril deux mille dix-sept (2017)
6 pour prendre contact avec des soumissionnaires pour
7 pouvoir commencer à procéder au balisage? Avez-vous
8 une réponse à nous offrir?

9 R. Je ne peux pas parler de ce qui s'est passé en deux
10 mille onze (2011), mais je vais préciser ma pensée
11 qu'on a transmise à la Régie, par voie de
12 communiqué, par lettre, là, nous on va répondre
13 favorablement à la demande de la Régie, là, si on
14 nous demande de faire un balisage en réseau
15 autonome, on va le faire, là, c'est... Le point que
16 l'on soulève, c'est qu'on se questionne, en tout
17 respect, là, sur la plus-value d'un tel exercice.
18 On a fait des démarches auprès de plusieurs
19 entreprises, six. On a dû les relancer. Malgré la
20 relance, on a eu seulement que deux réponses, les
21 soumissions qu'on a reçues, on parle de cinq cent
22 mille dollars (500 000 \$) environ pour faire
23 l'étude, excluant les frais de déplacement,
24 excluant une pléiade de frais.

25 (13 h 48)

1 Et je reviens avec ce que j'ai dit tantôt, là,
2 c'était peut-être un peu sorti de... Vous deviez
3 vous demander où je m'en venais avec ça, là. Mais,
4 le coût évité en énergie, aux termes de l'exercice,
5 si on le fait, là, tout ce que ça va démontrer,
6 c'est que notre coût de combustible à nous coûte X
7 par rapport à BC Hydro ou les Territoires du Nord-
8 Ouest ou l'Ontario, peu importe. Et ça va refléter
9 uniquement les difficultés ou les particularités
10 que l'on a, nous, pour amener le combustible dans
11 ces réseaux-là parce que, dans la composante du
12 coût évité en énergie, je vais dire des vrais
13 chiffres, là, si ça peut aider. Quatre-vingt-dix
14 pour cent (90 %) du coût, c'est le combustible.

15 Alors, si on fait une étude de balisage
16 pour voir c'est quoi nos coûts d'entretien et
17 d'exploitation à nous versus les autres, là, on va
18 travailler sur le dix pour cent (10 %). On parle de
19 coûts évités de cinquante sous (50 ¢), là-dessus il
20 y en a quatre-vingt-dix pour cent (90 %) c'est le
21 prix de la composante, il reste... je ne dis pas
22 que c'est pas important, là, mais il reste peut-
23 être quatre, cinq sous (4 ¢-5 ¢) qu'on va se
24 baliser un avec les autres, avec toutes les
25 particularités que ça amène, toutes les difficultés

1 que ça amène.

2 On parlait avec notre collègue Patrick qui
3 est responsable, lui, de l'exploitation de ces
4 réseaux-là. L'éloignement de ces réseaux lorsqu'il
5 y a une simple panne, il faut envoyer des équipes
6 en avion. Ça peut prendre deux, trois jours. Tous
7 les coûts que, nous, on doit... qu'on a à assumer,
8 jusqu'à quel point ça va être comparable à ce qui
9 se vit dans le nord de l'Ontario où ils ont un
10 accès plus facile aux réseaux que nous, dans
11 certains cas, ou à BC, excusez, en Colombie-
12 Britannique. Alors, c'est ça. Moi, je m'en
13 remets... on s'en remet à vous, mais on se dit,
14 pour aller chercher le petit delta de dix pour cent
15 (10 %), est-ce que le jeu en vaut la chandelle
16 lorsque ça va coûter quatre, cinq cent mille
17 dollars (4-500 000 \$)?

18 Je ne le paye pas de ma poche, là, ça va
19 être refile dans la facture des clients, là,
20 mais... C'est pour ça. C'est pour ça que
21 personnellement, c'est... ça vient de mon fond, là,
22 je me questionne. C'est tout.

23 Q. [211] Mais, Monsieur Lagrange, vous faites
24 référence davantage aux coûts évités qui sont...
25 parce que c'est des centrales thermiques, c'est

1 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du coût, c'est le
2 combustible. Mais, si on lit la décision de la
3 Régie, en fait, elle disait que le Distributeur
4 doit comparer ses coûts à ceux de différentes
5 formes d'énergie de remplacement. Je pense que
6 c'était un des objectifs de la Régie, ce n'était
7 pas seulement d'évaluer quels sont les coûts du
8 Distributeur, mais également, ailleurs, quels sont
9 les coûts pour des énergies de remplacement et
10 l'inviter à joindre ces comparaisons des
11 Territoires nordiques canadiens et ailleurs dans le
12 monde. Je pense que c'était peut-être davantage ça
13 que la Régie recherchait.

14 R. Oui, mais on adresse cet enjeu-là que la Régie nous
15 a adressé par le processus d'appel de propositions
16 qu'on fait. On ne pourra pas avoir un meilleur
17 balisage que de carrément dire « on est acheteur.
18 On est prêt. Faites-nous une offre, on est prêt à
19 signer avec vous pour vingt (20) ans, vingt-cinq
20 (25) ans. »

21 Donc, au-delà des concepts théoriques,
22 parce qu'on a, comme on a dit à maintes et maintes
23 reprises, il y a toutes sortes de promoteurs qui
24 viennent nous voir fréquemment pour nous offrir
25 toujours une solution qui semble incroyable et

1 c'est...

2 Là on a décidé, par notre stratégie, de
3 virer la pression en disant : « Voici nos critères,
4 c'est Hydro-Québec, on est prêt à acheter. Faites-
5 nous une proposition? » Et là on va pouvoir voir si
6 effectivement la biomasse ou le solaire ou
7 l'éolien, dans ces réseaux-là... Il ne faut pas
8 perdre de vue qu'on parle de réseaux autonomes,
9 hein! C'est extrêmement loin, c'est extrêmement
10 difficile. Juste l'entretien, c'est un casse-tête
11 pour nous. Alors, d'introduire des énergies
12 renouvelables dans ces réseaux-là, on espère que ça
13 va fonctionner, on espère que ça va permettre de
14 réduire les coûts. Mais, l'approche qu'on prend,
15 c'est de laisser les experts, les experts dans ces
16 domaines, nous proposer des solutions.

17 Q. [212] Je vous remercie pour votre réponse. Mais,
18 peut-être juste préciser pour quel... Pourquoi ça a
19 pris six ans avant d'arriver à cette conclusion-là?
20 Est-ce que ça n'aurait pas été possible de dire à
21 la Régie dès le départ que c'était difficile de
22 répondre à sa demande? Donc, pourquoi... pourquoi
23 ça... Est-ce qu'il y a une explication à ce délai
24 de deux dossiers de plan d'approvisionnement avant
25 d'arriver à la conclusion que ce n'était pas utile

1 le balisage?

2 R. Est-ce que je peux me rabattre sur le fait que je
3 n'étais pas là? Je ne le sais pas. Je ne sais pas,
4 Madame... Maître Paquet.

5 Q. [213] Vous n'avez pas de répondre à nous offrir.

6 R. Non. Je ne sais pas.

7 (13 h 53)

8 Q. [214] C'est très bien. Donc, on va terminer là-
9 dessus. Je vous remercie. Merci, Monsieur le
10 Régisseur, Monsieur le Président, Madame et
11 Monsieur les régisseurs.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Paquet. Vous n'avez pas dépassé parce
14 que je vous avais bouffé quelques minutes. Ça fait
15 que c'était correct. Nous sommes rendus à maître
16 Neuman, je crois. Non? Vous ne ressemblez pas à
17 maître Neuman. Je vous le dis.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Maître Neuman m'a demandé très gentiment si j'étais
20 prête à procéder tout de suite, si j'ai votre
21 permission, en remplacement de PNW qui procéderait
22 à la place d'UC un peu plus tard dans le
23 calendrier.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Il n'y a pas de problème.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Si ça vous est gré.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, oui, oui.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

6 Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs.

7 Bonjour à tout le monde. Bonjour aux membres du
8 panel.

9 Q. [215] On voit dans votre preuve que la prévision
10 est à la baisse par rapport à la prévision du
11 dernier plan. Mais vous prévoyez toujours une
12 légère croissance qui serait de point six pour cent
13 (,6 %) sur le plan. Pourtant, en mars dernier, puis
14 vous allez retrouver des extraits de cette citation
15 à la page 7 du mémoire de UC, votre président Éric
16 Martel, en entrevue avec le magazine Force,
17 indiquait qu'il se pouvait que, dans l'avenir, la
18 demande au Québec fléchisse légèrement. Pouvez-vous
19 commenter ce commentaire de monsieur Martel et le
20 comparer avec la croissance que vous prévoyez à
21 l'horizon du plan dans votre preuve à l'heure
22 actuelle? Parce que je comprends que votre dossier,
23 il a été ramassé avant mars deux mille dix-sept
24 (2017), mais en août deux mille seize (2016)?

25

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. Oui. En fait, notre dossier aujourd'hui dans le
3 plan d'appro, c'est le scénario moyen. Donc, c'est
4 le scénario qu'on considère le plus probable avec
5 la vision qu'on en a aujourd'hui, du moins qu'on en
6 avait à la fin de l'année dernière avec les
7 paramètres économiques, démographiques et aussi les
8 paramètres de changements technologiques probables
9 ou possibles sur un horizon deux mille dix-sept
10 deux mille vingt-sept (2017-2027), donc l'horizon
11 de dix ans.

12 Maintenant, ce à quoi fait référence
13 monsieur Martel, c'est... Pardon. Et ce scénario-là
14 nous donne dans le fond une croissance plutôt
15 faible sur l'horizon du Plan. On parle d'une
16 croissance, je pense, de l'ordre de point quatre
17 pour cent (,4 %). C'est bien ça. Point quatre pour
18 cent (,4 %) en énergie sur l'horizon du Plan.
19 Maintenant, c'est sûr, lorsque monsieur Martel
20 regarde la demande au Québec, il regarde l'horizon
21 dix ans, mais il regarde aussi au-delà de l'horizon
22 dix ans. Oui, certainement, il y a des scénarios où
23 la demande, elle n'augmente pas ou elle pourrait
24 même diminuer...

25 Q. [216] Donc c'est...

1 R. ... sur un horizon plus à terme à cause de la
2 pénétration de nouvelles technologies, de
3 changements de comportement des clients, la baisse
4 des coûts du solaire. Donc, ce sont tous des
5 facteurs qui peuvent faire en sorte que la demande
6 au Québec pourrait être plus basse ou pourrait
7 diminuer sur un horizon de quinze (15), vingt (20)
8 ou vingt-cinq (25) ans.

9 Q. [217] Vous aviez annoncé une mise à jour qui n'a
10 pas eu lieu. Vous aviez annoncé une mise à jour de
11 vos prévisions pour le début des audiences du
12 dossier tarifaire. Il n'y en a pas eu. Si cette
13 mise à jour avait eu lieu, est-ce qu'il est
14 possible que la prévision ou la vision, comme
15 monsieur Martel, du futur de la demande se soit
16 concrétisée dans le plan d'appro?

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Là, vous faites référence à une mise à jour de la
19 prévision dans le présent dossier ou dans le
20 dossier tarifaire?

21 (13 h 58)

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Vous aviez annoncé, dans le cadre du dossier
24 tarifaire, vous aviez annoncé qu'il y aurait
25 probablement une mise à jour de la prévision, vous

1 aviez annoncé ça pour le début des audiences et il
2 n'y en a pas eu finalement. Vous êtes pour le
3 présent dossier, au moment du début des audiences,
4 on nous avait annoncé qu'il était probable qu'il y
5 ait une mise à jour pour le dossier des
6 approvisionnements.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 C'est d'accord, je vous suis, vous pouvez continuer
9 votre question, c'est parce qu'il y a bien des
10 hypothèses.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Q. [218] O.K., alors maintenant, il n'y en a pas eu de
13 mise à jour, on est d'accord, il n'y en a pas eu,
14 on fonctionne toujours avec les mêmes chiffres que
15 ce qu'il y avait au dossier au moment du dépôt du
16 dossier?

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Tout à fait.

19 Q. [219] Si vous aviez procédé à une mise à jour,
20 comme vous nous l'aviez annoncé, n'est-il pas
21 probable que la vision de monsieur Martel, dont il
22 nous parle en mars deux mille dix-sept (2017), on
23 l'aurait retrouvée dans le présent dossier?

24 R. En fait, je vais le dire autrement : on... j'ai
25 parlé, ce matin, d'une, pas d'une révision mais de

1 l'information qui venait impacter l'horizon du Plan
2 d'approvisionnement, c'est l'information relative à
3 notre campagne de conversion du chauffage, du
4 mazout à l'électricité, qui a des impacts de
5 l'ordre de trois cents (300), trois cent cinquante
6 gigawattheures (350 GWh) en deux mille dix-huit
7 (2018).

8 Q. [220] Mais ça, c'est un impact à la hausse si la
9 Régie le recevait?

10 R. C'est un impact à la hausse, effectivement. Au-delà
11 de ça, on considère qu'il n'y a pas de mise à jour,
12 il n'y a pas de mise à jour requise, le dossier est
13 toujours... est toujours celui qu'il est là. S'il y
14 a une autre mise à jour, elle va venir dans le
15 cadre de l'état d'avancement en novembre deux
16 mille... en novembre deux mille dix-sept (2017).

17 Q. [221] O.K.

18 R. Puis je rajouterais pour dire que, encore une fois,
19 les horizons du Plan d'appro et les horizons dont
20 monsieur Martel faisait référence, ce n'est pas
21 nécessairement la même fenêtre.

22 Q. [222] O.K. Maintenant, j'aimerais parler un petit
23 peu du bois d'oeuvre. Dans votre preuve, et je suis
24 à la pièce... je vais essayer d'être bilingue, B-
25 0008, alors c'est HQD-1, Document 2.2, page 12, à

1 la ligne 12, on lit :

2 De plus, la fin de l'entente sur le
3 bois d'oeuvre en octobre 2016 pourrait
4 mettre fin à la forte progression de
5 cette industrie au Québec. Ces
6 facteurs constituent des risques qui
7 pourraient peser lourd sur l'évolution
8 du secteur de la fabrication.

9 Or, depuis que vous avez écrit ça, et depuis
10 octobre deux mille seize (2016), on sait tous que
11 les États-Unis, monsieur Trump a imposé un vingt
12 pour cent (20 %) au bois d'oeuvre, qui s'en va aux
13 États-Unis, qui est le principal marché pour notre
14 bois d'oeuvre. Avez-vous regardé les impacts de
15 tout ça, avez-vous évalué est-ce qu'il va y avoir
16 une diminution des activités au niveau de
17 l'industrie forestière par rapport à la demande
18 d'électricité?

19 R. C'est sûr que ça pourrait avoir un impact sur la
20 demande d'électricité, révision qui va être faite
21 au cours de l'exercice de prévisions de long terme,
22 qui va être fait en amont du dépôt de l'état
23 d'avancement de novembre deux mille dix-sept
24 (2017).

25 Q. [223] Avez-vous une idée de cet impact-là?

1 R. Pas aujourd'hui; aujourd'hui, c'est, le dossier
2 qu'on a, c'est le dossier qui est celui du Plan
3 d'approvisionnement, l'exercice de prévisions de
4 long terme qui tient compte des éléments actuels
5 n'est pas... n'est pas fait.

6 Q. [224] Est-ce qu'il y a, pour vous, un risque que
7 les approvisionnements réalisés à partir de la
8 biomasse forestière soient en défaut de livraison
9 parce que l'industrie forestière va ralentir?

10 R. Il y a quelques... je vais le dire autrement, il y
11 a quelques contrats, ou pas quelques, un ou deux
12 contrats de, qui ont été signés dans le cadre de...
13 du programme d'achat d'électricité de la biomasse
14 qui sont, qui tardent à se matérialiser. C'est sûr
15 qu'on suit l'ensemble de nos contrats de façon, de
16 façon régulière et on met à jour, au fur et à
17 mesure qu'il y a de l'information, de la nouvelle
18 information qui est disponible.

19 (14 h 03)

20 Q. [225] Sur votre Plan d'approvisionnement, on
21 retrouve le contrat AO-2003-01 suite à l'appel
22 d'offres qui est entre seize (16 MW) et dix-neuf
23 mégawatts (19 MW). On retrouve AO-2009-01 pour
24 quarante-huit mégawatts (48 MW) et on retrouve AO-
25 2011-01 pour deux cent soixante-quatorze mégawatts

1 (274 MW), lesquels tardent à se matérialiser et
2 pour quelle quantité.

3 R. Quand je disais ceux qui tardent à se matérialiser
4 c'est quelques contrats qui ont été octroyés dans
5 le cadre du PAE deux mille onze (2011), donc le
6 dernier... le dernier programme d'achat qui a été
7 lancé en deux mille onze (2011).

8 Q. [226] Pour les deux cent soixante-quatorze
9 mégawatts (274 MW).

10 R. Mais pas pour l'ensemble des deux cent soixante-
11 quatorze mégawatts (274 MW).

12 Q. [227] Mais alors c'est ça, je vous demande...

13 R. Il y a eu... il y a eu...

14 Q. [228] Combien de mégawatts sont à risque de se...

15 R. Donc il y a eu plusieurs contrats à l'intérieur de
16 ce... de ce trois cents mégawatts (300 MW)-là. Et
17 le calendrier de déploiement des... de ces projets-
18 là est fourni au document HQD-1, Document 2.3 à la
19 page 23 et c'est sur... dans les projets qui sont à
20 venir il y en a qui sont... qui semblent être en
21 voie de se réaliser et d'autres qui sont plus...
22 plus incertains.

23 Q. [229] Alors...

24 R. Donc si vous me demandez des quantités, il y a
25 peut-être... je veux dire autour de vingt-cinq

1 mégawatts (25 MW) qui sont peut-être à risque de ne
2 pas se matérialiser.

3 Q. [230] Alors au-delà, parce que vous avez inscrit un
4 total de deux cent soixante-quatorze mégawatts
5 (274 MW) au plan d'approvisionnement à l'intérieur
6 du deux cent soixante-quatorze (274 MW), selon
7 vous, il y a un vingt-cinq mégawatts (25 MW) qui
8 est à haut risque en ce moment.

9 R. Je n'ai pas dit à haut risque, j'ai dit qui sont à
10 risque de ne pas se matérialiser. Qui tardent à
11 se... mais soyez sans crainte qu'on les suit et
12 qu'on va mettre à jour le...

13 Q. [231] O.K.

14 R. ... le plan d'approvisionnement et l'état
15 d'avancement en fonction des informations qu'on a.

16 Q. [232] O.K. Pouvez-vous nous confirmer que s'il n'y
17 a pas de livraison tel que prévu, pour quelque
18 raison que ce soit, il y a des pénalités que les
19 fournisseurs vont devoir payer au Distributeur?

20 R. Effectivement, il y a des pénalités qui sont...
21 c'est les modalités du contrat qui s'appliquent.

22 Q. [233] Et ceux qui sont à risque présentement,
23 savez-vous si c'est dû à la situation avec la
24 demande qui a été faite aux États-Unis du vingt
25 pour cent (20 %) sur le bois d'oeuvre ou c'était dû

1 à autre chose complètement?

2 R. Non, ça fait partie des risques d'un projet normal,
3 ça fait partie de la... de l'espérance de vie des
4 projets, ils ont des... ils peuvent avoir des
5 embûches au niveau de leur approvisionnement, de
6 leur financement, de leur partenariat, de leur
7 localisation, de... donc ça fait partie des... non,
8 c'est pas quelque chose qui...

9 Q. [234] Qui serait lié à ce vingt pour cent (20 %).

10 R. ... qui est nécessairement lié à la...

11 Q. [235] À l'imposition des nouveaux droits.

12 R. À l'imposition des droits de douane. En fait,
13 l'imposition des droits, à la limite, elle
14 n'impacterait pas les projets de biomasse. Ici, ils
15 utilisent la biomasse pour fournir de l'énergie,
16 donc c'est pas quelque chose... c'est plus dans
17 leur activité de... de coupe et de bois d'oeuvre
18 qu'ils vont être impactés. Beaucoup... bien
19 beaucoup plus... presque... beaucoup plus, oui, que
20 dans leur activité de production électrique.

21 Q. [236] O.K. Et là, est-ce qu'on doit comprendre que
22 pour le moment aucune de ces industries-là ne vous
23 a contacté pour dire : regarde, je fais des mises à
24 pied, je dois fermer la moitié de l'usine pour le
25 moment, c'est effectif immédiatement à cause des

1 tarifs compensatoires qu'on me demande qui
2 diminuent ma demande.

3 R. Pour l'instant le scénario de la demande qu'on a
4 présentement, on continue à considérer que c'est un
5 scénario centré avec des risques à la hausse et à
6 la baisse.

7 Q. [237] Monsieur Zayat, j'ai compris cette réponse.
8 Ce n'était pas la réponse... ce n'était pas la
9 question. La question c'est : est-ce qu'on vous a
10 contacté...

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Je vais m'objecter à la question. C'est un niveau
13 de détail qui dépasse les objectifs du plan. Il y a
14 une prévision de la demande, il y a un risque sur
15 la demande, il y a un risque sur l'offre. On doit
16 vivre avec et notamment dans le contexte du présent
17 dossier il n'y a pas de demande spécifique qui
18 nécessiterait une mise à jour. Il y aura un état
19 d'avancement qui va être déposé en novembre, qui va
20 refléter la matérialisation, le cas échéant, de ces
21 risques, et je ne crois pas nécessaire de tomber
22 dans le détail de savoir s'il y a des clients de
23 l'industrie forestière qui nous ont... qui nous
24 appelés pour diminuer leurs prévisions suite à
25 l'imposition de droits compensatoires. Ça me semble

1 être beaucoup trop détaillé et qu'on déborde
2 littéralement du contexte de l'analyse générale du
3 plan.
4 (14 h 08)
5 Me HÉLÈNE SICARD :
6 L'industrie forestière, c'est des gros
7 consommateurs, c'est des gros clients, c'est pas un
8 ou deux clients résidentiels qui disparaît, là
9 c'est une consommation importante. Je comprends
10 qu'il n'y a pas d'achat de prévu au niveau du plan,
11 sauf qu'il y a quand même une croissance de prévue
12 puis vous allez avoir à décider puis à vous
13 prononcer à savoir si ce plan, il est juste ou il
14 est... est-ce qu'il est correct ou est-ce qu'il
15 n'est pas correct. Il y a des choses qui se passent
16 dans la vie puis des mesures comme celles qui
17 viennent d'arriver aux États-Unis, d'imposer des
18 droits de vingt pour cent (20 %), on l'a vu, ça, il
19 y a quelques années. Puis je vais avoir d'autres
20 questions, là, par rapport aux inondations qui sont
21 des choses aussi imprévues. Il y a quand même une
22 série d'événements qui se sont produits
23 dernièrement qui pourraient avoir un impact sur,
24 soit le PIB, soit la croissance économique et donc,
25 l'utilisation d'électricité. Je pense que si vous

1 voulez rendre une décision éclairée sur le plan tel
2 qu'il vous est présenté, on est aujourd'hui, quand
3 même, en mai deux mille dix-sept (2017), ce sont
4 des éléments dont il est important que vous ayez
5 connaissance.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je vous entends, Maître Sicard, mais votre
8 question, là, avant que maître Fraser se lève,
9 c'était pour savoir s'il y avait des producteurs
10 d'électricité à base de biomasse qui ne
11 produiraient pas. Puis vous...

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Alors, vous avez...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Vous me corrigerez, là, mais pour moi, là, c'est
16 une bonne nouvelle si ça arrive parce que ça va
17 juste faire moins de surplus.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Oui, oui. Ça c'était la deuxième partie de ma... la
20 première, il y aussi de la consommation par
21 l'industrie forestière. L'industrie forestière
22 consomme de l'électricité.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui, bien ça, vous avez commencé sur cette voie-là,
25 mais...

1 Me HÉLÈNE SICARD :
2 Et je revenais...
3 LE PRÉSIDENT :
4 O.K.
5 Me HÉLÈNE SICARD :
6 Je revenais à cette voie-là pour savoir...
7 LE PRÉSIDENT :
8 Revenez sur l'aspect consommateur d'électricité
9 parce que sur l'aspect production d'électricité, je
10 me répète, là, mais je pense que...
11 Me HÉLÈNE SICARD :
12 Alors ma dernière question était mal posée si c'est
13 ce que vous avez compris. Ce n'était pas ça. La
14 question était « Est-ce qu'il y a des producteurs
15 forestiers qui, donc, consomment de l'électricité,
16 qui vous ont appelé pour dire : Bien là, nous, on
17 va moins consommer, on met des gens à la porte, on
18 va avoir moins d'activités parce que notre bois
19 d'oeuvre, on ne peut pas l'exporter à l'heure
20 actuelle »? Donc, parce qu'ils ont des engagements,
21 ils ont des contrats ces gens-là avec Hydro, c'est
22 des gros consommateurs. Et est-ce qu'ils ont avisé
23 Hydro qu'ils vont devoir réduire leur consommation?
24 LE PRÉSIDENT :
25 Alors, écoutons la réponse.

1 Me H EL ENE SICARD :

2 C' etait  a la question.

3 M. HANI ZAYAT :

4 R. Je vais m'essayer, je vais m'en tenir   notre
5 processus. Pour... je vais commencer par deux mille
6 dix-sept (2017). Pour l'instant, la pr evision de
7 deux mille dix-sept (2017) semble bonne, celle
8 qu'on avait   la tarifaire, l a,   quelques...
9 quelques gigawattheures pr es, donc c'est s ur que
10 c'est un exercice qu'on fait de fa on r eguli ere sur
11 ce qui est de... pour l'ann ee en cours. On est
12 pr esentement en cours d' evaluation de la pr evision
13 pour l'ann ee deux mille dix-huit (2018), donc
14 exercice qui est fait dans le cadre de la demande
15 tarifaire, donc qui va  tre d epos e cet  t e. Donc,
16 on est en train de mettre   jour l'ensemble des
17 param etres  conomiques qui va tenir compte de toute
18 l'information qu'on a aujourd'hui pour deux mille
19 dix-huit (2018). Et pour l'horizon plus long terme,
20 s'il y a des impacts   plus long terme,  a va  tre
21 refl et e dans le cadre de l' tat d'avancement.

22 Q. [238] O.K. Alors, pour votre horizon deux mille
23 dix-huit (2018), avez-vous obtenu des informations
24 des producteurs forestiers   l'effet qu'ils vont
25 r eduire leurs besoins en  lectricit e?

- 1 R. Je n'ai pas d'information aujourd'hui. C'est un
2 exercice qui est présentement en cours et
3 l'exercice de prévision, pour deux mille dix-huit
4 (2018), n'est pas complété.
- 5 Q. [239] O.K. Merci. Maintenant, je viens d'en parler,
6 les inondations. Est-ce que, selon le Distributeur,
7 les inondations importantes qui viennent de se
8 produire à l'échelle du Québec vont affecter le PIB
9 québécois à court terme et/ou à moyen terme? Et
10 est-ce que ça va être pris en considération dans
11 vos chiffres?
- 12 R. Je vais revenir sur l'exercice qu'on fait
13 aujourd'hui, on explique notre prévision et notre
14 planification pour les dix (10) prochaines années
15 en fonction des informations qu'on avait à la fin
16 de l'année dernière. C'est sûr qu'il y a un paquet
17 d'événements qui peuvent arriver en cours de route,
18 c'est des événements qui sont certes importantes
19 pour la société, mais leur impact sur le... S'il y
20 a... je vais le dire autrement, s'il devait y avoir
21 un impact sur le PIB, on va le capter à travers les
22 mises à jour qu'on va faire, que ça soit pour deux
23 mille dix-huit (2018) ou pour le long terme. Donc,
24 dans le cadre de la tarification ou dans le cadre de
25 la révision du plan, de l'état d'avancement.

1 (14 h 13)

2 Q. [240] Est-ce que pour vous c'est... Pardon! Est-ce
3 que pour vous c'est prévisible, qu'au moment de la
4 révision du plan, ces événements-là vont avoir un
5 impact?

6 Mme LAMYA SOUKTANI :

7 R. Je vais peut-être juste faire un petit rappel sur
8 notre méthodologie de prévision. C'est qu'on
9 produit un scénario centré, c'est notre scénario de
10 référence, mais on produit aussi des scénarios
11 d'encadrement et on évalue un risque relatif à la
12 prévision. Donc, toute évolution, que ce soit dans
13 les indicateurs économiques, indicateurs
14 démographiques ou l'utilisation de l'électricité
15 comme telle qui s'écarte du scénario de référence,
16 il est pris en compte dans nos scénarios de risque.

17 Quand on parlait tout à l'heure des écarts
18 types, c'est à ça que ça reflète... ça sert des
19 écarts types. C'est d'essayer de dresser des
20 évolutions différentes du produit intérieur brut,
21 que ce soit pour des inondations ou d'autres
22 événements qui peuvent influencer nos variables
23 économiques.

24 Un autre point, c'est que tous ces effets
25 qui sont récents, ils vont se refléter sur nos

- 1 paramètres économiques. Donc, quand on va faire la
2 mise à jour de notre dossier, de notre dossier dix
3 (10) ans, pour l'état d'avancement du plan
4 d'approvisionnement, à travers nos variables
5 économiques, nous serons en mesure de voir
6 l'impact, que ce soit de l'entente du bois d'oeuvre
7 ou des événements comme les inondations et leurs
8 impacts sur nos variables économiques et ils vont
9 être reflétés dans notre prévision à long terme.
- 10 Q. [241] Mais, selon donc vos précisions, si je
11 comprends bien ce que vous nous expliquez, ces
12 événements-là, même si ce sont des événements
13 exceptionnels, seraient déjà captés à l'intérieur
14 du scénario faible du présent plan?
- 15 R. Du scénario faible ou fort. Oui. C'est à
16 l'intérieur de nos...
- 17 Q. [242] Ce serait à l'intérieur.
- 18 R. ... fourchettes d'encadre... exactement.
- 19 Q. [243] Ça devrait être à l'intérieur de cette
20 fourchette-là.
- 21 R. Exactement. Dépendamment de l'impact de chaque
22 événement, est-ce qu'il est à la hausse ou il est à
23 la baisse? C'est déjà couvert par notre analyse de
24 risques.
- 25 Q. [244] O.K. Je change de sujet. Dans son dernier

1 budget, le gouvernement provincial a reconduit le
2 crédit d'impôt RénoVert afin d'encourager encore
3 une fois les propriétaires québécois à réaliser des
4 travaux de rénovations écoresponsables sur leur
5 résidence. Le crédit représente une aide fiscale
6 additionnelle de cent soixante-sept millions
7 (167 M\$). Il y a donc tout lieu de croire que des
8 investissements additionnels de un point deux
9 milliard (1,2 G\$) d'améliorations résidentielles
10 écoresponsables se réaliseront en deux mille dix-
11 sept (2017) et deux mille dix-huit (2018).

12 Le Distributeur a-t-il estimé l'impact qu'a
13 eu sur la demande d'électricité, pour deux mille
14 seize, deux mille dix-sept (2016-2017), les
15 investissements réalisés par le crédit d'impôt
16 RénoVert? Et vous ne pouvez pas savoir que ça
17 allait être renouvelé, mais est-ce que c'est pris
18 en compte que ces impacts-là vont se continuer
19 puisque c'est renouvelé?

20 R. Pour le présent plan, on avait tenu... pris en
21 compte l'impact du programme RénoVert, mais...

22 Q. [245] Je ne veux pas vous induire en erreur.

23 R. Oui.

24 Q. [246] Vous avez, à HQD-3, Document 9, qui est B-
25 0039, les réponses à la demande de renseignements

1 de UC, on vous a posé sensiblement cette question à
2 la question 2.1 pour deux mille seize (2016) et
3 vous aviez répondu :

4 Oui, le Distributeur a intégré
5 implicitement dans sa prévision [...]

6 Alors, je veux juste que vous ayez votre réponse
7 déjà en main, là, je ne veux pas vous...

8 R. Oui, mais... C'est bon, c'est là où j'en venais.
9 Implicitement, pourquoi « implicitement »? Parce
10 que dans l'exercice de prévision, on n'additionne
11 pas des projets un à la suite de l'autre, donc ce
12 n'est pas un exercice projet par projet, mais on
13 essaie, à travers toutes nos consommations
14 unitaires qu'on modélise, de refléter des impacts
15 de programmes comme RénoVert, et on s'assure que
16 nos consommations unitaires qu'on modélise, elles
17 intègrent cette information-là.

18 (14 h 18)

19 Donc, dans la question que vous nous
20 posiez, vous voulez qu'on estime l'impact du projet
21 comme tel, mais on ne peut pas le distinguer
22 puisque, nous, on prend en compte tout l'ensemble
23 des projets, que ce soit des programmes
24 d'efficacité énergétique ou des programmes... que
25 ce soit des programmes du gouvernement ou des

1 programmes d'Hydro-Québec et on les reflète dans
2 notre consommation unitaire, d'où la difficulté de
3 sortir chacun des programmes... l'impact de chacun
4 des programmes individuellement.

5 Q. [247] O.K. Maintenant, ce programme-là, à
6 l'origine, devait prendre fin deux mille seize,
7 deux mille dix-sept (2016-2017). Maintenant, il est
8 étendu à deux mille dix-sept, deux mille dix-huit
9 (2017-2018). Alors, est-ce que le fait qu'il soit
10 étendu est déjà, selon vous, pris en considération
11 dans votre prévision?

12 R. On a appris cette information le vingt-huit (28)
13 mars deux mille dix-sept (2017) pour la
14 prolongation...

15 Q. [248] Hum, hum.

16 R. ... du programme. C'est sûr qu'avec cette
17 nouvelle... Nous, on l'avait mis dix-sept et dix-
18 huit (17-18). Là on va le prolonger et il va être
19 prolongé jusqu'au trente et un (31) mars deux mille
20 dix-huit (2018). Donc, notre prochaine mise à jour
21 va faire en sorte qu'on va rajouter un autre délai
22 pour prendre en considération l'impact du
23 prolongement de ce programme-là. Mais, oui...

24 (14 h 20)

25 Q. [249] Qui viendra réduire la demande légèrement?

1 R. Bien, je ne peux pas vous dire parce que regardez,
2 ce programme, oui, ça permet d'augmenter le taux de
3 diffusion, mais ça permet aussi de diminuer la
4 consommation unitaire, donc un dans l'autre, je ne
5 peux pas vous dire que ça va réduire davantage ce
6 qu'on a actuellement, mais c'est quelque chose
7 qu'on va regarder.

8 Q. [250] O.K. Je vous remercie. Ça, je pense, complète
9 mes questions. Oui. Trente (30) minutes, j'avais
10 annoncé trente (30) minutes.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Ça sera noté aux notes sténographiques, merci,
13 Maître Sicard.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Je peux fouiller puis vous en trouver d'autres...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui, oui, oui, ça va parce que derrière vous il y a
18 maître Gertler qui en a annoncé pour soixante-
19 quinze (75) minutes. Est-il là? Il est là.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Bonjour Monsieur le Président, Franklin Gertler
22 pour le ROEE. En tout cas, je pense que oui, peut-
23 être un peu moins, j'espère toujours, mais j'aime
24 mieux... je suis échaudé, alors à moins que maître
25 Fraser veuille confesser jugement, alors à ce

1 moment-là, on peut éviter les contre-
2 interrogatoires.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Bien, sur ma requête c'est correct.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Alors, on commence?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Allez-y, oui, puis si on est épuisé, on prendra une
9 pause. Mais j'aimerais bien terminer vos questions
10 aujourd'hui étant donné notre contrainte demain et
11 qu'il faut terminer absolument à midi (12 h 00).

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 O.K. Très bien, Monsieur le Président.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Q. [251] Je vais commencer avec votre présentation de
16 ce matin dont la cote Régie m'a échappé, mais c'est
17 HQD-6, Document 1, le PowerPoint. Juste très
18 brièvement des questions par rapport à la page 2,
19 s'il vous plaît. J'apprécie les grands numéros les
20 pages que... Je veux juste vous poser la question,
21 par rapport à votre deuxième boulet, là, la
22 deuxième portion, « Changements de comportements
23 résidentiels maintenus au cours de l'hiver 2016-
24 2017 », alors évidemment, pour nous, ça vient
25 confirmer un des aspects qu'on avait demandés parce

1 qu'au moment des DDR, on se posait la question de
2 « Est-ce que ça se confirme » puis on nous a dit
3 que c'était trop tôt, mais maintenant, on a... ça
4 évite cette discussion-là parce qu'on nous confirme
5 qu'ils se maintiennent. Mais je voulais juste
6 savoir, puis je ne sais pas c'est qui ça concerne.
7 Bonjour messieurs, mesdames, madame, les témoins,
8 est-ce que vous faites... vous êtes certains, quand
9 on vous dit « comportements résidentiels », est-ce
10 qu'il y a une portion aussi technologique là-
11 dedans, encore, dans votre estimation ou vous êtes
12 axés surtout sur l'aspect comportemental et non pas
13 l'aspect DEL ou autres aspects technologiques?

14 Mme LAMYA SOUKTANI :

15 R. Ici, quand on parle de changements de comportements
16 résidentiels... En fait, je vais juste revenir un
17 petit peu en arrière, quand on avait annoncé la
18 baisse des consommations, on l'avait expliquée par
19 trois principaux éléments. On avait parlé de
20 comportement quant à l'abaissement de température,
21 on a parlé aussi des consommations unitaires chez
22 les nouvelles constructions qui sont plus petites,
23 on a parlé aussi de l'éclairage, l'éclairage,
24 efficace. C'est les trois éléments qui... à travers
25 lesquels on a expliqué la baisse de la

1 consommation. Maintenant, quand on dit
2 « changements de comportements qui sont
3 maintenus », bien ça inclut tout ça parce qu'il y a
4 une partie qui est structurelle, qui va rester pour
5 longtemps, comme ce qui est des DEL, de
6 l'éclairage, ou, par exemple, des nouvelles maisons
7 où ça, c'est de l'acquis. Donc la partie qui était
8 point d'interrogation, c'est l'abaissement de
9 température. C'est lui qui, on avait posé
10 l'hypothèse qu'en deux mille dix-sept (2017) ce
11 comportement-là va être maintenu et c'est là où il
12 y avait un point d'interrogation de la part des
13 intervenants à savoir est-ce que ce comportement-là
14 va être maintenu ou pas.

15 (14 h 24)

16 Aujourd'hui, quand on regarde l'évolution
17 de la demande pour le premier trimestre ou les
18 premiers mois de l'année deux mille dix-sept
19 (2017), ça confirme que les hypothèses qu'on avait
20 faites anciennement elles tiennent toujours, à
21 savoir on n'a pas eu une croissance très très
22 importante de la demande pour dire que ce qu'on a
23 vécu historiquement c'était juste conjoncturel.
24 Donc, ce qu'on a constaté actuellement, c'est une
25 croissance normale de la demande. Ça, c'est le

1 premier point.

2 Et le deuxième point, en comparant cette
3 demande réelle, bien normalisée sous des conditions
4 normales, elle ne s'écarte pas de façon très...
5 elle ne s'écarte pas de ce qu'on avait prévu,
6 sachant que notre prévision prévoyait déjà cette
7 baisse de la consommation unitaire. Je ne sais pas
8 si ça répond à votre...

9 Q. [252] O.K. Est-ce qu'on peut dire à ce moment-là,
10 aux fins de l'exercice de planification auquel vous
11 vous livrez, et pour les fins de la Régie, il
12 s'agit d'éléments qui deviennent permanents ou qui
13 font partie maintenant de votre... votre modèle de
14 planification?

15 R. Comme j'ai expliqué, il y a certains éléments qui
16 sont permanents, que, nous, on considère qu'ils
17 sont permanents. Et là je fais référence à
18 l'éclairage et aussi aux nouvelles constructions,
19 les nouvelles maisons. Pour ce qui est de
20 l'abaissement de température, c'est difficile de
21 prévoir que c'est un comportement qui va durer
22 toute la vie.

23 On avait une démarche qui est prudente. À
24 savoir pour l'année deux mille dix-sept (2017), on
25 maintenait le potentiel à pleine capacité, mais on

1 l'effritait en termes des années pour revenir à une
2 situation normale dans dix (10) ans. Donc, on ne
3 peut pas se prononcer sur du comportemental avec
4 une très grande certitude, d'où notre réserve pas
5 rapport à ça et d'où l'effritement, nos hypothèses
6 d'effritement qu'on a mises en place.

7 Q. [253] Alors, vous avez émis une hypothèse
8 d'effritement si je comprends bien, que les gens
9 vont oublier combien selon votre analyse, si je
10 vous suis bien, ils vont oublier combien ça leur
11 avait coûté cher certaines années puis ils vont
12 commencer graduellement à revenir à des
13 comportements où ils vont monter leur thermostat,
14 est-ce que c'est ça que vous dites?

15 R. L'effritement, l'effritement, on le reflète à
16 travers deux choses. Premièrement, c'est la
17 proportion des clients qui ont abaissé leur
18 température de consigne parce que, juste pour le
19 bénéfice de tout le monde, on se rappelle qu'on
20 avait fait un sondage pour expliquer l'abaissement
21 de température et on avait dix-neuf pour cent
22 (19 %) de notre clientèle qui avait déclaré avoir
23 baissé la température de consigne.

24 Donc, première hypothèse, c'est ce dix-neuf
25 pour cent (19 %). Est-ce que le dix-neuf pour cent

1 (19 %) va tenir le coup jusqu'à la fin du plan
2 d'approvisionnement? Donc, il y a des hypothèses
3 pour que ce pourcentage-là baisse à travers les
4 années.

5 Et la deuxième hypothèse, on se rappelle,
6 ça a été l'abaissement de deux point six (2,6)
7 degrés. Donc, les gens qui vont maintenir le
8 comportement, est-ce qu'ils vont toujours réduire
9 de deux point six (2,6) degrés? Donc, ça, c'est la
10 deuxième hypothèse d'effritement. Les deux combinés
11 ensemble ça donne l'hypothèse qu'on vous a soumise
12 ici d'effritement.

13 Q. [254] Et juste pour mon bénéfice, quand on fait la
14 part entre le poids des éléments structurels ou
15 technologiques et la part comportementale, qu'est-
16 ce que ça implique votre hypothèse d'effritement au
17 niveau de la prévision de la demande? Autrement
18 dit, est-ce qu'on va revenir à une prévision qui
19 est très semblable à celle qu'il y aurait eu s'il
20 n'y avait pas eu cet événement-là? Ou ce changement
21 de comportements-là?

22 R. Dans les explications des écarts et je ne me
23 rappelle pas dans quel... C'était dans le cadre du
24 dossier tarifaire, on avait déjà répondu à une
25 question dans laquelle on spécifiait... on

1 spécifiait la contribution de chacun des éléments à
2 la réduction de la demande. Et de mémoire, il y
3 avait l'effritement de... pour le... pas
4 l'effritement, excusez-moi, il y avait
5 l'abaissement de la température de consigne qui
6 contribuait à peu près à mille... Juste un instant,
7 là, je ne veux pas vous dire des... C'est en
8 gigawattheures, c'était à peu près mille
9 gigawattheures (1000 GWh). Et on avait les autres
10 éléments, le déploiement accéléré des DEL, c'était
11 à peu près cinq cent soixante (560).

12 Q. [255] Combien? Cinq cent soixante gigawattheures
13 (560)?

14 R. Oui.

15 Q. [256] O.K.

16 (14 h 29)

17 R. Ça, c'était en DDR, on l'avait déjà fourni. Et pour
18 la consommation unitaire des nouveaux abonnements,
19 on parlait de six cent trente gigawattheures
20 (630 GWh). Donc, c'est sûr que la baisse de
21 température de consigne et un poids quand même
22 important. Mais nos hypothèses d'effritement, on
23 l'a déposé en DDR pour le Plan d'approvisionnement,
24 on parle d'à peu près cent gigawattheures (100 GWh)
25 de perte à chacune des années. Supposons que,

1 effectivement, tout le monde revient à une
2 utilisation normale de la température de consigne,
3 il reste quand même que l'écart qui pourrait en
4 découler, il est déjà à l'intérieur de nos
5 scénarios d'encadrement.

6 Q. [257] O.K. Maintenant, une autre question, puis
7 c'est la dernière, Monsieur le Président, sur la
8 prévision de la demande. C'est qu'au dernier petit
9 traitement de ce sujet-là. Je pense qu'on est tous
10 d'accord qu'on veut faire une bonne prévision de la
11 demande afin d'éviter, monsieur Zayat le mentionne
12 souvent, d'éviter de manquer du courant,
13 finalement, d'être capable de subvenir à la
14 demande, avoir des approvisionnements suffisants.
15 C'est ça? Dans ce contexte de planification, c'est
16 ça qu'on fait?

17 M. HANI ZAYAT :

18 R. Bien, on veut avoir le bon niveau. Donc, c'est
19 aussi bien... Donc, fiabilité en puissance, c'est
20 pour répondre aux aléas climatiques en hiver. Et
21 après ça, c'est une planification la plus juste
22 pour pouvoir, si on était à l'équilibre, acheter
23 juste ce qu'il faut comme quantité, ni trop ni pas
24 assez.

25 Q. [258] Alors c'est ça. Le deuxième élément, vous

1 serez d'accord avec moi aussi qu'on parle à ce
2 moment-là du souci que la Régie doit avoir, puis,
3 vous, vous devez avoir pour le paiement d'un tarif
4 juste et raisonnable finalement, qu'on ne procure
5 pas des approvisionnements dont on n'a pas besoin?

6 R. Tout à fait.

7 Q. [259] Alors, c'est dans ce contexte-là, puis ma
8 question... Je n'ai pas de feuille Excel, vous
9 allez vous réjouir de ça peut-être, rattachée à ça.
10 Mais je veux juste avoir un peu, puis c'est plus
11 votre personne en prévision, mais il y a tout
12 l'aspect méthodologique, on ajoute les bons
13 éléments, on fait les bonnes opérations, on fait...
14 Madame a hoché la tête, oui. C'est ça. Mais, moi,
15 je vous pose la question : Est-ce qu'on a tout
16 fait? Est-ce qu'on... Est-ce que la Régie peut
17 s'assurer que... se sentir rassurée ou dans la
18 mesure du possible que cet exercice de
19 planification en fin de compte ne renferme pas un
20 autre Bécancour en énergie ou Bécancour qui n'en
21 est venu en puissance? C'est ça. Je pose la
22 question non pas au niveau de modélisation. Mais
23 est-ce que... Moi, c'est ça qui m'inquiète. On dit
24 qu'on ajuste les modèles. Mais je vous pose la
25 question : Est-ce qu'on verse dans une situation

1 qui peut encore une fois nous amener là ou est-ce
2 qu'on a tout fait pour l'éviter?

3 R. Votre préoccupation est tout à fait légitime. C'est
4 quelque chose qu'on regarde sur une base
5 permanente. C'est sûr qu'on regarde, et c'est à ça
6 que servent les scénarios d'encadrement aussi.
7 Donc, de regarder un peu quels sont les risques qui
8 sont associés à la demande et quels sont les
9 facteurs de risque, d'où peuvent venir les risques.
10 On a abordé tantôt brièvement la question des
11 changements technologiques, de la possibilité qu'il
12 y ait un fléchissement dans la demande. Donc, c'est
13 quelque chose qu'on surveille. Et on est
14 certainement... On est, je ne veux pas dire
15 inquiets, mais c'est quelque chose qu'on surveille.
16 Et les mises à jour de la prévision et la mise à
17 jour des modèles et le suivi des indicateurs fait
18 partie des outils qui nous permettent de capter ces
19 changements-là au fur et à mesure. Mais on n'est
20 pas à l'abri de changements structurels ou d'une
21 cassure, s'il peut y avoir une cassure. C'est...

22 Q. [260] Maintenant, vous avez parlé dans votre
23 présentation à la page 3, je pense...

24 R. Peut-être, si vous permettez. La nuance
25 aujourd'hui, c'est que, dans le fond, cet exercice-

1 là, on est en surplus d'énergie. Donc, on n'est pas
2 en demande pour aller acheter des quantités
3 additionnelles, certainement pas en énergie. En
4 puissance, il n'y a pas de... Le Plan indique qu'on
5 est capable de gérer à l'intérieur des moyens qu'on
6 a et des interconnexions qui sont disponibles, au
7 moins jusqu'au prochain plan. Donc, on a une
8 certaine... On a ces trois ans pour confirmer que
9 la demande va se matérialiser comme on le voit
10 aujourd'hui.

11 (14 h 35)

12 Q. [261] Mais, Monsieur Zayat, là, évidemment, je m'en
13 réjouis, mais ma préoccupation, ce n'est pas le
14 plan ici mais est-ce qu'on, le plan ici renferme le
15 potentiel des erreurs ou des, je n'appellerai pas
16 des erreurs de prévisions mais les écarts entre la
17 réalité et la planification qu'on a connus, là,
18 parce que ce n'est pas, après c'est bien beau mais
19 on a quand même connu ces, on a vécu ces
20 expériences-là à coup de millions de dollars au...

21 R. Oh! je ne dirais pas à coup de millions de dollars,
22 je dirais qu'on a des incertitudes au niveau de la
23 prévision de la demande, c'est quelque chose qu'on
24 a vécu à Hydro mais que toutes les utilités ont
25 vécu, en fait, tout le secteur de l'énergie a vécu.

1 C'est en lien, évidemment, avec les facteurs, les
2 facteurs économiques, notre contexte.

3 C'est sûr qu'un prix du pétrole à cent
4 dollars (100 \$) du baril et un prix du pétrole à
5 quarante dollars (40 \$) du baril, ce n'est pas le
6 même contexte. Du solaire, c'est la même chose, du
7 solaire à un dollar du kilowattheure (1 \$/kWh) et
8 du solaire à dix sous du kilowattheure
9 (0,10 \$/kWh), ça n'amène pas, ce n'est pas le
10 même... le même, ce n'est pas le même contexte
11 énergétique.

12 Donc notre prévision, elle reflète le
13 contexte énergétique d'aujourd'hui et les
14 prévisions qu'on voit au cours des dix prochaines
15 années, donc le scénario le plus solide, le plus
16 centré et le plus réaliste aujourd'hui. Si votre
17 question, c'est est-ce qu'on va revenir dans dix
18 ans et on va être pile dessus sur le térawattheure,
19 j'aimerais bien vous dire oui mais j'aurais l'air
20 plus...

21 Q. [262] O.K.

22 R. ... vous ne me croirez pas. Puis je ne voudrais pas
23 que vous me... par contre, ce que je vous dis,
24 c'est qu'on a le meilleur scénario pour pouvoir
25 faire une planification de nos approvisionnements

1 pour les dix prochaines années.

2 Q. [263] Maintenant, comme j'ai dit, je voulais venir
3 à la page 3 de votre présentation, « Contribution
4 des marchés de court terme », puis vous allez me
5 corriger parce que je suis peut-être dans l'erreur
6 mais j'aimerais juste comprendre, et si j'ai bien
7 compris, vous avez dit que le mille cent mégawatts
8 (1100 MW) représente le maximum que vous pouvez
9 mettre dans votre plan pour le marché de court
10 terme lorsque vous êtes en mode de planification,
11 j'ai bien compris, il y en a un peu plus
12 possiblement qui serait disponible mais vous ne
13 mettez pas ça, vous ne mettez pas les mille cinq
14 cents (1500 MW) ou quelque chose comme ça pour les
15 fins de planification, c'est bien ça?

16 R. Oui, je vais même aller plus loin, ce n'est pas
17 quelque chose qui se planifie au mégawatt près.
18 Donc quand on regarde notre bilan en puissance,
19 puis là, je vais le regarder, bon, jusqu'en deux
20 mille vingt et un-vingt-deux (2021-22), on est à,
21 les besoins sont à huit cents mégawatts (800 MW).

22 Q. [264] Hum hum.

23 R. C'est sûr, huit cents mégawatts (800 MW), vous
24 allez me dire que c'est en bas du mille cent
25 (1100 MW), on devrait être relax.

1 Q. [265] O.K.

2 R. Mais ce n'est pas tout à fait le cas, huit cents
3 mégawatts (800 MW), on commence à approcher le
4 mille cent mégawatts (1100 MW), on est... on est...
5 c'est des mégawatts qu'il faut aller chercher sur
6 les réseaux voisins, il faut trouver les
7 contreparties, il faut mettre les ententes en
8 place, et on commence à être assez proches de notre
9 limite.

10 Et surtout aussi, il y a des aléas qui sont
11 associés à ça. Le huit cents mégawatts (800 MW), on
12 le voit aujourd'hui pour deux mille vingt et un -
13 vingt-deux (2021-22) mais qu'est-ce qu'on va voir
14 en deux mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-
15 2020), pour deux mille vingt et un - vingt-deux
16 (2021-22), donc...

17 Q. [266] O.K. Une dernière question par rapport...

18 R. Ce que je veux juste dire, c'est que, à partir du
19 moment où on va se rapprocher de mille mégawatts
20 (1000 MW) de besoins sur les marchés de court
21 terme, on va commencer à regarder sérieusement pour
22 aller chercher un moyen en puissance à l'intérieur
23 du Québec pour répondre à cette demande-là.

24 Q. [267] O.K.

25 R. On n'attendra pas le onze cinquante (1150 MW) de

1 deux vingt-trois - vingt-quatre (2023-24) pour
2 dire : « J'ai juste besoin de cinquante mégawatts
3 (50 MW) », ce n'est pas...

4 Q. [268] Non...

5 R. ... ce n'est pas de la comptabilité, c'est juste ça
6 que je veux dire.

7 Q. [269] Non, non, j'ai compris. Il y a de la
8 créativité dans la comptabilité également mais,
9 non, ma question était la suivante, c'est par
10 rapport à ça, c'est que j'aimerais juste
11 comprendre, dans votre planification, quelle est la
12 place que vous prévoyez justement aux changements
13 technologiques des, comme le stockage,
14 l'autoproduction, la nouvelle technologie, dans
15 cette planification-là, est-ce qu'il y a une
16 portion qui est prévue?

17 (14 h 40)

18 R. Il y a un début de, il y a une augmentation de la
19 part de l'autoproduction qui est prévue dans le
20 Plan d'appro; elle reste relativement faible à
21 l'intérieur de cet horizon-là, donc à l'horizon
22 2027, ou 2026, pardon, oui, il y a une pénétration
23 de nouvelles technologies qui va donner lieu à de
24 l'autoproduction. Par contre, à l'intérieur de cet
25 horizon-là, ce n'est pas encore une, ce n'est pas

1 encore une cassure, c'est vraiment quelque chose
2 qui est plutôt... voilà, qui est progressif et qui
3 reste relativement faible. On pense que s'il
4 devait... s'il y avait un risque, le risque se
5 produirait probablement un petit peu à l'extérieur
6 de la fenêtre deux mille seize-deux mille vingt-six
7 (2016-2026).

8 Q. [270] Il peut y avoir un risque qu'on a surestimé
9 la demande en puissance, c'est ça que vous dites?

10 R. Pas qu'on ait surestimé, mais risque que la
11 pénétration de ces nouvelles technologies soient
12 beaucoup plus importantes à partir de deux mille
13 vingt-six (2026), deux mille vingt-sept (2027).

14 Q. [271] Mes clients appellent ça une bonne nouvelle,
15 mais en tout cas. Je veux juste savoir aussi, puis
16 même chose pour le stockage, qu'est-ce que vous
17 faites au niveau de la planification de la demande
18 en puissance à ce niveau-là?

19 R. Bien, le stockage peut représenter une façon de
20 répondre à la demande en puissance, et là, c'est
21 quelque chose qui est très... dont les usages
22 peuvent être très variables dépendamment de la
23 persistance du moyen, combien de temps on va
24 l'utiliser, est-ce que c'est pour des besoins de
25 puissance purs ou pour de la gestion de la

1 puissance régionale. Donc, c'est quelque chose...
2 ce n'est pas... Je vais le dire autrement, si c'est
3 de la puissance chez le client, donc c'est couplé
4 avec des énergies renouvelables chez le client,
5 c'est dans le cadre de ce que j'ai mentionné
6 tantôt, donc une pénétration de ces moyens-là qui
7 est déjà abordée à l'intérieur du plan, mais qui
8 reste plutôt faible dans la fenêtre deux mille
9 seize-deux mille vingt-six (20160-2026).
10 Maintenant, si c'est du stockage qui est à plus
11 grande capacité, à plus grand volume, plus comme
12 ressource pour le Distributeur, bien là, ça ferait
13 l'objet d'un... c'est une nouvelle ressource que le
14 Distributeur va devoir aller chercher et pour
15 l'instant, il n'y a pas de besoin de ce côté-là. Je
16 ne sais pas si c'est assez clair?

17 Q. [272] O.K. Merci. Toujours dans réseau intégré,
18 j'ai une question par rapport... certains de mes
19 confrères l'ont déjà mentionné un peu, mais j'ai
20 une question par rapport à l'interruption des
21 chauffe-eau et l'enjeu de santé publique qui a été
22 identifié. Nous, on sait qu'Hydro-Québec c'est
23 peut-être le partenaire de maître Hébert, se
24 préoccupe de l'aspect environnemental, je ne sais
25 pas ce qui... est-ce que c'est aussi la santé et

1 sécurité au travail dans votre domaine, Monsieur
2 Hébert?

3 M. FRANÇOIS G. HÉBERT :

4 R. C'est les affaires réglementaires et
5 l'environnement, Maître Gertler.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Merci.

8 Q. [273] C'est parce que dans la preuve du ROÉÉ,
9 monsieur Finet mentionne... je vais essayer de vous
10 donner la cote... en tout cas, je vais continuer
11 parce que je ne l'ai pas sous la main, mais ce
12 n'est pas grave, je pense qu'on sait de quoi on
13 parle. Monsieur Finet nous apprend que trente pour
14 cent (30 %) des chauffe-eau, au Québec, sont
15 contaminés, finalement, à la bactérie légionellose.
16 Est-ce que c'est un... est-ce que vous avez lu ça,
17 est-ce que c'est une donnée à laquelle vous êtes
18 familier?

19 M. RICHARD LAGRANGE :

20 R. L'information dont on dispose, c'est que ça serait
21 effectivement de l'ordre de trente pour cent (30 %)
22 qu'il y aurait contamination des chauffe-eau.

23 Q. [274] Puis dans ce mémoire-là, on dit que cela, les
24 études de santé publique, il y aurait entre un et
25 sept clients d'Hydro-Québec qui meurent à chaque

1 année suite à la légionellose présente dans les
2 chauffe-eau électriques, est-ce que, ça, c'est une
3 donnée à laquelle vous êtes familier?

4 (14 H 45)

5 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

6 R. Ça déborde de notre compétence, Maître Gertler.

7 Q. [275] O.K. Merci. Une chose qui m'a... Moi, j'ai un
8 chalet que je loue dans le nord, puis à chaque fois
9 que j'arrive là pour la fin de semaine, les cadrans
10 clignotent, les cadrans qui sont digitales, comme
11 on appelait autrefois, là, parce que le courant a
12 manqué pendant mon absence. Et la question que je
13 me pose, puis on a un chauffe-eau là-bas qui est
14 électrique. Puis si je comprends bien, le projet de
15 gestion de la demande en puissance par
16 l'interruption des chauffe-eau, on parle d'une
17 interruption de quatre-vingt-dix (90) minutes, à
18 distance, opérée par Hydro-Québec.

19 Alors, je vous pose la question, si trente
20 pour cent (30 %) des chauffe-eau sont déjà
21 contaminés par la bactérie en question, qu'arrive-
22 t-il de vos clients pour lesquels il y a une
23 interruption de service non pas à distance, mais
24 causée par simplement l'appel du courant. Est-ce
25 qu'il n'y a pas un enjeu de santé publique là

1 aussi?

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Je ne vois vraiment pas où mon confrère s'en va. On
4 est en train de faire une question sur les chauffe-
5 eau. Je comprends qu'il y a un programme qui a été
6 arrêté par l'Institut national de santé publique.
7 Il pourrait y avoir des questions là-dessus, bien
8 que même s'il y a des questions là-dessus, on ne
9 pourra pas y faire grand-chose, là. Et là on est en
10 train de faire, ce que je comprends et ce que je
11 crois déceler, on est en train de contester les
12 conclusions sur lesquelles l'Institut de santé
13 publique s'est prononcé. Or, ce n'est pas ça
14 l'objet du débat.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Non, ce n'est pas ça.

17 Me SIMON TURMEL :

18 Bien, écoutez, je ne vois vraiment pas où vous vous
19 en allez. On est en train de demander à mes clients
20 qu'est-ce qui va se passer si votre chauffe-eau
21 reste éteint pendant deux jours à votre chalet. On
22 déborde de leur compétence. Et aussi également d'un
23 point de vue technique, là, je vous demanderais
24 qu'on change de ligne, qu'on revienne sur le plan
25 d'approvisionnement.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Monsieur le Président...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, en fait, quelle est la question, maître
5 Gertler?

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Bien, la question est de savoir... Parce que les
8 témoins d'Hydro-Québec nous disent que, oui, c'est
9 interrompu le programme, mais qu'il y a un très
10 grand potentiel qui est là. Nous, on est d'accord.
11 Ils disent qu'ils veulent résoudre, qu'il faudrait
12 résoudre le problème de santé publique. Moi,
13 j'introduis le sujet par... en indiquant que c'est
14 effectivement c'est très urgent au niveau de la
15 gestion de la puissance, mais c'est très urgent de
16 manière générale.

17 Et dans notre preuve, on suggère un moyen
18 d'adresser le problème qui est finalement on est
19 favorable à ça, on n'est pas défavorable, là, on
20 est favorable. Mais, il faut... la Régie doit être
21 consciente si on va profiter de ce potentiel-là,
22 elle doit être consciente des vraies solutions. Et
23 alors, nous, on suggère avec les références, qu'en
24 montant la chaleur à soixante-dix (70) degrés, on
25 peut éviter le problème. Puis on dit que ce n'est

1 pas juste un choix par rapport au programme
2 d'interruption, mais c'est une préoccupation
3 générale. C'est ça le...

4 LE PRÉSIDENT :

5 O.K. Je vous entends, Maître Gertler. Alors, quelle
6 est la question pour le panel?

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Q. [276] Bien, la question, c'est : est-ce que vous...
9 bien vous vous inquiétez de ça? Est-ce que ça vous
10 interpelle? Est-ce que c'est... est-ce que c'est
11 finalement quelque chose que vous regardez? Dans
12 votre solution, votre étude de solutions possibles
13 pour le problème de santé publique, est-ce que vous
14 considérez la nécessité de monter la température à
15 soixante-dix (70) degrés?

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. Non. Bien, je vais faire une réponse courte. Non.
18 Les températures des chauffe-eau sont régies par
19 des normes qui ne sont pas les normes d'Hydro-
20 Québec. Il y a des normes, je veux dire,
21 minimalement des normes canadiennes qui régissent
22 les températures de consigne dans les chauffe-eau.

23 Q. [277] Et si je vous...

24 R. Et qui gèrent un paquet de risques, donc ils
25 font... puis là c'est... qui font l'équilibrage

1 entre les... pas l'équilibrage, mais qu'ils doivent
2 peser, d'un côté, les risques de prolifération de
3 bactéries, de l'autre côté, les risques que les
4 clients s'ébouillantent parce que la température de
5 l'eau est trop importante.

6 Q. [278] Tout à fait.

7 R. Donc, c'est quelque chose qui est régi par des
8 normes canadiennes.

9 Q. [279] Oui. Mais, si je vous suggère que la solution
10 dont on parle permet de résoudre cet aspect-là
11 simplement par l'ajout d'un mélange après d'eau un
12 peu plus froide. C'est des dispositifs simples.

13 R. Il y a beaucoup de dispositifs, il y a beaucoup de
14 moyens possibles. Il y a des façons de revoir les
15 chauffe-eau.

16 (14 h 50)

17 Q. [280] O.K. Je vous soumetts qu'on n'est pas non
18 plus, hein, on ne détermine pas les normes de
19 température dans les chauffe-eau, ni non plus qu'on
20 ne produit pas de chauffe-eau, et qu'on n'installe
21 pas de chauffe-eau, et qu'on ne gère pas de parc de
22 chauffe-eau. Les chauffe-eau sont la propriété du
23 client ou d'un tiers. Ils sont fabriqués par un
24 tiers. Et donc, à tout le moins ce qu'on peut
25 faire, c'est de s'asseoir avec les fabricants de

1 chauffe-eau puis voir s'ils peuvent... s'ils ont de
2 l'intérêt à regarder des chauffe-eau qui
3 adresseraient ces problématiques-là. Par contre, ça
4 nous... On est probablement rendu là dans la mesure
5 où ça nous...

6 Q. [281] Excusez-moi!

7 R. On est rendu là dans le sens que ça nous ferme la
8 porte des chauffe-eau existants. Donc, les chauffe-
9 eau existants deviennent une... ne sont plus un
10 marché pour nous puisqu'il faut un nouveau type de
11 chauffe-eau pour nous permettre de faire
12 l'intervention dans le parc de chauffe-eau.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Hébert, vous vouliez y ajouter quelque
15 chose? Non.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Maintenant, je suis rendu dans les réseaux
18 autonomes, Monsieur le Président. Et j'ai un
19 certain nombre de questions qui sont à la suite de
20 la demande de renseignements... des réponses
21 d'Hydro-Québec à la demande de renseignements
22 numéro 1 du ROEE qui est le B-0037. Et c'est le
23 HQD-3, Document 7. Incidemment, tout à l'heure je
24 n'ai pas donné la cote pour le rapport d'analyse de
25 monsieur Finet. Évidemment, c'est le C-ROEE-0014

1 aux fins des notes sténos. Maintenant, à la
2 question 5.4 d'une DDR, comme j'ai indiqué, je suis
3 dans les réponses, 5.4 et 5.5 qui vont de paire.

4 LE PRÉSIDENT :

5 À quelle page?

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Excusez-moi! Je suis à la page 18, 19.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Q. [282] Et je peux résumer. Les questions posées
12 étaient sur le pourcentage de l'énergie et de la
13 puissance consommées aux besoins en puissance puis
14 l'énergie consommée, représentent la mine Seleine
15 sur l'ensemble de la charge des Îles-de-la-
16 Madeleine. Vous, vous avez répondu que... C'est
17 même réponse pour 5.4 et 5.5.

18 Cette information ne peut être rendue
19 publique, car elle est de nature
20 commerciale.

21 Je veux juste voir un peu avec vous de quoi il
22 s'agit exactement. Alors, quand vous dites « de
23 nature commerciale », on veut dire que c'est
24 confidentiel ou c'est commercial?

25

1 M. RICHARD LAGRANGE :

2 R. Ce qu'on veut dire, c'est que c'est les données
3 nominatives d'un client très pointu.

4 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

5 R. Et qu'Hydro-Québec ne divulgue pas ce genre de
6 données-là au grand public, ça va de soi, depuis
7 fort longtemps d'ailleurs.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Q. [283] Avez-vous à ce moment-là, parce qu'on n'est
10 pas en grand public ici, on est à la Régie de
11 l'énergie, puis le...

12 R. Et sur Internet.

13 (14 h 55)

14 Q. [284] Oui, oui. Mais on y arrivera... Je n'ai pas
15 posé de question encore, Maître Hébert.

16 Alors quelle est la difficulté, s'il y a vraiment
17 difficulté, de le faire à ce moment-là? Moi, à mon
18 sens, il faudrait faire une demande, si vous voulez
19 ne pas le divulguer, de traitement confidentiel.
20 Mais ce n'est pas une question de politique de ne
21 pas le rendre public, c'est ça que je ne comprends
22 pas.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Monsieur le Président, si vous me permettez, c'est
25 parce que la réponse que Hydro-Québec a donnée à la

1 question du ROÉÉ a été contestée par le ROÉÉ selon
2 les délais requis et la Régie a jugé que la
3 contestation était tardive dans sa lettre, décision
4 du vingt-deux (22) mars. Donc si la contestation
5 était tardive le vingt-deux (22) mars, elle l'est
6 toujours et donc il y a eu décision rendue et on
7 passe à un autre sujet. Et il va de soi que Hydro-
8 Québec ne donne jamais les consommations
9 individualisées de clients puisqu'il s'agit
10 d'informations commerciales pour ses clients.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Monsieur le Président, la... il est vrai qu'il y a
13 eu un refus de recevoir les demandes de
14 contestation et moi, je ne comprends pas par cela
15 que je ne peux pas poser des questions en audience,
16 on essaie de l'éviter mais le nombre de fois que je
17 me suis fait dire que : « Vous posez une ronde de
18 questions puis si la réponse n'est pas
19 satisfaisante, venez nous voir en audience », nous
20 voilà.

21 Et je pense que la question était
22 importante, était importante au niveau des
23 politiques ou des pratiques réglementaires parce
24 que ce n'est, je vous le soumets, ce n'est pas à
25 Hydro-Québec de se faire justice elle-même puis

1 dire : « Bien, ça, c'est confidentiel, on ne le
2 divulgue pas, alors la Régie n'a pas le droit de le
3 savoir. »

4 Parce que, ici, vous avez une situation où
5 on a demandé la conversion du réseau des Îles-de-
6 la-Madeleine et on est en train de jongler avec
7 différentes possibilités sur comment... comment
8 rencontrer la demande en puissance et en énergie
9 là-bas, on parle de qu'est-ce qui est sûrement le
10 plus gros client de la place, qui a aussi, dans le
11 dossier, il est déjà indiqué qu'il a un intérêt
12 pour un projet éolien, alors je pense que la
13 question est pertinente.

14 Puis s'il faut que ce soit remis sous pli
15 confidentiel, bien, on signera les engagements en
16 conséquence, mais je vous demande de demander à
17 Hydro-Québec de répondre à cette question-là.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Gertler, nous sommes un peu dubitatifs. On
20 sait, par la réponse à la question 5.3,
21 l'importance de ce client-là par rapport à
22 l'ensemble de la charge du réseau des Îles-de-la-
23 Madeleine, quiconque a déjà été aux Îles-de-la-
24 Madeleine sait que Mines Seleine, c'est un client
25 important, c'est, vous avez probablement raison, je

1 ne demanderai pas à Hydro de le confirmer mais mon
2 petit doigt me dit que ça doit être le client le
3 plus important du réseau des Îles-de-la-Madeleine.

4 Maintenant, dans le cadre du Plan d'apro
5 2017-2026, qu'est-ce que la Régie va gagner en
6 connaissances d'avoir cette information-là? Parce
7 que, en bout de ligne, vous posez la question mais
8 c'est pour notre connaissance à nous, qui devons
9 rendre une décision sur le Plan d'apro 2017-2026.
10 Alors convainquez-moi que mes collègues et moi
11 avons besoin de cette réponse-là.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Monsieur le Président, les circonstances, d'après
14 qu'est-ce que je comprends, puis il y a
15 probablement des choses que je ne comprends pas,
16 sûrement, mais c'est qu'on a un câble sous-marin,
17 on a un projet...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Un avant-projet, d'accord.

20 (15 h 02)

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Oui, oui, je comprends, mais le paysage que vous
23 regardez présentement pour la réalisation d'un
24 changement de portrait dans l'alimentation de ce
25 réseau autonome là comprend différents éléments,

1 puis l'un, c'est le câble sous-marin, qui sort
2 vers la Gaspésie, et je ne sais pas qu'est-ce qui
3 est arrivé de l'Île-du-Prince-Édouard, ça doit être
4 le rehaussement du niveau de l'eau parce qu'elle
5 est disparue mais, et il y a la proposition
6 d'éoliennes dans la réserve floristique, où se
7 trouvent, semble-t-il, des plantes en voie de
8 disparition, et il y a, sur le... bien, il y a
9 quatre choses. Il y a l'éolien possible sur le site
10 de Seleine, et ensuite, bien, il y a la conversion
11 vers la biomasse et aussi d'autres sources, là, de
12 production et autre chose. Alors dans ce paysage-
13 là, Hydro-Québec, dans la preuve qui est devant
14 vous, si je comprends bien, propose uniquement au
15 niveau des éoliennes celles qui sont sur la Dune du
16 nord, et vous dit, bien on n'a pas reçu de
17 proposition à l'intérieur de la zone retenue, alors
18 on ne regarde pas du côté de Seleine, la
19 possibilité d'avoir une éolienne à cet endroit-là.
20 Et dans ce contexte-là, la pertinence de la
21 question est à savoir jusqu'à quel point est-ce
22 qu'il y a un besoin à cet endroit-là déjà à côté de
23 la mine qui permettrait à ce moment-là de rendre
24 très intéressante l'installation d'une éolienne qui
25 pourrait aussi alimenter d'autres charges sur

1 l'île. C'est juste ça, tu sais, c'est...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Avant de trancher sur votre question, Maître
4 Gertler, je vais demander au panel de peut-être
5 répéter ou à tout le moins préciser ce qui a été
6 dit un peu plus tôt dans la journée quant à la
7 situation particulière des Îles-de-la-Madeleine, ce
8 que vous avez sur la table, vos plans et sans
9 révéler trop d'information, la position de la Mine
10 Seleine dans tout ce portrait-là.

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. D'accord. Donc pour ce qui est des Îles-de-la-
13 Madeleine, il y a quelques... bien je vais y aller
14 dans le... Il y a évidemment la volonté, comme
15 partout ailleurs en réseau autonome, de réduire la
16 dépendance sur le diesel et la mazout lourd là,
17 donc il y a un premier projet qui... un premier
18 appel de propositions qui a été lancé pour six
19 mégawatts (6 MW) éoliens aux Îles-de-la-Madeleine,
20 donc qui devrait venir réduire la consommation de
21 combustible aux Îles.

22 Évidemment, ce six mégawatts (6 MW)...

23 Q. [285] Et l'échéance de tout ça, la réalisation?

24 R. L'échéance est en... elle a été reportée de, en
25 fait à deux reprises à la demande de la Régie

1 intermunicipale des Îles. Août deux mille dix-sept
2 (2017) pour ce qui est de dépôt des soumissions.
3 L'important ici c'est que c'était exactement les
4 mêmes critères que partout ailleurs, que j'ai
5 définis ce matin, donc il faut que cette production
6 éolienne soit techniquement acceptable, donc
7 qu'elle soit, qu'on soit capable de l'intégrer à la
8 production de la centrale et qu'on soit capable de,
9 qu'elle soit utile selon les caractéristiques du
10 réseau des Îles. Il fallait qu'elle réduise
11 évidemment les gaz à effet de serre, donc ça va de
12 soi.

13 L'autre critère c'est qu'il faut que ce
14 soit un projet qui réponde aux critères de la
15 communauté. Et donc là aussi on a demandé, donc
16 tout comme on a publié avant l'appel de
17 propositions les critères techniques, les prérequis
18 techniques pour le projet, il y a eu des prérequis
19 communautaires pour le projet, et c'est la
20 communauté qui a déterminé une série de critères,
21 notamment la localisation de l'éolien. Donc là où
22 ils souhaitaient avoir le parc éolien s'établir.
23 Donc c'est une exigence de la communauté.

24 Il reste le dernier critère, le critère
25 économique qu'on va pouvoir juger lorsque les

1 propositions vont être déposées. Donc ça c'est le
2 premier, premier ensemble.

3 Q. [286] O.K. Là vous parlez d'un parc éolien de six
4 mégawatts (6 MW), là. Si je compte bien c'est trois
5 ou quatre éoliennes, là.

6 R. Effectivement. On parle de deux ou trois éoliennes,
7 là, dépendamment du type d'éolienne qu'ils vont
8 choisir.

9 Q. [287] O.K. Poursuivez.

10 R. C'est le... puis je dirais, le six mégawatts
11 (6 MW), la capacité installée de la centrale des
12 Îles est de soixante-six mégawatts (66 MW), si je
13 ne me trompe pas, et évidemment le six mégawatts
14 (6 MW) a été défini sur la base de critères
15 techniques, donc qu'est-ce qui est capable, qu'est-
16 ce qu'on est capable d'intégrer aux Îles et qu'est-
17 ce qui peut être acheminé sur le réseau de
18 distribution. Donc c'est de là que vient le six
19 mégawatts (6 MW).

20 Parallèlement à ça, il y a un effet...
21 peut-être j'aurais dû dire en préambule. Aux Îles,
22 on n'a pas d'enjeu de pérennité de la centrale,
23 donc la centrale est en opération et elle n'est pas
24 à la fin de sa vie utile, on pourrait fonctionner
25 avec la centrale actuelle pour les prochains quinze

1 (15) ou vingt (20) ans sans problème. Donc, il n'y
2 a pas d'enjeu de pérennité, il n'y a pas d'enjeu de
3 puissance. Donc la démarche qu'on fait est
4 uniquement une démarche qui vise à réduire les
5 coûts et à réduire les émissions de GES.

6 Donc la deuxième partie de la réponse c'est
7 pour ce qui est du câble sous-marin, donc on
8 regarde des alternatives au-delà du six mégawatts
9 (6 MW) éoliens. Et là, il y a un avant-projet
10 pour... en fait, on a regardé l'économie du
11 raccordement des îles au réseau principal et il
12 semble y avoir un fondement pour, un fondement
13 économique pour aller raccorder les îles. Donc
14 il... que ce serait économiquement rentable de
15 bâtir la ligne plutôt que de continuer à brûler du
16 diesel et du mazout aux îles.

17 Donc, il y a une première évaluation qui
18 est en train d'être faite, donc un avant-projet
19 pour confirmer les coûts de raccordement. Et ce
20 qu'on dit c'est qu'à la fin de cet avant-projet-là
21 on va lancer aussi un appel d'offres plus large
22 pour dire, on a une première indication des coûts
23 de raccordement, est-ce qu'il y a d'autres options
24 de conversion du réseau des îles qui seraient
25 envisageables et qui seraient plus économiques que

1 le scénario de raccordement. C'est un exercice qui
2 devra être fait au printemps deux mille dix-huit
3 (2018). Donc, quand je dis... donc le lancement de
4 l'appel de propositions pour une alternative au
5 raccordement. Voilà!

6 Je comprends qu'il y a un intervenant qui a
7 une proposition de faire des éoliennes ailleurs que
8 sur le site proposé par la communauté, mais ce
9 n'est pas quelque chose qui est dans le démarche
10 actuelle, dans le sens que la démarche c'est
11 d'avoir, la communauté choisit un peu ses, choisit,
12 enfin détermine certaines exigences et la
13 localisation fait partie de leurs exigences
14 possibles.

15 Q. [288] O.K. Puis au-delà de la localisation,
16 l'importance de la Mine Seleine dans tout ça, sans
17 aller trop loin dans les données?

18 R. Pour être franc, je ne connais pas les chiffres de
19 la Mine Seleine mais que ce soit... je vais le dire
20 avec, que ce soit un kilowatt (1 kW) ou dix
21 mégawatts (10 MW), je ne vois pas qu'est-ce que ça
22 change au débat qu'on a ici. Je... j'arrête là.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors, Maître Gertler, avec tout ça, est-ce qu'on a
25 encore besoin de savoir combien consomme la Mine

1 Seleine? Est-ce que ce plan de match là ne couvre
2 pas tous les aspects de la problématique du réseau
3 Îles-de-la-Madeleine?

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Bien, j'ai encore d'autres questions qui viennent à
6 la suite du témoignage mais je ne veux pas prendre
7 trop de temps, Monsieur le président, mais je pense
8 qu'il serait légitime parce que là Hydro-Québec ne
9 veut même pas confirmer un ordre de grandeur ou
10 un... ils disent que ça peut être un kilowatt
11 (1 kW) jusqu'à dix mégawatts (10 MW), alors c'est
12 un portrait qui demeure pas très, pas très clair,
13 mais j'ai d'autres questions aussi, Monsieur.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bien, allez-y avec vos autres questions. Je reviens
16 toujours à la même, au même point. Dans la
17 perspective d'un plan d'appro qui couvre l'ensemble
18 des besoins du Québec puis oublions le reste des
19 besoins du Québec puis concentrons-nous sur les
20 besoins des Îles-de-la-Madeleine, bien sûr, la Mine
21 Seleine est un client important qui a un impact
22 important dans le portrait énergétique des Îles-de-
23 la-Madeleine, mais en matière de plan d'appro, il
24 me semble qu'on a fait le tour de la question.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Mais allez-y si vous avez d'autres questions.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Très bien. Je vais continuer avec d'autres
7 questions, Monsieur le président.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Suite au témoignage de monsieur Zayat, j'ai deux
12 petites choses que j'aimerais vérifier.

13 Q. [289] Je pense que, Monsieur Zayat, vous avez
14 mentionné être déjà en position de chiffres ou de
15 données par rapport au coût du câble sous-marin,
16 est-ce que j'ai bien compris?

17 (15 h 12)

18 R. J'ai dit qu'on a fait, on a des analyses très
19 préliminaires sur les coûts d'un câble sous-marin
20 et que sur la base de ces analyses très
21 préliminaires à un scénario de raccordement, ça
22 ferait du sens, serait... quand je dis ferait du
23 sens ça veut dire... puis qui serait économiquement
24 rentable. C'est ce qu'on cherche à valider à
25 travers l'avant-projet pour confirmer que les

1 données qu'on a utilisées pour les coûts de
2 raccordement sont valables et sont dans le bon
3 ordre de grandeur.

4 Q. [290] Je vais revenir sur la question de
5 l'agencement dans le temps. Mais je veux juste
6 avoir, est-ce qu'on parle... Les données que vous
7 avez déjà, c'est celles de quoi, deux mille dix
8 (2010) ou c'est quelque chose de très récent sur
9 les coûts des projets sous-marins?

10 R. Je le redis, c'est des données très préliminaires.
11 Et l'avant-projet devrait nous donner un degré de
12 confort plus grand quant aux coûts de raccordement.

13 Q. [291] Maintenant, vous avez parlé de l'emplacement
14 d'éoliennes qui, selon vous, a été choisi par les
15 autorités municipales, je pense. Je parle
16 d'éoliennes. Et vous êtes d'accord avec moi, puis
17 je pourrais déposer un document qui l'indique, mais
18 qu'il y a effectivement présentement un BAPE qui
19 porte là-dessus sur... sous le titre de... « Les
20 enjeux liés à l'implantation des éoliennes dans
21 l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord
22 aux Îles-de-la-Madeleine ». Est-ce que vous êtes au
23 courant de ça?

24 R. Effectivement, il y a eu un BAPE. Il y a eu des
25 audiences publiques, je crois, la semaine dernière

1 ou il y a deux semaines à ce sujet-là.

2 Q. [292] Je vais juste déposer, Madame la Greffière,
3 en... peut-être en deux pièces différentes.

4 D'abord, il y a la lettre du vingt-huit (28) mars
5 deux mille dix-sept (2017) du ministre David
6 Heurtel au président du BAPE concernant le mandat,
7 qu'on pourrait coter à ce moment-là...

8 LA GREFFIÈRE :

9 C-ROEÉ-0016.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 C-ROEÉ-0016. C'est juste pour fins d'information.

12 Je ne ferai pas une grande...

13

14 C-ROEÉ-0016 : Lettre du 28 mars 2017 du
15 ministre David Heurtel adressée à
16 monsieur Pierre Baril, président
17 du BAPE

18

19 Puis l'autre pièce, c'est le communiqué du BAPE en
20 date du vingt-trois (23) mai deux mille dix-sept
21 (2017). C'est BAPE-Communiqué - Les enjeux liés à
22 l'implantation des éoliennes dans l'habitat
23 floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-
24 la-Madeleine. C'est tout un titre. Et, ça, on va le
25 déposer sous la cote à ce moment-là de C-ROEÉ-0017.

1

2 C-ROEÉ-0017 : BAPE-Communiqué - Les enjeux liés à
3 l'implantation des éoliennes
4 dans l'habitat floristique
5 protégé de la Dune-du-Nord aux
6 îles-de-la-Madeleine, en date du 23
7 mai 2017

8

9 M. HANI ZAYAT :

10 R. En fait, ça confirme qu'il y a un processus qui est
11 en marche aux Îles. Il y a même un BAPE qui porte
12 sur le projet. Et je veux juste me permettre un
13 certain malaise ici. Dans le sens que, un peu comme
14 j'ai fait le portrait de nos démarches aux Îles-de-
15 la-Madeleine, je crois que vous représentez un
16 promoteur en particulier aux îles et je...

17 Q. [293] Non, je ne représente guère de promoteur,
18 Monsieur Zayat. Je représente le ROEÉ simplement,
19 dont un des membres est effectivement un ONG aux
20 îles. Mais ce n'est pas un promoteur de projet.
21 Entendons-nous!

22 R. O.K. Vous comprenez que, souvent, les questions
23 laissent à penser qu'il y a des promoteurs derrière
24 les intervenants. Je fais juste...

25 Q. [294] Là, je...

1 R. Je vais juste faire le commentaire de façon large.

2 Q. [295] Oui, je comprends que c'est large. C'est
3 totalement non fondé. Maintenant...

4 M. RICHARD LAGRANGE :

5 R. J'aimerais juste apporter une précision aussi. Je
6 ne sais pas les lignes de questions qui s'en
7 viennent. Mais parce que dans votre mémoire, il y a
8 des éléments qui sont énoncés qui ne sont pas
9 vrais. Alors, je veux juste les préciser. Parce que
10 peut-être que vos questions vont découler de là.

11 (15 h 17)

12 Le site choisi aux Îles-de-la-Madeleine
13 n'est aucunement la décision d'Hydro-Québec. Une
14 des exigences des appels de propositions, il faut
15 que les projets soient acceptés d'un point de vue
16 social, et le site choisi, les dunes du nord, ça a
17 été un choix de la communauté de choisir ce site-
18 là. Là, on sait qu'il y a des problèmes avec le
19 Corème de Conrad, si on veut parler des fleurs, là,
20 mais Hydro-Québec n'a rien à voir dans le choix du
21 site.

22 Donc juste, parce que je ne sais pas si
23 c'est, vu qu'on parle du BAPE, là, je tenais
24 important de le préciser parce que dans votre
25 mémoire, à deux, trois endroits, vous indiquez que

1 Hydro-Québec a imposé un site, on n'a rien à voir
2 dans ce choix; je voulais le préciser pour les
3 besoins de l'audience.

4 Q. [296] Mais j'ai très peu de questions là-dessus,
5 Monsieur Lagrange, c'est simplement que ma question
6 est la suivante, parce qu'on est en mode
7 planification ici, là, on n'est pas, on n'est pas
8 au BAPE, et ça, tout le monde en convient. Mais
9 moi, en voyant qu'on a un projet qui est proposé
10 pour, dans une réserve déjà, je vous pose, puis je
11 pense que la Régie doit se poser la question : si
12 on veut aller vers une conversion, est-ce que c'est
13 bon de mettre ses oeufs dans le panier d'un projet
14 qui est sur un site comme ça ou est-ce que la Régie
15 et Hydro devraient être en train de regarder
16 d'autres possibilités pour ne pas se retrouver,
17 bien, là, on a parlé des îles, on va parler du bec
18 à l'eau, on finirait...

19 R. Je vais réinsister : ce n'est pas Hydro qui a
20 choisi le site, ce qu'on voudrait, c'est que le
21 projet soit acceptable par la communauté, et la
22 communauté a défini le site de la dune du nord
23 comme étant l'endroit où c'est acceptable.

24 Q. [297] L'autorité municipale, vous voulez dire...

25 R. La Régie intermunicipale des îles...

1 Q. [298] Oui, c'est ça.

2 R. ... et de la Gaspésie. Donc quand vous m'amenez sur
3 le site de la Mine Seleine, je ne vois pas pourquoi
4 le site de la Mine Seleine, vous avez mentionné que
5 le projet, on devrait regarder un projet éolien sur
6 le site de la Mine Seleine, moi, je n'ai aucune
7 indication que ça devrait être sur le site de la
8 Mine Seleine, ou sur le site de la dune du sud, ou
9 tout ailleurs aux Îles, c'est vraiment la
10 communauté qui a fait ses consultations et qui a
11 choisi le site où elle voulait voir implanter les
12 éoliennes.

13 Q. [299] Ce n'est pas ça, ma question, Monsieur Zayat,
14 ma question, c'est à savoir si, en mode
15 planification, Hydro-Québec devrait être ouverte à
16 diverses possibilités pour ne pas fermer des portes
17 si jamais on se retrouve, comme pour les chauffe-
18 eau, on a mis, pendant des années, les chauffe-eau,
19 les chauffe-eau, on va les débrancher puis ça va
20 gérer la puissance, puis tout à coup, vous arrivez
21 et vous dites : « Bien, ça ne marche pas. » Ça peut
22 être la même chose avec les dunes du nord...

23 R. Je vais vous rappeler...

24 Q. [300] ... on peut être ouvert, en mode
25 planification, à d'autres possibilités, c'est ça,

1 ma question.

2 R. Je vais vous...

3 Q. [301] Vous, vous êtes en charge de la planification
4 alors...

5 R. Tout à fait et je vais vous dire c'est quoi mes
6 enjeux en termes de planification. Mes enjeux,
7 c'est que les approvisionnements soient issus
8 d'appels d'offres ou d'appels de propositions, donc
9 que ça ne soit pas du gré à gré. Je ne voudrais pas
10 qu'on négocie des contrats gré à gré sur la base
11 premier arrivé premier servi ou sur la base de
12 Pierre plutôt que Paul.

13 Donc ce qu'on a mis en place, c'est un
14 modèle d'affaires, je reviens là-dessus, qui est
15 transparent et qui est ouvert à tous, où on dit :
16 « On a différents critères qu'on voudrait être
17 respectés. » Il y a des critères incontournables,
18 donc le critère technique est un critère, quant à
19 moi, incontournable, c'est lui qui définit, dans le
20 fond, qu'est-ce qu'on est capables d'intégrer comme
21 moyens aux centrales existantes.

22 Le critère environnemental est un critère
23 qui va de soi, je ne passerai pas longtemps là-
24 dessus. Le critère communautaire, on est, c'est un
25 modèle qui s'applique partout, hein, donc on

1 l'applique autant aux îles-de-la-Madeleine que
2 chacun, que dans chacun des villages du Nunavik,
3 que partout ailleurs en réseaux autonomes. Donc on
4 voudrait que ce projet, que la communauté qui va,
5 où le projet va s'implanter soit partie prenante du
6 projet, donc qu'elle choisisse le site, qu'elle
7 choisisse quels sont ses enjeux, de façon à ce que
8 l'acceptabilité du projet ne soit pas contestée par
9 la communauté.

10 Et le bout qui va nous rester à la fin,
11 c'est l'acceptabilité économique, donc il faut
12 qu'en bout de ligne, ça donne un résultat qui est
13 meilleur économiquement que nos coûts
14 d'approvisionnement actuels. C'est ça, comme
15 planificateur, c'est ça, mes enjeux, et c'est ça,
16 mes critères.

17 Q. [302] Bon, on passe à un autre sujet, Monsieur le
18 Président...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Gertler, je veux juste planifier moi aussi,
21 on approche de trois heures et demie (3 h 30),
22 nos... il n'y a pas de problème, si vous avez
23 besoin d'une demi-heure de plus, on va la faire
24 demain matin, c'est pour ça...

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Bien, je pense que j'ai peut-être moins qu'une
3 demi-heure mais je n'ai pas tout à fait terminé,
4 Monsieur le Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Non, non, je ne veux pas vous empêcher de poser des
7 questions, je veux juste planifier, parce que je
8 sais que les sténographes, et pour les interprètes
9 aussi, là, après quinze heures trente (15 h 30), ça
10 commence à être difficile.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 O.K. Mais moi, je pense en avoir pour un vingt
13 minutes, ou peut-être une demi-heure au plus, là.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bon, on va arrêter ici dans ce cas-là. Préparez-
16 vous pour demain matin puis...

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 On va être efficaces.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 J'ai tout compris.

23 LE PRÉSIDENT :

24 C'est bon. Merci beaucoup.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Donc on prend une pause jusqu'à demain matin.

5 Merci.

6

7 FIN DE L'AUDIENCE

8



9

10

1

2

3

4 SERMENT

5

6 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE,
7 sténographes officiels, certifions sous notre
8 serment d'office que les pages ci-dessus sont et
9 contiennent la transcription exacte et fidèle de la
10 preuve en cette cause, le tout conformément à la
11 Loi;

12

13 Et nous avons signé :

14

15

16

17 CLAUDE MORIN

18 Sténographe officiel

19

20

21

22 JEAN LAROSE

23 Sténographe officiel